



**PARTENARIAT  
ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
ET LA FONDATION JASMIN ROY**

---

Le Forum sur la lutte contre l'intimidation, qui a eu lieu le 2 octobre dernier, a réuni plus de 200 personnes sous la présidence du premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard. Celui-ci a témoigné avec éloquence la nécessité d'adresser de manière concertée ce fléau qui afflige toute la société québécoise.

## **LE PROJET**

Pour soutenir et aider à concrétiser l'engagement du gouvernement dans la lutte contre l'intimidation, la Fondation Jasmin Roy souhaite devenir partenaire du gouvernement québécois et ainsi contribuer de façon tangible au plan d'action qui sera mis en place en 2015.

La Fondation Jasmin Roy désire créer et administrer un fonds pour soutenir financièrement différents projets pour contrer l'intimidation et la violence à l'école. La Fondation désire être l'organisme qui gèrera l'enveloppe budgétaire dédiée à cette cause, permettant ainsi de s'assurer de la complémentarité des demandes tout en assurant la pérennité de l'appui financier de l'État.

Sous la forme d'une entente de partenariat, régie par protocole, qui pourrait être portée par la ministre de la Famille et des Aînés, Madame Francine Charbonneau, cette entente de collaboration s'inspire de modèles ayant déjà fait leurs preuves, que sont les Fonds étudiant Solidarité travail du Québec I et II et la Fondation du Maire de Montréal.

Ainsi, à l'exemple des modèles cités, un prêt sans intérêt du Gouvernement du Québec d'un montant estimé à 8 M\$ pourrait être consenti et déposé dans un compte en fiducie. Seuls les revenus de placement devraient être utilisés annuellement pour financer des projets visant le civisme, la tolérance, l'appréciation des élèves entre eux et leur environnement, tant au niveau primaire qu'au niveau secondaire.

## L'INTIMIDATION, ÇA S'ARRÊTE D'ABORD À L'ÉCOLE

---

La Fondation pourrait également ajouter une contribution financière à la nouvelle entité. Ce protocole inclurait, notamment, la désignation d'un représentant gouvernemental au conseil d'administration de la Fondation, une politique de placement des avoirs, un processus de sortie et un processus de sélection des projets par un comité.

Tout en tenant compte du contexte actuel de rationalisation des dépenses de l'État, le Gouvernement du Québec traduirait en actions concrètes l'intérêt qu'il porte et qu'il a démontré en octobre dernier à la cause de l'intimidation.

### LE COÛT D'OPPORTUNITÉ POUR LE GOUVERNEMENT

Les avoirs des Fonds étudiant I et II ont été déposés dans un compte en fiducie et la politique de placements adoptée par les conseils d'administration stipule, dans ces deux cas, 70 % en obligations (titres à revenus fixes) et 30 % en actions (canadiennes, américaines et étrangères). Le rendement moyen du Fonds étudiant I depuis 2009 a été de 6,62 % et celui du Fonds étudiant II a été de 5,64 %.

Pour ce qui est de la vision que nous souhaitons établir avec notre partenaire, le Gouvernement du Québec et compte tenu du prêt plus modeste qui pourrait être consenti, nous proposons le scénario suivant :

50 % en obligations (titres à revenus fixes)  
50 % en actions (canadiennes, américaines et étrangères).

Ce type de gestion un peu plus risquée permettrait aux avoirs du Fonds II d'obtenir un meilleur rendement sur le capital et de soutenir les variations en poursuivant les activités en lien avec sa mission, grâce à la Fondation Jasmin Roy.

Selon une analyse qui a été faite par un spécialiste de la gestion des avoirs des Fonds étudiant I et II sur les vingt dernières années, on peut espérer un rendement supérieur à

## L'INTIMIDATION, ÇA S'ARRÊTE D'ABORD À L'ÉCOLE

---

8 %. En tenant compte de la capacité du Gouvernement à emprunter à des taux préférentiels se situant entre 2 à 3 %, les revenus de placement lui permettront d'obtenir un gain de près de 5 %. Cette analyse est jointe en annexe à la présente.

### LES AVANTAGES D'UN PARTENARIAT POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

- Le modèle proposé par la Fondation Jasmin Roy a fait ses preuves;
- Un fonds autofinancé : une seule sortie d'argent sous forme de prêt sans intérêt;
- Aucun déboursé ultérieur;
- Pérennité du support financier;
- Le capital reste intact et des clauses de sortie le régissent;
- Le coût annuel pour le Gouvernement du Québec est un coût d'opportunité, le gouvernement renonçant aux revenus d'intérêt du placement;
- Présence d'un représentant gouvernemental assurée;
- Faible coût administratif;
- Interventions en milieu scolaire permettant d'intervenir tôt, évitant ainsi de cristalliser des comportements indésirables;
- Coordination de l'ensemble des projets qui sont mis de l'avant et présentés par différents groupes;
- Cohésion et complémentarité des interventions financières en lien avec les objectifs des partenaires;
- Sélection équitable des projets suivant les orientations préalablement définies;
- Reddition de comptes annuelle comprenant l'évaluation des impacts;
- Démonstration tangible de l'intérêt du gouvernement à la cause.

### LA PERTINENCE DU PROJET

Le premier Forum sur la lutte contre l'intimidation a confirmé l'ampleur du phénomène et l'importance de mobiliser tous les acteurs de la société québécoise pour contrer cette

## L'INTIMIDATION, ÇA S'ARRÊTE D'ABORD À L'ÉCOLE

---

problématique. Des consensus et des pistes d'action ont aussi été retenus. Ajoutons simplement quelques statistiques :

- Sur une échelle évaluant 35 pays, le Canada occupe le 9e rang en ce qui a trait à l'intimidation chez les jeunes de 13 ans;
- 1 adolescent sur 3 raconte avoir été victime d'intimidation;
- 30 % des femmes et 38 % des hommes déclarent avoir été victimes d'intimidation à l'école occasionnellement ou fréquemment;
- 47 % des parents canadiens affirment qu'un de leurs enfants a été victime d'intimidation;
- Qu'on en soit l'instigateur ou la victime, l'intimidation augmente le risque suicidaire.

## LA CAPACITÉ DE LA FONDATION JASMIN ROY DE MENER À TERME LE PROJET

Depuis 2010, la Fondation Jasmin Roy a pour mission de lutter contre la discrimination, l'intimidation et la violence faites aux jeunes en milieu scolaire aux niveaux primaire et secondaire.

En plus d'un investissement personnel, son fondateur, Jasmin Roy, a su sensibiliser et convaincre plusieurs partenaires de contribuer financièrement à la Fondation afin que celle-ci puisse travailler à ce que *l'intimidation, ça s'arrête d'abord à l'école*. Dès sa première année, la Fondation a pu travailler à concevoir un coffret destiné au milieu scolaire. Cet outil se décline en guides pratiques qui permettent à ses utilisateurs de mieux comprendre l'intimidation, d'avoir des moyens d'agir et, ultimement, de la prévenir. Depuis, l'expertise développée par la Fondation a permis d'élaborer un programme d'aide destiné spécifiquement aux écoles. Des conférences, des visites et

**L'INTIMIDATION, ÇA S'ARRÊTE D'ABORD À L'ÉCOLE**

des ateliers ont aussi été organisés afin de sensibiliser à cette problématique différentes clientèles, dont les jeunes, les parents, les communautés et les intervenants. L'intimidation touche tout le monde et, pour lutter efficacement, la contribution de chacun est nécessaire. Le tableau suivant indique les principales réalisations de notre réalisation depuis 2010.

**NOS GRANDES RÉALISATIONS**

Année	Réalisations et projets	Montants recueillis ou investis
2010-11	4 projets pilotes, recherche menée par la CSQ, production de capsules de sensibilisation.	105 000 \$
2011-12	10 projets pilotes, recherche menée par la CSQ, production de capsules de sensibilisation.	145 000 \$
2012-13	12 projets pilotes, recherche menée par la CSQ, production de capsules de sensibilisation. Production d'un coffret d'aide aux écoles en anglais et en français.	365 000 \$
2013-14	14 projets d'aide aux écoles, dont deux dans des réserves autochtones. Soutien financier pour un projet pilote de la chaire de recherche de l'Université Laval. Production de la campagne « gai et heureux à l'école ». Production de capsules de sensibilisation.	250 000 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>865 000 \$</b>

**CONCLUSION**

Le Québec a besoin de tous ses citoyens pour relever les défis auxquels il est et sera confronté.

**L'INTIMIDATION, ÇA S'ARRÊTE D'ABORD À L'ÉCOLE**

---

L'importance de la sensibilisation et de la formation, la nécessité de travailler ensemble et l'importance d'identifier les facteurs de risque sont les constats qui sont ressortis des propos des participants au *Forum Ensemble contre l'intimidation*.

Le projet tient compte de ces éléments qui ont fait consensus lors du premier forum sur l'intimidation, tout en tenant compte du contexte économique actuel.





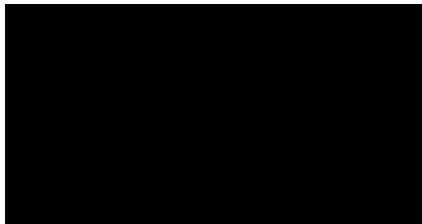
**De :** [jasmin junior](mailto:jasmin.junior)  
**A :** [Casault, Denis; \[REDACTED\]@centrecyber-aide.com; \[REDACTED\]; paule.mercier@education.gouv.qc.ca](mailto:Casault,Denis;[REDACTED]@centrecyber-aide.com;[REDACTED];paule.mercier@education.gouv.qc.ca)  
**Cc :** [Roberge, Anne; Bilodeau, Véronique; jasmin junior](mailto:Roberge,Anne;Bilodeau,Véronique;jasmin.junior)  
**Objet :** RE: Documents complémentaires-sélection des candidatures  
**Date :** 2 juillet 2015 17:35:56

---

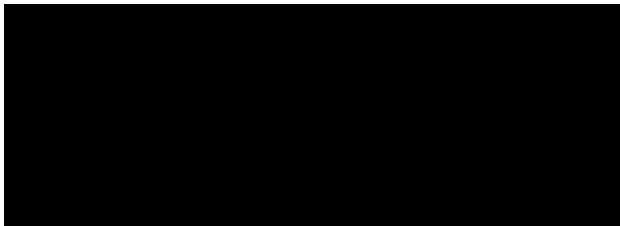
Bonjour à tous,

tel que discuter lors de notre rencontre téléphonique voici mes tops 5 pour notre rencontre du 8 juillet

Prix Catégorie Individu



Prix Catégorie Organisme



cordialement

Jasmin Roy

---

From: Denis.Casault@MFA.GOUV.QC.CA  
To: [REDACTED]@centrecyber-aide.com; [REDACTED]@institutpacifique.com;  
Jasminjunior@hotmail.com; paule.mercier@education.gouv.qc.ca  
CC: Anne.Roberge@MFA.GOUV.QC.CA; Veronique.Bilodeau@MFA.GOUV.QC.CA  
Subject: Documents complémentaires-sélection des candidatures  
Date: Tue, 23 Jun 2015 15:25:08 +0000

Mesdames, monsieur,

Vous trouverez joint une grille qui vous permettra d'inscrire le pointage associé à chaque candidature évaluée de même qu'une section de vos « top 5 » pour la catégorie Individus et de vos « top 10 » pour la catégorie Organisations. J'apprécierais recevoir vos tops 5 et 10 pour le lundi 6 juillet à midi afin de compiler les résultats pour le matin du 8.

Vous trouverez également un formulaire d'entente de confidentialité et de déclaration de conflit d'intérêt que je vous invite à me remettre le 8 juillet.

Enfin, vous recevrez par la poste 4 DVD qui complètent des candidatures soumises dans la catégorie Organisations.

Bonne journée!

Denis Casault, conseiller  
Direction du développement des politiques – Famille  
Ministère de la Famille  
425, rue Saint-Amable, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1  
Téléphone : 418 646-9390  
Télécopieur : 418 644-5434

---

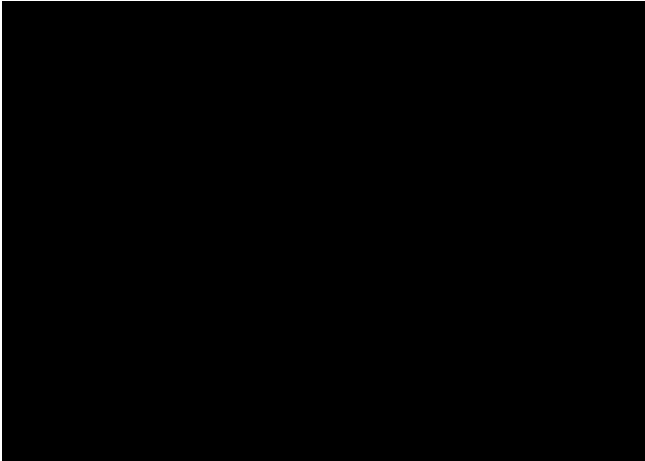
Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

---

**De :** [jasmin junior](#)  
**A :** [Paule Mercier](#); [REDACTED]@centrecyber-aide.com; [Casault, Denis](#); [REDACTED]  
**Cc :** [Roberge, Anne](#); [Bilodeau, Véronique](#)  
**Objet :** RE: top 5 et 10  
**Date :** 6 juillet 2015 17:02:54  
**Pièces jointes :** [ATT00001.gif](#)  
[ATT00002.png](#)

---

voici mon top 10 organisme



dsl je croyais que c'était 2 top 5

Jasmin

---

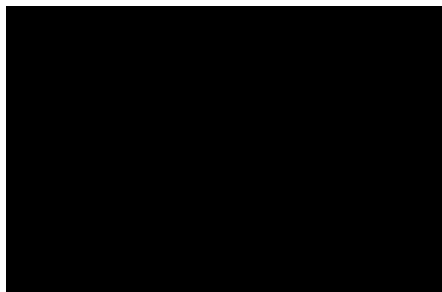
Date: Mon, 6 Jul 2015 11:29:45 -0400  
From: Paule.Mercier@education.gouv.qc.ca  
CC: Anne.Roberge@MFA.GOUV.QC.CA; Veronique.Bilodeau@MFA.GOUV.QC.CA  
Subject: top 5 et 10  
To: [REDACTED]@centrecyber-aide.com; Denis.Casault@MFA.GOUV.QC.CA;  
[REDACTED]@institutpacifique.com; jasminjunior@hotmail.com



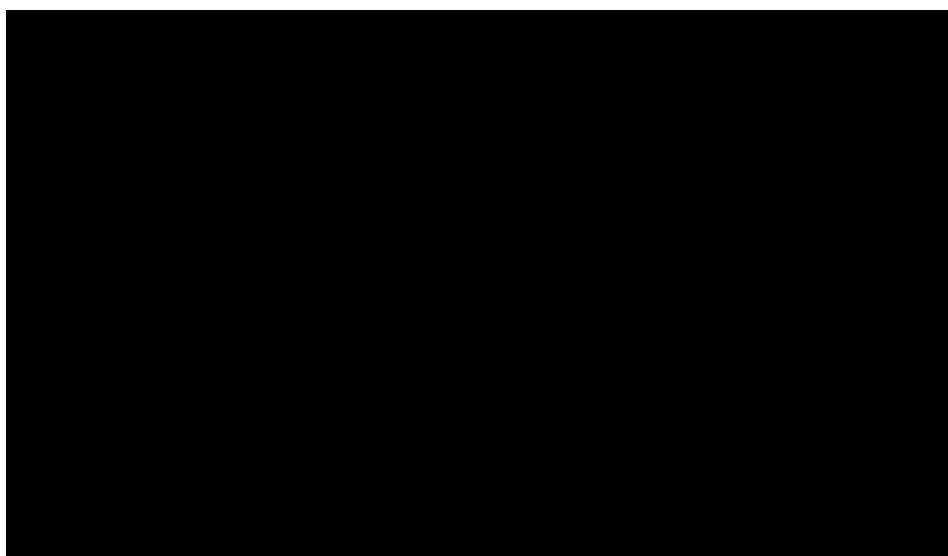
Bonjour

Voici mes Tops 5 et 10;

**Catégorie « Individu » :**



**Catégorie « Organisation » :**



Paule Mercier, directrice  
Direction de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires  
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche 1035, rue De la  
Chevrotière, 17e étage  
Québec (Québec) G1R 5A5  
Téléphone: 418 646-7000, poste 3114  
Télécopieur: 418 644-5914  
[paule.mercier@education.gouv.qc.ca](mailto:paule.mercier@education.gouv.qc.ca)



**ATTENTION - APPEL À LA CONFIDENTIALITÉ**



Il est possible que ce message contienne des renseignements privilégiés et confidentiels. S'il ne vous est pas destiné, sachez que toute divulgation ou reproduction est formellement interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci de votre collaboration.

**De :** [jasmin junior](#)  
**A :** [Bilodeau, Véronique](#)  
**Objet :** RE: Frais déplacement - 1er octobre 2015  
**Date :** 22 septembre 2015 18:26:22

---

je serai présent

jasmin

> From: Veronique.Bilodeau@MFA.GOUV.QC.CA  
> To: [REDACTED]@institutpacifique.com; Jasminjunior@hotmail.com  
> CC: Denis.Casault@MFA.GOUV.QC.CA  
> Subject: Frais déplacement - 1er octobre 2015  
> Date: Tue, 22 Sep 2015 15:16:05 +0000  
>  
> Bonjour,  
>  
> Comme en juillet dernier, vous trouverez ci-joint, le formulaire de réclamation à compléter et à me transmettre avec les reçus originaux pour le remboursement de vos frais de déplacement dans le cadre de la remise du Prix Ensemble contre l'intimidation le 1er octobre prochain.  
>  
> Concernant les aspects logistiques, les invités seront accueillis dans le hall de l'Hôtel du Parlement vers 13h35. Vous serez ensuite reconduits dans la salle du Conseil législatif où une place vous sera assignée.  
>  
> La cérémonie débutera à 14h pour se terminer par une séance de photos officielles prises vers 14h40. Il y aura ensuite un cocktail vers 15h et le tout devrait se terminer vers 15h45.  
>  
> À vous, une excellente journée!  
>  
> Véronique Bilodeau  
> Direction du développement des politiques - Famille  
> Ministère de la Famille  
> 425, rue Saint-Amable, 4e étage  
> Québec (Québec) G1R 4Z1  
> Tél. : 418-643-7967  
> Téléc. : 418-644-5434  
>  
>



## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Le formulaire a été conçu pour être rempli de manière électronique.

- Toutes les rubriques doivent être remplies.
- Le formulaire doit être signé par la représentante ou le représentant mandaté du demandeur.
- Le formulaire original signé, accompagné de tous les documents requis, doit être transmis en format numérique.

**La date limite pour transmettre la demande est le 3 juin 2016.**

Pour toute demande d'aide ou d'information, veuillez communiquer avec la Direction du développement des politiques – Famille.

Téléphone : 418 646-9397

Courriel : intimidation@mfa.gouv.qc.ca

## 1 – Renseignements sur l'organisme

### 1.1 Renseignements sur le demandeur

Nom du demandeur (selon la charte ou le registre) Fondation Jasmin Roy		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 1166919036
Adresse (n°, rue, app.) 555 boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200		
Ville Montréal		Code postal H2Z 1B1
Téléphone (514) 393-8772	Télécopieur (514) 393-9843	Région administrative Montréal (06)
Site Internet fondationjasminroy.com		Courriel de l'organisme info@fondationjasminroy.com
Nom du ou de la responsable du projet Jasmin Roy		
Fonction au sein de l'organisme Président		Courriel du ou de la responsable du projet jasminjunior@hotmail.com

### 1.2 Description de l'organisme

Décrire sommairement la mission, le ou les mandats et les activités de l'organisme. (1500 caractères au maximum)

La Fondation Jasmin Roy a pour mission de lutter contre l'intimidation, la violence et la discrimination faites aux enfants en milieu scolaire au primaire et au secondaire. Le but de la Fondation est d'assurer un milieu sain et sécuritaire ainsi que des milieux positifs et bienveillants pour les élèves en soutenant et en organisant diverses initiatives visant une meilleure intervention auprès des victimes, des agresseurs et des témoins. La Fondation Jasmin Roy se donne comme mandat de contribuer à la recherche de solutions durables au problème de l'intimidation en milieu scolaire en travaillant en collaboration avec les différents intervenants interpellés par cette problématique, notamment le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le milieu scolaire, les organismes communautaires et la société civile. La Fondation s'engage également à faire la lutte au décrochage scolaire lié à la violence et à l'intimidation à l'école et à sensibiliser la population à ce problème.

## 2 – Projet

### 2.1 Titre du projet

Titre :  
Programme d'aide aux écoles

## 2.2 Résumé du projet

Décrire sommairement le projet. (1000 caractères au maximum)

Chaque école qui bénéficie de notre programme d'aide aux écoles, ou programme de prévention, se voit verser la somme de 10 000\$ par année sur deux ans, soit l'équivalent du salaire d'un intervenant présent à l'école une journée par semaine pendant toute une année scolaire. Cette somme est directement financée par la Fondation Jasmin Roy. En contrepartie, l'école qui reçoit la somme s'assure que l'intervenant choisi soit libéré, au minimum, une journée par semaine afin de se consacrer au dossier de lutte à l'intimidation, la discrimination et la violence. En plus de la somme de 10 000\$ par année, l'école reçoit un support et de la formation continue d'un professionnel en éducation qui accompagne l'école tout au long de l'année scolaire. Après deux ans, l'école doit devenir autonome.

Date de début du projet | 2016-09-01 |  
(AAAA-MM-JJ)

Date de fin du projet | 2018-06-30 |  
(AAAA-MM-JJ)

## 2.3 Description détaillée du projet

### Contexte

Décrire le contexte dans lequel s'inscrit le projet ainsi que la ou les problématiques auxquelles il s'attarde par rapport à l'intimidation. (3500 caractères au maximum)

Pendant deux années scolaires, à raison d'une journée par semaine, le salaire d'une personne-ressource par école est financé afin de prévenir et combattre la violence et l'intimidation dans son école en mettant en place des initiatives positives et en favorisant les comportements prosociaux dans son milieu. Le but: créer un milieu bienveillant et positif. L'intervenant sélectionné par son école a la responsabilité de recevoir de la formation et, ensuite, de former son milieu en mettant en place une approche collaborative. Le dossier de la violence et de l'intimidation doit être l'affaire de tous. Dès le début de l'année, un portrait de la situation est dressé afin d'évaluer le milieu avec l'aide du formateur. Une journée complète de formation est offerte à tout le personnel de l'école désirant y assister. Ensuite, l'intervenant, avec la collaboration de l'équipe-école, détermine un plan d'action à mettre en place selon les priorités qui seront sélectionnées. Des suivis, des rencontres de formations et un support constant sont offerts tout au long de l'année ainsi qu'une autre rencontre de formation après les Fêtes. En plus de mettre en place un protocole d'intervention et d'évaluer la portée des actions deux fois par année, soit avant les Fêtes et à la fin de l'année scolaire, l'école doit favoriser les apprentissages sociaux et émotionnels. La Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif de l'Université Laval a démontré que les pratiques trop punitives ne contribuent aucunement au développement des habiletés sociales des jeunes et qu'elles sont considérées comme non efficaces pour contrer des phénomènes de violence, pouvant parfois même les aggraver. C'est pour cette raison que le programme d'aide aux écoles permet au personnel scolaire de mettre en place de bonnes pratiques de résolution de conflits, d'apprentissage des bons comportements, de développement de la conscience de soi, d'apprentissage à l'autorégulation (contrôle de son comportement et de ses émotions), de développement de la conscience sociale, des compétences relationnelles et de prise de décisions responsables. Rappelons, enfin, que le programme d'aide aux écoles répond à des préoccupations et à des besoins exprimés lors du Forum sur la lutte contre l'intimidation, tenu par le premier ministre du Québec le 2 octobre 2014, où il a notamment été demandé de soutenir et d'accompagner les milieux et de faire connaître les bonnes pratiques. En faisant la promotion de relations saines, du respect d'autrui, de la responsabilité sociale et de l'exercice de la citoyenneté chez nos enfants et nos jeunes, nous pouvons réduire la violence et l'intimidation au Québec. À la fin de l'année, en plus du bilan final de l'école un rapport de recommandation constructif est rédigé par le formateur afin d'assurer une continuité positive dans le milieu.



## État des connaissances

Faire brièvement état des connaissances actuelles sur lesquelles le projet s'appuie par rapport au contexte et à la problématique en indiquant les références. (6000 caractères au maximum)

La violence et l'intimidation découlent, entre autres, de problèmes relationnels auxquels il faut apporter des réponses relationnelles, notamment au moyen d'interventions éducatives visant le développement des compétences prosociales. Pour miser sur le développement d'un climat scolaire positif, il faut choisir des interventions qui permettent à l'ensemble des jeunes d'apprendre à bien vivre ensemble, aux auteurs de gestes de violence ou d'intimidation à mieux combler leurs besoins, aux élèves ciblés par ces gestes à mieux s'affirmer et aux jeunes témoins à développer leur sentiment d'empathie envers les autres ; c'est ainsi que l'on construit une communauté bienveillante. Ces actions sont étroitement liées à la mission « socialiser » de l'école québécoise.

De plus en plus de recherches révèlent que les compétences sociales et émotionnelles jouent un rôle essentiel dans le fait d'être un bon élève, de devenir un bon citoyen et de se faire une place dans le monde du travail. Ces études révèlent aussi que de nombreux comportements à risque (ex. : usage de drogues, violence, intimidation et décrochage) peuvent être évités ou que les risques peuvent être réduits lorsqu'on vise le développement des compétences sociales et affectives des élèves de manière globale et à long terme. Les apprentissages sociaux et émotionnels visent l'acquisition d'habiletés et de compétences relationnelles qui prennent toute leur importance à l'école.

La Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif de l'Université Laval, dans le cadre de l'Enquête nationale sur la violence à l'école au Québec, a révélé, en avril dernier, les résultats de sa deuxième collecte de données. Rappelons que la première enquête s'est déroulée en 2013 et la seconde, en 2015, et ce, auprès de 74 écoles primaires et de 49 écoles secondaires. Si plusieurs données de l'équipe de Mme Claire Beaumont fournissent des indices d'amélioration du portrait de la situation dans les écoles québécoises, la formation initiale et la formation continue du personnel scolaire concernant la violence et l'intimidation demeurent toujours des enjeux importants.

Rappelons que la création de milieux bienveillants, le soutien aux communautés, la formation continue, l'intégration d'une approche collaborative par le personnel de l'école et le développement des compétences socio-émotionnelles font partie des recommandations déposées par la Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif de l'Université Laval dans son mémoire "Revoir notre approche en prévention de la violence et de l'intimidation", présenté en 2012 au secrétariat du forum sur l'intimidation au ministère de la Famille.

## Objectifs

Décrire les objectifs généraux et spécifiques poursuivis par le projet. (2000 caractères au maximum)

**OBJECTIFS GÉNÉRAUX :** Former, rassurer et soutenir; Créer des milieux positifs et bienveillants; Mobiliser la communauté; Créer un sentiment d'appartenance en milieu scolaire; Valoriser les bonnes pratiques; Favoriser les échanges positifs avec la communauté (parents, policiers, CLSC, groupes communautaires, etc.); Créer une culture d'autoévaluation positive dans une approche collaborative.

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :** Développer les habiletés sociales des élèves; Favoriser la prise de décisions responsables; Apprendre aux jeunes à bien gérer leurs émotions; Favoriser la résolution de conflits; Instaurer une approche collaborative chez les intervenants scolaires; Mettre en place des outils de mesure pour évaluer les actions contre la violence et l'intimidation; Créer un intérêt pour les autres; Favoriser la prise de décisions responsables; Développer l'empathie chez les élèves; Revaloriser les bons comportements.

**Clientèle cible**

Préciser la ou les clientèles auxquelles s'adresse le projet. (800 caractères au maximum)

Bien que le projet concerne avant tout le personnel des écoles et les élèves, le projet d'aide aux écoles doit avoir des impacts et des retombées sur l'ensemble de la communauté, puisque tout le monde sera interpellé d'une façon ou d'une autre à participer à la création d'un milieu scolaire bienveillant et positif.

**Activités et calendrier de réalisation**

Remplir le tableau en ANNEXE.

**2.4 Retombées anticipées**

Décrire les retombées anticipées du projet (l'effet escompté, l'apport au milieu, le nombre de personnes visées, etc.). (3000 caractères au maximum)

Ce qui a fait le succès de ce programme d'aide aux écoles, c'est que la Fondation Jasmin Roy n'a jamais eu d'attente envers les écoles. Nous ne mettons aucune pression et nous ne faisons aucune ingérence, car nous croyons à l'autonomie des écoles. Cela dit, nous souhaitons qu'après avoir reçu le soutien de la Fondation, l'école arrivera, deux ans plus tard, à voler de ses propres ailes. Elle aura eu le privilège d'avoir le temps de recevoir de la formation, d'instaurer une structure collaborative d'autorégulation, de mettre en place un protocole et de nouvelles pratiques favorisant les apprentissages sociaux et émotionnels.

Il est difficile d'évaluer le nombre de personnes visées, mais nous souhaitons, avec ce projet, viser 10 communautés afin de les rendre plus positives et bienveillantes en incitant le personnel des écoles à collaborer avec tous les acteurs qui évoluent autour de l'école. En rendant le climat scolaire plus sain et sécuritaire, nous assurerons les conditions gagnantes pour une meilleure santé mentale des élèves et une plus grande persévérance scolaire.

Après avoir reçu le soutien du programme d'aide aux écoles, les milieux éducatifs auront acquis des connaissances et développé une expertise d'intervention, puisqu'elles auront mis en place de bonnes pratiques qui assureront une continuité de leur succès dans le futur. En consultant les bilans de chaque école, nous sommes à même de constater que notre programme d'aide aux écoles a un impact majeur sur les milieux. (Voir l'exemple ci-joint d'un bilan d'école et un document de recommandation préparés par nos formateurs.)

Indiquer les moyens prévus pour en assurer la pérennité, s'il y a lieu. (1500 caractères au maximum)

Nous ne quittons aucun milieu sans que nous ayons reçu les recommandations nécessaires de nos formateurs afin que la pérennité soit assurée. Rappelons que le but de ce programme d'aide est de supporter les écoles et les accompagner vers l'autonomie. Nous devons avoir les garantis que les actions se poursuivront après les deux années de soutien et d'accompagnement.

Dans des cas d'exception, si les recommandations des formateurs est de poursuivre une troisième année et que le milieu est volontaire, nous pouvons décider de maintenir le projet une année de plus. Cela peut être le cas dans des milieux très défavorisés ou dans certaines réserves autochtones.

## 2.5 Expérience et expertise

Décrire de quelle façon l'expérience et l'expertise de l'organisme et du personnel affecté au projet sont susceptibles de soutenir efficacement sa réalisation considérant la problématique de l'intimidation et la clientèle ciblée. (2000 caractères au maximum)

La Fondation Jasmin Roy mandate l'Institut Pacifique comme sous-traitant pour la formation et le suivi auprès des écoles sélectionnées au programme d'aide aux écoles.

L'Institut Pacifique est un organisme à but non lucratif qui développe, depuis 1976, des programmes et des services pour promouvoir des compétences en matière de résolution de conflits et de médiation auprès des jeunes du préscolaire, du primaire et du secondaire. Réputé pour la qualité et le sérieux de ses activités, il offre chaque année une formation sur la résolution pacifique des conflits à plus de 100 000 jeunes. Reconnus par l'UNESCO, les programmes en résolution de conflits de l'Institut Pacifique sont implantés annuellement dans près de 500 écoles, majoritairement au Québec, mais également ailleurs au Canada, ainsi qu'en Belgique, en France, en Guadeloupe, aux États-Unis et en Suisse.

## 2.6 Soutien aux personnes vulnérables

Démontrer la capacité de l'organisme à diriger et à accompagner les personnes vulnérables vers des ressources d'aide appropriées, le cas échéant. (1000 caractères au maximum)

Dans le cadre du projet d'aide aux écoles, la Fondation Jasmin Roy n'a pas à diriger ou à accompagner les personnes vulnérables vers des ressources d'aide appropriées. Ce sera à l'école qui participe au projet de le faire. Le formateur s'assurera, cependant, d'informer les écoles des options qui s'offrent à elles et de les diriger dans l'accompagnement des personnes vulnérables lors de la formation.

Dresser la liste des ressources d'aide et la nature de la collaboration qui est établie avec chacune d'elles. (2000 caractères au maximum)

La Fondation Jasmin Roy n'offre aucune aide directe. Elle réfère les appels et les courriels à ses partenaires, en plus de faire la promotion de chacun de ces organismes qui offre un support direct:

- Jeunesse, J'écoute;
- Tels-Jeunes;
- Gai Écoute;
- Cyberaide.ca;
- Centres régionaux de prévention du suicide;
- Agence de la santé et des services sociaux: #811;
- Éducation Coup de fil;
- Ligne parents.

## 2.7 Partenariat

Faire état de la contribution d'autres organisations dans l'élaboration et la réalisation du projet. Préciser la nature de ce partenariat. Si le partenaire contribue financièrement au projet, il devra également être mentionné à la section 3.2. (2000 caractères au maximum)

Le projet d'aide aux écoles a été mis en place à la suite de douze projets pilotes sur trois ans, mis en place par la Fondation Jasmin Roy en 2011-2012, et qui ont fait leur preuve.

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ), qui a été l'un des premiers partenaires de la Fondation dans la mise en place de ces projets pilotes, a eu la responsabilité de l'évaluation du projet. L'expertise que possède la CSQ est un atout majeur afin d'évaluer et analyser les retombées du projet pilote. « Nous nous sommes engagés dans ce projet, car cela fait longtemps que nous défendons l'idée que cela prend une personne responsable de la question de la violence dans chaque école. Et pour que ce projet ait des retombées, nous tenions à ce qu'il y ait un suivi rigoureux et que les résultats soient évalués », a souligné Louise Chabot, présidente de la CSQ. La CSQ a ensuite mesuré une baisse de plus de 50% de la violence et de l'intimidation dans les projets pilotes de la Fondation. Parmi les résultats les plus significatifs, le pourcentage d'élèves qui vivent de l'intimidation à la polyvalente de L'Ancienne-Lorette en deuxième secondaire est passé de 7% à 2%.

Au cours des six dernières années, la Fondation Jasmin Roy a pu compter sur des investissements privés pour soutenir ses initiatives. Tout comme pour l'année scolaire 2014-2015, la Fondation Jasmin Roy accompagne 14 écoles pour l'année scolaire 2015-2016, toujours grâce à l'aide de nos donateurs privés.

### 3 – Prévisions budgétaires

3.1 Prévisions des dépenses	Montant
Indiquer le salaire* du personnel affecté <b>exclusivement à la gestion</b> du projet. Les frais d'encadrement et de gestion ne doivent pas dépasser 10 % de la rémunération du personnel affecté au projet.	
<b>Préciser :</b>	
a) Nombre de ressources requises	1
b) Salaire horaire	16.00 \$
c) Nombre d'heures par semaine	40 h/sem.
d) Nombre de semaines	1 sem.
	0 \$
Indiquer le salaire* du personnel affecté exclusivement au projet.	
<b>Préciser :</b>	
a) Nombre de ressources requises	10
b) Salaire horaire	10 000\annuel \$
c) Nombre d'heures par semaine	8 h/sem.
d) Nombre de semaines	37 sem.
	0 \$
Les frais d'achat de matériel et de fournitures destinés exclusivement au projet.	
Décrire et ventiler ces frais.	
– Coffret d'aide aux écoles de la Fondation Jasmin Roy (10 coffrets x 100\$)	1000,00 \$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	0 \$

\* Salaire comparable à celui habituellement versé par l'organisme, charges sociales comprises.

3.1 Prévisions des dépenses (suite)	Montant
Autres frais incontournables liés directement à la réalisation du projet. Décrire et ventiler ces frais. – Formation, suivis accompagnement des écoles: sous-traitant Institut Pacifique 30 000,00 \$	
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$ 0 \$
<b>Total des dépenses du projet</b>	0 \$
3.2 Prévisions des revenus	Montant
<b>Financement dans le cadre d'un autre programme gouvernemental (provincial ou fédéral)</b>	
Le projet fait-il l'objet d'une demande de financement dans le cadre d'un autre programme de soutien financier gouvernemental? Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/>	
<b>Si oui</b> , préciser le programme et ventiler les revenus. – Subvention confirmée? Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	\$
– Subvention confirmée? Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	\$
– Subvention confirmée? Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	\$ 0 \$
<b>Autres sources de financement liées à la réalisation du projet</b>	
Préciser le bailleur de fonds ou le programme et ventiler les revenus.	
– Madame Sophie Desmarais 192 000,00 \$	
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$ 0 \$
<b>Contribution du demandeur</b> (Minimum de 10 % de la subvention demandée)	192 000,00 \$
<b>Subvention demandée au ministère de la Famille</b> (Maximum de 90 % du total des coûts d'un projet; le montant demandé ne peut dépasser 40 000 \$)	40 000,00 \$
<b>Total des revenus du projet</b>	0 \$

#### 4 – Relation d'affaires

Le demandeur est-il en relation d'affaires avec une ou des sociétés apparentées (entreprise ou organisme contrôlé directement ou indirectement par un ou des administrateurs communs)?

Oui  Non

Si oui, préciser pour chacune d'elles le nom légal et le numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

– ,  
– ,  
– ,

#### 5 – Documents requis

Pour être soumis à l'évaluation, les dossiers doivent être complets et compréhensibles. Ils doivent comprendre :

- Le formulaire de demande d'aide financière dûment rempli et signé.
- L'annexe « Activités et calendrier de réalisation ».
- La copie dûment signée de la résolution du conseil d'administration désignant le mandataire de la demande et, le cas échéant, les partenaires.
- La copie des lettres patentes.
- Le dernier rapport d'activités.
- Le dernier rapport financier vérifié.

Le Ministère pourra, au besoin, exiger les renseignements ou les documents complémentaires qu'il juge pertinents.

#### 6 – Signature

Signature de la représentante ou du représentant mandaté par le demandeur

2016-06-02  
Date (AAAA-MM-JJ)


X

Signature

Nom  
Jasmin Roy

**LE FORMULAIRE ORIGINAL SIGNÉ, ACCOMPAGNÉ DE TOUS LES DOCUMENTS REQUIS, DOIT ÊTRE TRANSMIS EN FORMAT NUMÉRIQUE À L'ADRESSE INTIMIDATION@MFA.GOUV.QC.CA AU PLUS TARD LE 3 JUIN 2016, À MINUIT.**

**Activités et calendrier de réalisation**

Activité	Moyens	Lieu où se déroule l'activité	Calendrier (date ou période prévue)	Nom et fonction de la ou des personnes responsables de l'activité
1.	 Voir document ci-joint.			
2.				
3.				
4.				
5.				

**De :** [Boîte Intimidation](#)  
**A :** [jasmin junior](#)  
**Objet :** RE: Demande Ensemble contre l'intimidation  
**Date :** 3 juin 2016 09:54:00

---

Bonjour,

Nous avons bien reçu le projet de votre organisme dans le cadre du Programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation.

Il est possible que lors de l'analyse du dossier des demandes de précisions vous soient demandées.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez au Programme.

Recevez mes meilleures salutations.

Véronique Bilodeau  
Direction du développement des politiques – Famille  
Ministère de la Famille  
425, rue Saint-Amable, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1  
Tél. : 418-643-7967  
Télec. : 418-644-5434

---

**De :** jasmin junior [mailto:jasminjunior@hotmail.com]  
**Envoyé :** 2 juin 2016 17:56  
**À :** \_Boîte Intimidation <Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA>  
**Cc :** jasmin junior <jasminjunior@hotmail.com>  
**Objet :** Demande Ensemble contre l'intimidation

Bonjour

Notez que la résolution est dans le document scan avec le budget.

Merci  
Jasmin Roy  
Président Fondation Jasmin Roy  
514-827-7126



**De :** [Lévesque, Nathalie \(MFA-DGP\)](#)  
**A :** [Robitaille, Lucie \(MFA-DGP\)](#)  
**Cc :** [Couture, Hugo](#); [Duquet, Sylvie](#)  
**Objet :** Fondation J Roy  
**Date :** 20 octobre 2016 10:35:46  
**Pièces jointes :** [image001.gif](#)  
[image002.gif](#)  
[image003.gif](#)

---

Allo Lucie,

Nous sommes en attente d'un retour d'appel de la Fondation afin de fixer le rendez-vous téléphonique. Tu trouveras plus bas les informations attendus pour ta conversation avec M. Roy.

**Pour ton information seulement:**

Jasmin Roy a téléphoné au cabinet afin de connaître les raisons du refus du projet de sa Fondation.

Il n'y avait pas de note de passage mais les projets ayant obtenu une note de moins de 60% étaient écartés tout comme les projets jugés inadmissibles.

Une représentativité régionale a été demandé et aussi de tenir compte des diverses clientèles (LGBT, autochtones, aînés etc...)

La décision de ne pas retenir le projet proposé par la Fondation Jasmin Roy a été prise par le comité de sélection.

**Contexte:**

Nous avons reçu 262 demandes de financement sur un budget de 1.140 M\$ nous permettant de soutenir environ 40 projets, dont 15 de plus pour la clientèle aînés financés par le SA. Chacun des projets admissibles a été analysé à partir d'une grille développée en cohérence avec les objectifs et les exigences du Programme. Une équipe de professionnels de la Direction générale des politiques a réalisé ces analyses. Selon la nature des projets et la clientèle à laquelle ils s'adressent, des avis de pertinence ont été demandés aux ministères et aux organismes gouvernementaux concernés (MO).

La Fondation Jasmin Roy sollicite une contribution de 40 000 \$ afin de redistribuer ce montant à des écoles non admissibles au Programme pour la réalisation de différentes activités offertes en sous-traitance.

- Le projet est un programme d'aide aux écoles.
- La fondation octroie une somme de 20 000 \$ (10 000 \$/an pour 2 années) à chaque école.
- Dix écoles (communautés) sont visées.

- Outre les 40 000 \$ demandés dans le cadre du Programme, une contribution de 192 000 \$ de Sophie Desmarais (marraine de la FJR) complète le montage financier.

**Le projet n'est pas admissible pour différentes raisons:**

- Concrètement, le projet se traduit par une contribution financière du Ministère à la mission de la FJR (critère d'exclusion du programme).
- Dans ce projet, la FJR agit à titre d'intermédiaire, ce qui ne cadre pas avec les intentions et l'esprit du Programme (soutenir directement les organismes).
- Considérant que la Fondation n'agirait qu'à titre d'intermédiaire financier, le projet a été rejeté conformément aux normes du Programme.
- Les écoles obtiendraient un soutien financier via la FJR alors qu'elles ne sont pas admissibles au Programme.

Merci !

N.

**Nathalie Lévesque**

Adjointe aux mandats stratégiques et à l'administration

Direction générale des politiques

Ministère de la Famille

425, rue Jacques Parizeau, bur. 1.140

Québec (Québec) G1R 4Z1



[nathalie.levesque@mfa.gouv.qc.ca](mailto:nathalie.levesque@mfa.gouv.qc.ca)



---

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

---

**De :** [Lévesque, Nathalie \(MFA-DGP\)](#)  
**A :** [Jarotkova, Venceslava](#)  
**Cc :** [Duquet, Sylvie](#)  
**Objet :** Programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation - projets refusés  
**Date :** 25 octobre 2016 11:48:00  
**Pièces jointes :** [image001.gif](#)  
[image002.gif](#)  
[image003.gif](#)

---

Allo,

Oui, vendredi après-midi dernier Mme Robitaille s'est entretenue avec M. Roy.

Un courriel sera transmis à M. Roy dans les prochaines jours lui indiquant les coordonnées de Mme Robitaille, elle aura une autre conversation avec M. Roy à son retour d'Europe le 9 novembre.

Merci !

N.

## **Nathalie Lévesque**

Adjointe aux mandats stratégiques et à l'administration

Direction générale des politiques

Ministère de la Famille

425, rue Jacques Parizeau, bur. 1.140

Québec (Québec) G1R 4Z1



[nathalie.levesque@mfa.gouv.qc.ca](mailto:nathalie.levesque@mfa.gouv.qc.ca)



---

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

---

---

**De :** Jarotkova, Venceslava

**Envoyé :** 25 octobre 2016 11:36

**À :** Lévesque, Nathalie (MFA-DGP) <Nathalie.Levesque@MFA.GOUV.QC.CA>

**Objet :** RE: Programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation - projets refusés

Allo Nathalie,  
Est-ce que M. Roy a été contacté ?  
Merci et bon dîner ☺

Vienka

---

**De :** Lévesque, Nathalie (MFA-DGP)

**Envoyé :** 18 octobre 2016 16:05

**À :** Jarotkova, Venceslava <[Venceslava.Jarotkova@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Venceslava.Jarotkova@MFA.GOUV.QC.CA)>

**Cc :** Duquet, Sylvie <[Sylvie.Duquet@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Sylvie.Duquet@MFA.GOUV.QC.CA)>; Savoie, Monique <[Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation - projets refusés

Allo Vianka,

Bien noté pour l'appel à Jasmin Roy, Mme Robitaille lui donnera un coup de fil dans les prochains jours.

Je t'informe également que [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] recevra également un appel de Mme Robitaille.

Je t'informerai lorsque ce sera fait.

Merci !

N.

### **Nathalie Lévesque**

Adjointe aux mandats stratégiques et à l'administration

Direction générale des politiques

Ministère de la Famille

425, rue Jacques Parizeau, bur. 1.140

Québec (Québec) G1R 4Z1

[REDACTED]

[nathalie.levesque@mfa.gouv.qc.ca](mailto:nathalie.levesque@mfa.gouv.qc.ca)

---

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

---

---

**De :** Jarotkova, Venceslava

**Envoyé :** 18 octobre 2016 14:15

**À :** Lévesque, Nathalie (MFA-DGP) <[Nathalie.Levesque@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Nathalie.Levesque@MFA.GOUV.QC.CA)>

**Objet :** TR: programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation - projet fondation Jasmin Roy

Allo Nathalie,

Voici une demande du cabinet. Stp nous avertir quand le contact aura été effectué (et même si ce n'est pas dit directement dans le courriel de Marie-Chantal, donne une courte information sur l'appel).

Merci beaucoup !

Vienka

---

**De :** Domingue, Marie Chantal

**Envoyé :** 18 octobre 2016 14:09

**À :** Jarotkova, Venceslava <[Venceslava.Jarotkova@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Venceslava.Jarotkova@MFA.GOUV.QC.CA)>

**Cc :** Thivierge, Florence (Cabinet) <[Florence.Thivierge@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Florence.Thivierge@MFA.GOUV.QC.CA)>

**Objet :** programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation - projet fondation Jasmin Roy

Bonjour,

Jasmin Roy a communiqué avec le cabinet afin d'avoir les raisons du refus de son projet dans le programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation.

J'aimerais qu'une personne communique avec M. Roy afin de l'informer.

Merci de m'informer lorsque vous aurez communiqué avec M. Roy.

Échéance : 21 octobre 2016

Merci et bonne journée !

**Marie-Chantal Domingue** | Attachée politique

Cabinet de la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation

Ministre responsable de la région de Laval

[MarieChantal.Domingue@mfa.gouv.qc.ca](mailto:MarieChantal.Domingue@mfa.gouv.qc.ca)

425, rue Jacques-Parizeau

4e étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418.643.2181

Télécopieur : 418.643.2640

[www.mfa.gouv.qc.ca](http://www.mfa.gouv.qc.ca)

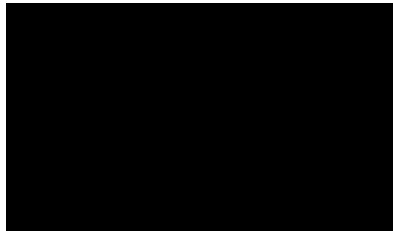
**De :** [jasmin junior](#)  
**A :** [Casault, Denis;](#) [REDACTED]@centrecyber-aide.com; [Danielle Marquis;](#) [REDACTED] [jasmin junior](#)  
**Cc :** [Roberge, Anne;](#) [Bilodeau, Véronique](#)  
**Objet :** RE: Analyse des candidatures  
**Date :** 1 juillet 2016 16:09:28

---

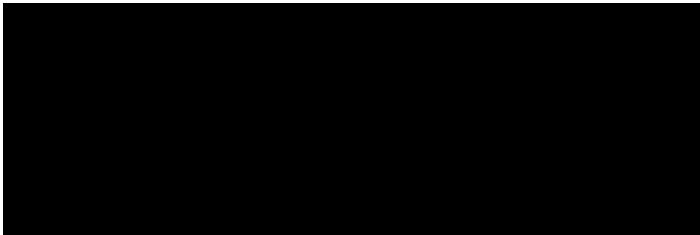
Bonjour Denis

voici mes top 5

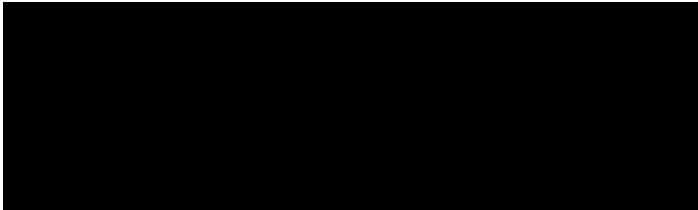
Catégorie individu



Catégorie Organisation



Catégorie Milieu scolaire



À jeudi  
Jasmin Roy

---

From: Denis.Casault@MFA.GOUV.QC.CA  
To: [REDACTED]@centrecyber-aide.com; jasminjunior@hotmail.com;

Danielle.Marquis@education.gouv.qc.ca; [REDACTED]@institutpacifique.com  
CC: Anne.Roberge@MFA.GOUV.QC.CA; Veronique.Bilodeau@MFA.GOUV.QC.CA  
Subject: Analyse des candidatures  
Date: Wed, 15 Jun 2016 14:49:27 +0000

Mesdames, monsieur,

Un court courriel pour savoir si ce que nous vous avons fait parvenir est fonctionnel (clé USB, fichiers qui y sont insérés, liens web, etc.). Si vous rencontrez des difficultés, il nous fera plaisir de résoudre les problèmes qui pourraient survenir.

À la fin juin, je vous ferai suivre les formulaires pour les TOP 5 ou 10 que je vous demanderais de me faire parvenir pour le 4 juillet en vue de notre réunion du 7.

Je vous referai donc signe dans la semaine du 27 juin avec, pour ceux qui sont concernés, les documents administratifs relatifs au remboursement des frais de déplacements.

Bonne lecture et au plaisir!

**Denis Casault, conseiller**  
Direction du développement des politiques – Famille  
Ministère de la Famille  
425, rue Saint-Amable, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1  
Téléphone : 418 646-9390  
Télécopieur : 418 644-5434



**De :** [Daigle, Joanne](#)  
**A :** [Casault, Denis](#)  
**Objet :** TR: Rép. : Invitation - Remise des prix Ensemble contre l'intimidation  
**Date :** 20 septembre 2016 08:09:08  
**Pièces jointes :** [ATT00001.gif](#)  
[ATT00002.png](#)

---

Denis,

Pour ton info.

Jo

---

**De :** jasmin junior [mailto:[jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com)]

**Envoyé :** 19 septembre 2016 20:48

**À :** Danielle Marquis <[Danielle.Marquis@education.gouv.qc.ca](mailto:Danielle.Marquis@education.gouv.qc.ca)>; Daigle, Joanne <[Joanne.Daigle@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Joanne.Daigle@MFA.GOUV.QC.CA)>; [REDACTED]@institutpacifique.com; [REDACTED]@centrecyber-aide.com; [centrecyberaide@gmail.com](mailto:centrecyberaide@gmail.com); [REDACTED]@videotron.ca

**Objet :** RE: Rép. : Invitation - Remise des prix Ensemble contre l'intimidation

Bonjour

en effet je ne pourrai pas y être

cordialement

Jasmin Roy

---

**De :** Danielle Marquis <[Danielle.Marquis@education.gouv.qc.ca](mailto:Danielle.Marquis@education.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 19 septembre 2016 16:21:18

**À :** [Joanne.Daigle@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Joanne.Daigle@MFA.GOUV.QC.CA); [REDACTED]@institutpacifique.com; [REDACTED]@centrecyber-aide.com; [centrecyberaide@gmail.com](mailto:centrecyberaide@gmail.com); [jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com); [REDACTED]@videotron.ca

**Objet :** Rép. : Invitation - Remise des prix Ensemble contre l'intimidation



Bonjour,

Il me sera impossible de participer à cette cérémonie. Je serai dans la région de Laval pour la première Grande rencontre (mesure 1.5) du plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation.

Le sous-ministre adjoint a prévu aussi être à Laval. Je peux m'informer pour avoir une représentation du ministère.

En principe, Jasmin Roy sera aussi à Laval. Je lui laisse le soin de vous répondre.

**De :** [Daigle, Joanne](#)  
**A :** [Casault, Denis](#)  
**Objet :** TR: Rép. : Invitation - Remise des prix Ensemble contre l'intimidation  
**Date :** 20 septembre 2016 08:09:08  
**Pièces jointes :** [ATT00001.gif](#)  
[ATT00002.png](#)

---

Denis,

Pour ton info.

Jo

---

**De :** jasmin junior [mailto:jasminjunior@hotmail.com]

**Envoyé :** 19 septembre 2016 20:48

**À :** Danielle Marquis <Danielle.Marquis@education.gouv.qc.ca>; Daigle, Joanne <Joanne.Daigle@MFA.GOUV.QC.CA>; [REDACTED]@institutpacifique.com; [REDACTED]@centrecyber-aide.com; centrecyberaide@gmail.com; [REDACTED]@videotron.ca

**Objet :** RE: Rép. : Invitation - Remise des prix Ensemble contre l'intimidation

Bonjour

en effet je ne pourrai pas y être

cordialement

Jasmin Roy

---

**De :** Danielle Marquis <[Danielle.Marquis@education.gouv.qc.ca](mailto:Danielle.Marquis@education.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 19 septembre 2016 16:21:18

**À :** [Joanne.Daigle@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Joanne.Daigle@MFA.GOUV.QC.CA); [REDACTED]@institutpacifique.com; [REDACTED]@centrecyber-aide.com; [centrecyberaide@gmail.com](mailto:centrecyberaide@gmail.com); [jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com); [REDACTED]@videotron.ca

**Objet :** Rép. : Invitation - Remise des prix Ensemble contre l'intimidation



Bonjour,

Il me sera impossible de participer à cette cérémonie. Je serai dans la région de Laval pour la première Grande rencontre (mesure 1.5) du plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation.

Le sous-ministre adjoint a prévu aussi être à Laval. Je peux m'informer pour avoir une représentation du ministère.

En principe, Jasmin Roy sera aussi à Laval. Je lui laisse le soin de vous répondre.



## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Le formulaire a été conçu pour être rempli de manière électronique.

- Toutes les rubriques doivent être remplies.
- Le formulaire doit être signé par la représentante ou le représentant mandaté du demandeur.
- Le formulaire original signé, accompagné de tous les documents requis, doit être transmis en format numérique.

**La date limite pour transmettre la demande est le 30 juin 2017 à 16 h 30.**

Pour toute demande d'aide ou d'information, veuillez communiquer avec la Direction du développement des politiques – Famille.

Téléphone : 418 528-7100, poste 2604

Courriel : intimidation@mfa.gouv.qc.ca

## 1 – Renseignements sur l'organisme

### 1.1 Renseignements sur le demandeur

Nom du demandeur (selon la charte ou le registre) Fondation Jasmin Roy		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 1166919036
Adresse (n°, rue, app.) 555 boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200		
Ville Montréal		Code postal H2Z 1B1
Téléphone (514) 393-8772	Télécopieur (514) 393-9843	Région administrative Montréal (06)
Site Internet fondationjasminroy.com		Courriel de l'organisme info@fondationjasminroy.com
Nom du ou de la responsable du projet Jasmin Roy		
Fonction au sein de l'organisme Président		Courriel du ou de la responsable du projet jasminjunior@hotmail.com

### 1.2 Description de l'organisme

Décrire sommairement la mission, le ou les mandats et les activités de l'organisme. (500 caractères au maximum)

La Fondation Jasmin Roy a pour mission de lutter contre l'intimidation, la violence et la discrimination faites aux enfants en milieu scolaire au primaire et au secondaire. Le but de la Fondation est d'assurer un milieu sain et sécuritaire ainsi que des milieux positifs et bienveillants pour les élèves en soutenant et en organisant diverses initiatives visant une meilleure intervention auprès des victimes, des agresseurs et des témoins. La Fondation Jasmin Roy se donne comme mandat de contribuer à la recherche de

## 2 – Projet

### 2.1 Titre du projet

Titre :  
Programme d'aide aux écoles

#### Clientèle cible

Préciser la ou les clientèles auxquelles s'adresse le projet. (500 caractères au maximum)

8 capsules vidéo seront créées  
Volet petite enfance: Relations saines parents-enfants  
Volet école primaire: Relations saines entre les jeunes  
Volet école secondaire: Relations de confiance entre les adultes et jeunes  
Volet personne âgée: Briser l'isolement

## 2.2 Résumé du projet

Décrire sommairement le projet. (1000 caractères au maximum)

Chaque école qui bénéficie de notre programme d'aide aux écoles, ou programme de prévention, se voit verser la somme de 10 000\$ par année sur deux ans, soit l'équivalent du salaire d'un intervenant présent à l'école une journée par semaine pendant toute une année scolaire. Cette somme est directement financée par la Fondation Jasmin Roy. En contrepartie, l'école qui reçoit la somme s'assure que l'intervenant choisi soit libéré, au minimum, une journée par semaine afin de se consacrer au dossier de lutte à l'intimidation, la discrimination et la violence. En plus de la somme de 10 000\$ par année, l'école reçoit un support et de la formation continue d'un professionnel en éducation qui accompagne l'école tout au long de l'année scolaire. Après deux ans, l'école doit devenir autonome.

Date de début du projet | 2016-09-01 |  
(AAAA-MM-JJ)

Date de fin du projet | 2018-06-30 |  
(AAAA-MM-JJ)

## 2.3 Description détaillée du projet

### Contexte et objectifs

1. Décrire le contexte dans lequel s'inscrit le projet ainsi que la ou les problématiques auxquelles il s'attarde par rapport à l'intimidation.
2. Démontrer en quoi le projet répond à un besoin du milieu et de quelle manière il s'inscrit en complémentarité avec les ressources existantes, le cas échéant.
3. Préciser les objectifs poursuivis par le projet.

(4000 caractères au maximum).

Pendant deux années scolaires, à raison d'une journée par semaine, le salaire d'une personne-ressource par école est financé afin de prévenir et combattre la violence et l'intimidation dans son école en mettant en place des initiatives positives et en favorisant les comportements prosociaux dans son milieu. Le but: créer un milieu bienveillant et positif. L'intervenant sélectionné par son école a la responsabilité de recevoir de la formation et, ensuite, de former son milieu en mettant en place une approche collaborative. Le dossier de la violence et de l'intimidation doit être l'affaire de tous. Dès le début de l'année, un portrait de la situation est dressé afin d'évaluer le milieu avec l'aide du formateur. Une journée complète de formation est offerte à tout le personnel de l'école désirant y assister. Ensuite, l'intervenant, avec la collaboration de l'équipe-école, détermine un plan d'action à mettre en place selon les priorités qui seront sélectionnées. Des suivis, des rencontres de formations et un support constant sont offerts tout au long de l'année ainsi qu'une autre rencontre de formation après les Fêtes. En plus de mettre en place un protocole d'intervention et d'évaluer la portée des actions deux fois par année, soit avant les Fêtes et à la fin de l'année scolaire, l'école doit favoriser les apprentissages sociaux et émotionnels. La Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif de l'Université Laval a démontré que les pratiques trop punitives ne contribuent aucunement au développement des habiletés sociales des jeunes et qu'elles sont considérées comme non efficaces pour contrer des phénomènes de violence, pouvant parfois même les aggraver. C'est pour cette raison que le programme d'aide aux écoles permet au personnel scolaire de mettre en place de bonnes pratiques de résolution de conflits, d'apprentissage des bons comportements, de développement de la conscience de soi, d'apprentissage à l'autorégulation (contrôle de son comportement et de ses émotions), de développement de la conscience sociale, des compétences relationnelles et de prise de décisions responsables. Rappelons, enfin, que le programme d'aide aux écoles répond à des préoccupations et à des besoins exprimés lors du Forum sur la lutte contre l'intimidation, tenu par le premier ministre du Québec le 2 octobre 2014, où il a notamment été demandé de soutenir et d'accompagner les milieux et de faire connaître les bonnes pratiques. En faisant la promotion de relations saines, du respect d'autrui, de la responsabilité sociale et de l'exercice de la citoyenneté chez nos enfants et nos jeunes, nous pouvons réduire la violence et l'intimidation au Québec. À la fin de l'année, en plus du bilan final de l'école un rapport de recommandation constructif est rédigé par le formateur afin d'assurer une continuité positive dans le milieu.

### Activités et calendrier de réalisation

Remplir le tableau en ANNEXE.

## 2.4 Retombées anticipées

Décrire les retombées anticipées du projet (l'effet escompté, l'apport au milieu, le nombre de personnes visées, etc.). (3000 caractères au maximum)

Ce qui a fait le succès de ce programme d'aide aux écoles, c'est que la Fondation Jasmin Roy n'a jamais eu d'attente envers les écoles. Nous ne mettons aucune pression et nous ne faisons aucune ingérence, car nous croyons à l'autonomie des écoles. Cela dit, nous souhaitons qu'après avoir reçu le soutien de la Fondation, l'école arrivera, deux ans plus tard, à voler de ses propres ailes. Elle aura eu le privilège d'avoir le temps de recevoir de la formation, d'instaurer une structure collaborative d'autorégulation, de mettre en place un protocole et de nouvelles pratiques favorisant les apprentissages sociaux et émotionnels.

Il est difficile d'évaluer le nombre de personnes visées, mais nous souhaitons, avec ce projet, viser 10 communautés afin de les rendre plus positives et bienveillantes en incitant le personnel des écoles à collaborer avec tous les acteurs qui évoluent autour de l'école. En rendant le climat scolaire plus sain et sécuritaire, nous assurerons les conditions gagnantes pour une meilleure santé mentale des élèves et une plus grande persévérance scolaire.

Après avoir reçu le soutien du programme d'aide aux écoles, les milieux éducatifs auront acquis des connaissances et développé une expertise d'intervention, puisqu'elles auront mis en place de bonnes pratiques qui assureront une continuité de leur succès dans le futur. En consultant les bilans de chaque école, nous sommes à même de constater que notre programme d'aide aux écoles a un impact majeur sur les milieux. (Voir l'exemple ci-joint d'un bilan d'école et un document de recommandation préparés par nos formateurs.)

Indiquer les moyens prévus pour en assurer la pérennité, s'il y a lieu. (1500 caractères au maximum)

Nous ne quittons aucun milieu sans que nous ayons reçu les recommandations nécessaires de nos formateurs afin que la pérennité soit assurée. Rappelons que le but de ce programme d'aide est de supporter les écoles et les accompagner vers l'autonomie. Nous devons avoir les garantis que les actions se poursuivront après les deux années de soutien et d'accompagnement.

Dans des cas d'exception, si les recommandations des formateurs est de poursuivre une troisième année et que le milieu est volontaire, nous pouvons décider de maintenir le projet une année de plus. Cela peut être le cas dans des milieux très défavorisés ou dans certaines réserves autochtones.

## 2.5 Expérience et expertise

Décrire de quelle façon l'expérience et l'expertise de l'organisme et du personnel affecté au projet sont susceptibles de soutenir efficacement sa réalisation considérant la problématique de l'intimidation et la clientèle ciblée. (2000 caractères au maximum)

La Fondation Jasmin Roy mandate l'Institut Pacifique comme sous-traitant pour la formation et le suivi auprès des écoles sélectionnées au programme d'aide aux écoles.

L'Institut Pacifique est un organisme à but non lucratif qui développe, depuis 1976, des programmes et des services pour promouvoir des compétences en matière de résolution de conflits et de médiation auprès des jeunes du préscolaire, du primaire et du secondaire. Réputé pour la qualité et le sérieux de ses activités, il offre chaque année une formation sur la résolution pacifique des conflits à plus de 100 000 jeunes. Reconnus par l'UNESCO, les programmes en résolution de conflits de l'Institut Pacifique sont implantés annuellement dans près de 500 écoles, majoritairement au Québec, mais également ailleurs au Canada, ainsi qu'en Belgique, en France, en Guadeloupe, aux États-Unis et en Suisse.

## 2.6 Soutien aux personnes vulnérables

Démontrer la capacité de l'organisme à diriger et à accompagner les personnes vulnérables vers des ressources d'aide appropriées, le cas échéant. (1000 caractères au maximum)

Dans le cadre du projet d'aide aux écoles, la Fondation Jasmin Roy n'a pas à diriger ou à accompagner les personnes vulnérables vers des ressources d'aide appropriées. Ce sera à l'école qui participe au projet de le faire. Le formateur s'assurera, cependant, d'informer les écoles des options qui s'offrent à elles et de les diriger dans l'accompagnement des personnes vulnérables lors de la formation.

## 2.7 Partenariat

Faire état de la contribution d'autres organisations dans l'élaboration et la réalisation du projet. Préciser la nature de ce partenariat. Si le partenaire contribue financièrement au projet, il devra également être mentionné à la section 3.2. (2000 caractères au maximum)

Le projet d'aide aux écoles a été mis en place à la suite de douze projets pilotes sur trois ans, mis en place par la Fondation Jasmin Roy en 2011-2012, et qui ont fait leur preuve.

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ), qui a été l'un des premiers partenaires de la Fondation dans la mise en place de ces projets pilotes, a eu la responsabilité de l'évaluation du projet. L'expertise que possède la CSQ est un atout majeur afin d'évaluer et analyser les retombées du projet pilote. « Nous nous sommes engagés dans ce projet, car cela fait longtemps que nous défendons l'idée que cela prend une personne responsable de la question de la violence dans chaque école. Et pour que ce projet ait des retombées, nous tenions à ce qu'il y ait un suivi rigoureux et que les résultats soient évalués », a souligné Louise Chabot, présidente de la CSQ. La CSQ a ensuite mesuré une baisse de plus de 50% de la violence et de l'intimidation dans les projets pilotes de la Fondation. Parmi les résultats les plus significatifs, le pourcentage d'élèves qui vivent de l'intimidation à la polyvalente de L'Ancienne-Lorette en deuxième secondaire est passé de 7% à 2%.

Au cours des six dernières années, la Fondation Jasmin Roy a pu compter sur des investissements privés pour soutenir ses initiatives. Tout comme pour l'année scolaire 2014-2015, la Fondation Jasmin Roy accompagne 14 écoles pour l'année scolaire 2015-2016, toujours grâce à l'aide de nos donateurs privés.

### 3 – Prévisions budgétaires

3.1 Prévisions des dépenses	Montant
<p>Indiquer le salaire* du personnel affecté <b>exclusivement à la gestion</b> du projet. Les frais d'encadrement et de gestion ne doivent pas dépasser 10 % de la rémunération du personnel affecté au projet.</p> <p><b>Préciser :</b></p> <p>a) Nombre de ressources requises 1</p> <p>b) Salaire horaire 16.00 \$</p> <p>c) Nombre d'heures par semaine 40 h/sem.</p> <p>d) Nombre de semaines 1 sem.</p>	0 \$
<p>Indiquer le salaire* du personnel affecté exclusivement au projet.</p> <p><b>Préciser :</b></p> <p>a) Nombre de ressources requises 10</p> <p>b) Salaire horaire 10 000\annuel \$</p> <p>c) Nombre d'heures par semaine 8 h/sem.</p> <p>d) Nombre de semaines 37 sem.</p>	0 \$
<p>Les frais d'achat de matériel et de fournitures destinés exclusivement au projet.</p> <p>Décrire et ventiler ces frais.</p> <p>– Coffret d'aide aux écoles de la Fondation Jasmin Roy (10 coffrets x 100\$) 1000,00 \$</p>	
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$

\* Salaire comparable à celui habituellement versé par l'organisme, charges sociales comprises.



<b>3.1 Prévisions des dépenses (suite)</b>	<b>Montant</b>
Autres frais incontournables liés directement à la réalisation du projet. Décrire et ventiler ces frais.	
– Formation, suivis accompagnement des écoles: sous-traitant Institut Pacifique	30 000,00 \$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
<b>Total des dépenses du projet</b>	<b>0 \$</b>
<b>3.2 Prévisions des revenus</b>	<b>Montant</b>
<b>Financement dans le cadre d'un autre programme gouvernemental (provincial ou fédéral)</b>	
Le projet fait-il l'objet d'une demande de financement dans le cadre d'un autre programme de soutien financier gouvernemental ? Oui <input checked="" type="radio"/> Non <input type="radio"/>	
<b>Si oui</b> , préciser le programme et ventiler les revenus.	
– Subvention confirmée? Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	\$
– Subvention confirmée? Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	\$
– Subvention confirmée? Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	\$
	<b>0 \$</b>
<b>Autres sources de financement liées à la réalisation du projet</b>	
Préciser le bailleur de fonds ou le programme et ventiler les revenus.	
– Madame Sophie Desmarais	192 000,00 \$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
	<b>0 \$</b>
<b>Contribution du demandeur</b> (Minimum de 10 % de la subvention demandée)	<b>192 000,00 \$</b>
<b>Subvention demandée au ministère de la Famille</b> (Maximum de 90 % du total des coûts d'un projet; le montant demandé ne peut dépasser 40 000 \$)	<b>40 000,00 \$</b>
<b>Total des revenus du projet</b>	<b>0 \$</b>

#### 4 – Relation d'affaires

Le demandeur est-il en relation d'affaires avec une ou des sociétés apparentées (entreprise ou organisme contrôlé directement ou indirectement par un ou des administrateurs communs) ?

Oui  Non

Si oui, préciser pour chacune d'elles le nom légal et le numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

– ,  
– ,  
– ,

#### 5 – Documents requis

Pour être soumis à l'évaluation, les dossiers doivent être complets et compréhensibles. Ils doivent comprendre :

- Le formulaire de demande d'aide financière dûment rempli et signé.
- L'annexe « Activités et calendrier de réalisation ».
- La copie dûment signée de la résolution du conseil d'administration désignant le mandataire de la demande et, le cas échéant, les partenaires.
- La copie des lettres patentes.

Le Ministère pourra, au besoin, exiger les renseignements ou les documents complémentaires qu'il juge pertinents (ex. rapport d'activités et rapport financier).

#### 6 – Signature

Signature de la représentante ou du représentant mandaté par le demandeur

2016-06-02  
Date (AAAA-MM-JJ)

X

Signature

Nom  
Jasmin Roy

**LE FORMULAIRE ORIGINAL SIGNÉ, ACCOMPAGNÉ DE TOUS LES DOCUMENTS REQUIS, DOIT ÊTRE TRANSMIS EN FORMAT NUMÉRIQUE À L'ADRESSE INTIMIDATION@MFA.GOUV.QC.CA AU PLUS TARD LE 30 JUIN 2017, À 16 H 30.**

**Activités et calendrier de réalisation**

Activité	Moyens	Calendrier (date ou période prévue)	Type d'intervenants dédiés à l'activité
1.	Voir document ci-joint.		
2.			Scénariste
3.			Scénariste, coordonnatrice et réalisateur
4.			Producteur, réalisateur, directeur photo, directeur casting, Coordonnatrice
5.			Producteur, réalisateur, directeur photo, Coordonnatrice

Activité	Moyens	Calendrier (date ou période prévue)	Type d'intervenants dédiés à l'activité
6.			Producteur, réalisateur, directeur photo, Coordinatrice, maquilleuse-coiffeuse, habilleuse, comédiens
7.			Producteur, réalisateur, monteur, attachée de presse.
8.			Attachée de presse et commis comptable
9.			
10.			

**De :** [\\_Boîte Intimidation](#)  
**A :** [Bergeron, Evelyne](#)  
**Cc :** [Savoie, Monique](#)  
**Objet :** TR: Fondation Jasmin Roy  
**Date :** 20 juin 2017 09:53:37  
**Pièces jointes :** [formulaire-psf-intimidation\\_dynamique.pdf](#)  
[scan0003.pdf](#)  
[Lettres patentes supplémentaires \(2012\) \(1\).pdf](#)  
[Lettres patentes 29 octobre 2010.pdf](#)

---

Évelyne,

Voici le dépôt officiel du projet de Jasmin Roy. Si tout est conforme, tu peux lui faire un accusé réception comme les autres. Sinon, fais-moi signe je prendrai le relais.

C.

---

**De :** jasmin junior [mailto:jasminjunior@hotmail.com]  
**Envoyé :** 19 juin 2017 18:33  
**À :** \_Boîte Intimidation <Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA>  
**Cc :** Thivierge, Florence (Cabinet) <Florence.Thivierge@MFA.GOUV.QC.CA>  
**Objet :** Fondation Jasmin Roy

Bonjour vous trouverez ci-joint ma demande d'aide financière

Jasmin Roy

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Le formulaire a été conçu pour être rempli de manière électronique.

- Toutes les rubriques doivent être remplies.
- Le formulaire doit être signé par la représentante ou le représentant mandaté du demandeur.
- Le formulaire original signé, accompagné de tous les documents requis, doit être transmis en format numérique.

**La date limite pour transmettre la demande est le 30 juin 2017 à 16 h 30.**

Pour toute demande d'aide ou d'information, veuillez communiquer avec la Direction du développement des politiques – Famille.

Téléphone : 418 528-7100, poste 2604

Courriel : intimidation@mfa.gouv.qc.ca

## 1 – Renseignements sur l'organisme

### 1.1 Renseignements sur le demandeur

Nom du demandeur (selon la charte ou le registre) Fondation Jasmin Roy		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 1166919036
Adresse (n°, rue, app.) 555, Boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 1200		
Ville Montréal		Code postal H2Z 1B1
Téléphone 514-393-8772	Télécopieur 514-393-9843	Région administrative Montréal (06)
Site Internet fondationjasminroy.com		Courriel de l'organisme info@fondationjasminroy.com
Nom du ou de la responsable du projet Jasmin Roy		
Fonction au sein de l'organisme Président		Courriel du ou de la responsable du projet jasminjunior@hotmail.com

### 1.2 Description de l'organisme

Décrire sommairement la mission, le ou les mandats et les activités de l'organisme. (500 caractères au maximum)

L'équipe de la Fondation Jasmin Roy se donne le mandat de contribuer à la recherche de solutions durables aux problèmes de violence et d'intimidation dans tous les milieux de vie ; l'équipe de la Fondation Jasmin Roy travaille également à créer des milieux bienveillants et positifs en milieux éducatifs, dans les environnements de travail et chez les personnes âgées en luttant contre le harcèlement et la maltraitance.

## 2 – Projet

### 2.1 Titre du projet

Titre :

Campagne sur les saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles.

**Clientèle cible**  
Préciser la ou les clientèles auxquelles s'adresse le projet. (500 caractères au maximum)

8 capsules vidéo seront créées  
 Volet petite enfance: Relations saines parents-enfants  
 Volet école primaire: Relations saines entre les jeunes  
 Volet école secondaire: Relations de confiance entre les adultes et jeunes  
 Volet personne âgée: Briser l'isolement

## 2.2 Résumé du projet

Décrire sommairement le projet. (1000 caractères au maximum)

Afin de sensibiliser la population et de faire la promotion des comportements prosociaux et de l'empathie, une campagne sur les saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles sera mise de l'avant, inspirée de la capsule « Every opportunity » <https://www.youtube.com/watch?v=VxyywShewI&t=3s>. Nous mettrons en scène différentes situations négatives de la vie quotidienne, suivies d'un même scénario positif qui démontrera les avantages d'utiliser des saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles. (Ex. : un nouvel arrivant à qui personne ne parle, un enfant laissé seul à l'école par ses pairs, une personne âgée dans une résidence à qui personne ne parle, des collègues de travail qui ne se disent pas bonjour le matin, etc.)

En plus d'être déployée dans les médias traditionnels, la campagne sera déployée sur les réseaux sociaux. Nous voulons démontrer comment adopter les bons comportements d'inclusion, de respect, de civisme et de gestion des émotions.

Date de début du projet | 2017-11-01 |  
(AAAA-MM-JJ)

Date de fin du projet | 2018-11-01 |  
(AAAA-MM-JJ)

## 2.3 Description détaillée du projet

### Contexte et objectifs

1. Décrire le contexte dans lequel s'inscrit le projet ainsi que la ou les problématiques auxquelles il s'attarde par rapport à l'intimidation.
2. Démontrer en quoi le projet répond à un besoin du milieu et de quelle manière il s'inscrit en complémentarité avec les ressources existantes, le cas échéant.
3. Préciser les objectifs poursuivis par le projet.

(4000 caractères au maximum).

La violence, l'intimidation et la maltraitance découlent, entre autres, de problèmes relationnels auxquels il faut apporter des réponses relationnelles, notamment au moyen d'interventions éducatives et sociales positives visant le développement des compétences prosociales.

De plus en plus de recherches révèlent que les compétences sociales et émotionnelles jouent un rôle essentiel dans le fait d'être un bon élève, de devenir un bon citoyen et de se faire une place dans le monde du travail. Ces études révèlent aussi que de nombreux comportements à risque (ex. : usage de drogues, violence, intimidation, maltraitance, négligence, violence dans les rapports amoureux et décrochage scolaire) peuvent être évités ou que les risques peuvent être réduits lorsqu'on vise le développement des compétences sociales et affectives des individus de manière globale et à long terme.

Selon Robert Waldinger, psychiatre de l'université Harvard et 4e directeur d'étude longitudinale sur la santé et le bonheur chez l'être humain, qui a duré 75 ans, c'est la qualité des relations sociales qui nous rendrait heureux et pourrait même contribuer à nous garder en bonne santé. Être proche de sa famille, de ses amis et de sa communauté serait bon pour nous; ces connexions sociales contribuent à une vie plus longue et saine.

Notre campagne s'attardera à des problématiques émotionnelles et relationnelles qui contribuent à l'usage de comportements inappropriés tels que l'intimidation, la violence, le harcèlement en milieu de travail, le racisme et la maltraitance chez les personnes âgées. Dans les 8 capsules vidéos, nous démontrerons les saines relations parents-enfants à la petite enfance, le volet école primaire favorisera les saines relations interpersonnelles entre les pairs, puisque la recherche a démontré que 20% de élèves au secondaire disaient ne pas connaître un adulte de confiance, le volet école secondaire sera consacré aux saines relations entre les adultes et les jeunes. Pour le volet personnes âgées, nous ciblerons la maltraitance indirecte, afin de promouvoir les saines relations et briser l'isolement. Le volet communautés ethnoculturelles se concentrera sur des exemples concrets d'inclusion et le volet communautés autochtones ciblera la vulnérabilité des jeunes autochtones qui arrivent au CÉGEP. Pour le milieu de travail, nous concentrerons nos efforts sur les saines relations entre collègues et pour le volet sports, nous ferons la démonstration de bonne gestion des émotions négatives en compétition.

La campagne sur les saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles est directement en cohérence avec le contenu des Grandes Rencontres, qui offre de la formation sur les apprentissages sociaux et émotionnels en milieu éducatif. Pour assurer une cohésion sociale, la chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif de l'Université Laval recommande de décloisonner les écoles pour créer un changement majeur dans la société. (Le projet des Grandes rencontres, mis sur pied par la Fondation Jasmin Roy et le ministère de l'Éducation, rassemble de nombreux partenaires du réseau de l'éducation et des organismes qui s'impliquent de diverses manières dans l'instauration d'un climat scolaire positif et bienveillant, notamment PREVNet et la Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif de l'Université Laval. Ces organismes et partenaires, qui se dévouent pour la prévention et le traitement de la violence et de l'intimidation, offrent ensemble de la formation

### Activités et calendrier de réalisation

Remplir le tableau en ANNEXE.

## 2.4 Retombées anticipées

Décrire les retombées anticipées du projet (l'effet escompté, l'apport au milieu, le nombre de personnes visées, etc.). (3000 caractères au maximum)

Cette campagne sociétale aura un impact global. En plus d'être partagées sur les réseaux sociaux et dans certains médias traditionnels, ces capsules pourront être utilisées lors de formations, d'interventions ciblées par les différents groupes d'intervention dans la lutte à la violence et à l'intimidation à travers le Québec, par les travailleurs sociaux, les centres de personnes âgées, les milieux de travail et les milieux éducatifs.

Le but premier de cette campagne est d'intégrer la notion de saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles au sein des saines habitudes de vie comme la saine alimentation et l'activité physique.

L'adoption de saines habitudes de vie, en particulier d'un mode de vie actif et d'une bonne alimentation, est un facteur déterminant pour la santé. Faire de l'activité physique régulièrement permet de prévenir plusieurs maladies chroniques, comme les maladies du cœur et le diabète de type 2. Si l'activité physique aide à diminuer le stress et à améliorer la concentration, une alimentation nutritive et équilibrée constitue également un facteur déterminant pour la santé.

Mais qu'en est-il des saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles?

Elles auraient aussi une incidence positive sur notre santé globale et notre longévité. Selon la recherche, les saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles devraient être les habitudes fondamentales à mettre en place afin que les individus puissent éviter de tomber dans des comportements relationnels violents et inadéquats. Il a été démontré que les individus qui ont des problèmes émotionnels et relationnels ne sont pas motivés à s'engager dans les saines habitudes de vie telles que préconisées dans notre société. De saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles seraient non seulement bonnes pour la santé mentale, mais pour la santé physique aussi.

Pour atteindre notre plein potentiel, nous devons aligner l'esprit et le cœur, car il a été démontré que les individus heureux sont 55% plus créatifs et 31% plus productifs, donc, plus portés à intégrer l'activité physique et une saine alimentation à leur mode de vie.

Indiquer les moyens prévus pour en assurer la pérennité, s'il y a lieu. (1500 caractères au maximum)

Cette campagne sera la plate-forme pour lancer, en 2019, Le Défi 3-3-7, une campagne nationale de 30 jours pour valoriser les saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles : prendre le pouls de ses émotions 3 fois par jour et reconnaître les besoins liés à ces émotions; 3 minutes de bonheur et 7 comportements prosociaux par jour.

Tout comme pour l'activité physique et la saine alimentation, nous devons faire des efforts quotidiens afin de maintenir de saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles. Cette façon de vivre nous permettra de mieux nous comprendre, de mieux comprendre les autres et de mieux gérer nos émotions afin d'éviter les comportements inadéquats et les problèmes de santé mentale.

## 2.5 Expérience et expertise

Décrire de quelle façon l'expérience et l'expertise de l'organisme et du personnel affecté au projet sont susceptibles de soutenir efficacement sa réalisation considérant la problématique de l'intimidation et la clientèle ciblée. (2000 caractères au maximum)

La Fondation Jasmin Roy a su créer une crédibilité enviable en seulement 7 ans, car elle a su s'entourer des meilleurs professionnels comme sous-traitants dans chacun de ses dossiers (Camil Sansfaçon, PrevNet, la chaire de recherche sur la violence et la sécurité en milieu éducatif, l'Institut Pacifique, l'Université de Sherbrooke, CTREQ et bien d'autres). Le président de la Fondation a une grande expérience en communication et en production télévisée et événementielle. Il est bien connu du public et il utilise sa notoriété pour faire avancer la lutte contre la violence et à l'intimidation. L'impact est tel que la Fondation déploie maintenant ces actions en France et fera des représentations dans la prochaine année à l'ONU.

Depuis sa création, les actions de la Fondation Jasmin Roy ont toujours suscité un intérêt médiatique sans précédent. Avant l'arrivée de la Fondation, très peu de médias s'intéressaient à la violence et à l'intimidation, de même que les gouvernements. Nous avons donc la recette gagnante pour faire évoluer les consciences vers les saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles. Nous devons créer un mouvement social qui sera un moteur de changement important dans la société québécoise et qui permettra une plus grande intégration pour tous.

La Fondation recrutera les meilleurs professionnels dans les domaines artistique et audio-visuel ainsi que des consultants de contenu pour la création de sa campagne, ce qui assurera son succès, comme dans tous les projets passés de la Fondation.



## 2.6 Soutien aux personnes vulnérables

Démontrer la capacité de l'organisme à diriger et à accompagner les personnes vulnérables vers des ressources d'aide appropriées, le cas échéant. (1000 caractères au maximum)

La Fondation Jasmin Roy n'offre aucune aide directe. Elle réfère les appels et les courriels à ses partenaires, en plus de faire la promotion de chacun des organismes suivants, qui offrent un soutien direct sur leurs plateformes.

-Jeunesse, J'écoute

-Tel-Jeunes

-Gai Écoute

-Cyberaide.ca

-Centres régionaux de prévention du suicide

Agence de la santé et des services sociaux #911

## 2.7 Partenariat

Faire état de la contribution d'autres organisations dans l'élaboration et la réalisation du projet. Préciser la nature de ce partenariat. Si le partenaire contribue financièrement au projet, il devra également être mentionné à la section 3.2. (2000 caractères au maximum)

Nous sommes présentement en discussion avec le Mouvement Desjardins, qui a un réel intérêt à s'embarquer dans le projet. Autrement, nous comptons sur nos généreux donateurs privés et nos contacts dans les médias pour mener ce projet à terme.

### 3 – Prévisions budgétaires

3.1 Prévisions des dépenses	Montant
<p>Indiquer le salaire* du personnel affecté <b>exclusivement à la gestion</b> du projet. Les frais d'encadrement et de gestion ne doivent pas dépasser 10 % de la rémunération du personnel affecté au projet.</p> <p><b>Préciser :</b></p> <p>a) Nombre de ressources requises</p> <p>b) Salaire horaire \$</p> <p>c) Nombre d'heures par semaine h/sem.</p> <p>d) Nombre de semaines sem.</p>	0 \$
<p>Indiquer le salaire* du personnel affecté exclusivement au projet.</p> <p><b>Préciser :</b></p> <p>a) Nombre de ressources requises</p> <p>b) Salaire horaire \$</p> <p>c) Nombre d'heures par semaine h/sem.</p> <p>d) Nombre de semaines sem.</p>	0 \$
<p>Les frais d'achat de matériel et de fournitures destinés exclusivement au projet. Décrire et ventiler ces frais.</p> <p>– Forfait Tournage (équipe technique+équipements) 24,000.00 \$</p> <p>– Comédiens 40,000.00 \$</p> <p>– Maquilleuses/Coiffeuse 7,200.00 \$</p> <p>– Autres dépenses(Catering, costume, accessoires) 3,200.00 \$</p> <p>– Cotisation syndicales 4,750.00 \$</p> <p>– Montage vidéo 6,000.00 \$</p> <p>– Musique 1000,00 \$</p> <p>– \$</p> <p>– \$</p> <p>– \$</p>	0 \$
<p>Les frais relatifs à la promotion et à la diffusion des réalisations qui concernent exclusivement le projet. Décrire et ventiler ces frais.</p> <p>– Relation de presse et lancement média \$</p> <p>– Attachée de presse 7,000.00 \$</p> <p>– CNW 3,000.00 \$</p> <p>– Rédaction de communiqué et dossier de presse 1,000,00 \$</p> <p>– Intégration web des capsules 4,000.00 \$</p> <p>– \$</p> <p>– \$</p> <p>– \$</p> <p>– \$</p> <p>– \$</p>	0 \$

\* Salaire comparable à celui habituellement versé par l'organisme, charges sociales comprises.

<b>3.1 Prévisions des dépenses (suite)</b>	<b>Montant</b>
Autres frais incontournables liés directement à la réalisation du projet. Décrire et ventiler ces frais.	
– Cachet d'écriture des concepts et scénarios	12,000.00 \$
– Cachet coordination de production et Casting	6,875.00 \$
– Réalisateur	10,000.00 \$
– Habilleuse	5,000.00 \$
–	\$
– Frais d'administration 10%	13,502.50 \$
<b>Total des dépenses du projet</b>	<b>148,527.50 \$</b>
<b>3.2 Prévisions des revenus</b>	<b>Montant</b>
<b>Financement dans le cadre d'un autre programme gouvernemental (provincial ou fédéral)</b>	
Le projet fait-il l'objet d'une demande de financement dans le cadre d'un autre programme de soutien financier gouvernemental? Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/>	
<b>Si oui</b> , préciser le programme et ventiler les revenus.	
–	\$
Subvention confirmée? Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	
–	\$
Subvention confirmée? Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	
–	\$
Subvention confirmée? Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	0 \$
<b>Autres sources de financement liées à la réalisation du projet</b>	
Préciser le bailleur de fonds ou le programme et ventiler les revenus.	
– Madame Sophie Desmarais don annuel	100,000.00 \$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	0 \$
<b>Contribution du demandeur</b> (Minimum de 10 % de la subvention demandée)	100,000.00 \$
<b>Subvention demandée au ministère de la Famille</b> (Maximum de 90 % du total des coûts d'un projet; le montant demandé ne peut dépasser 40 000 \$)	40 000 \$
<b>Total des revenus du projet</b>	<b>140,000.00 \$</b>

#### 4 – Relation d'affaires

Le demandeur est-il en relation d'affaires avec une ou des sociétés apparentées (entreprise ou organisme contrôlé directement ou indirectement par un ou des administrateurs communs) ?

Oui  Non

Si oui, préciser pour chacune d'elles le nom légal et le numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

– ,  
– ,  
– ,

#### 5 – Documents requis

Pour être soumis à l'évaluation, les dossiers doivent être complets et compréhensibles. Ils doivent comprendre :

- Le formulaire de demande d'aide financière dûment rempli et signé.
- L'annexe « Activités et calendrier de réalisation ».
- La copie dûment signée de la résolution du conseil d'administration désignant le mandataire de la demande et, le cas échéant, les partenaires.
- La copie des lettres patentes.

Le Ministère pourra, au besoin, exiger les renseignements ou les documents complémentaires qu'il juge pertinents (ex. rapport d'activités et rapport financier).

#### 6 – Signature

Signature de la représentante ou du représentant mandaté par le demandeur

<input type="text"/>	<b>X</b>
Date (AAAA-MM-JJ)	Signature

Nom

Jasmin Roy

**LE FORMULAIRE ORIGINAL SIGNÉ, ACCOMPAGNÉ DE TOUS LES DOCUMENTS REQUIS, DOIT ÊTRE TRANSMIS EN FORMAT NUMÉRIQUE À L'ADRESSE INTIMIDATION@MFA.GOUV.QC.CA AU PLUS TARD LE 30 JUIN 2017, À 16 H 30.**

Activités et calendrier de réalisation

Activité	Moyens	Calendrier (date ou période prévue)	Type d'intervenants dédiés à l'activité
1. Recherche, consultations et début de l'élaboration du contenu		Novembre 2017 à janvier 2018	Scénariste et coordonnatrice
2. Écriture des scénarios des capsules		Mois de février 2018	Scénariste
3. Approbations et ajustements nécessaires aux scénarios		Mois de mars 2018	Scénariste, coordonnatrice et réalisateur
4. Réunion de production (Producteur, réalisateur, directeur photo, directeur casting)  Recherche des divers lieux de tournage		Semaine du 14 mai 2018  Semaine du 21 au 28 mai 2018	Producteur, réalisateur, directeur photo, directeur casting, Coordonnatrice
5. Casting Pré-production (horaires, locations, contrats, storyboard, etc.)		Semaine du 4 et 11 juin 2018 Semaine du 18 et 25 juin 2018	Producteur, réalisateur, directeur photo, Coordonnatrice

Activité	Moyens	Calendrier (date ou période prévue)	Type d'intervenants dédiés à l'activité
<p><b>6.</b> Pré-production (horaires, locations, contrats, storyboard, etc.) Réunion de production (Producteur, réalisateur, directeur photo, etc.) + visites techniques Tournage</p>		<p>Semaine du 23 juillet 2018 Semaine du 23 juillet 2018 Semaines du 30 juillet et 6 août 2018</p>	<p>Producteur, réalisateur, directeur photo, Coordonnatrice, maquilleuse-coiffeuse, habilleuse, comédiens</p>
<p><b>7.</b> Montage Préparation de la conférence de presse et du lancement (relations publiques) Approbation des montages finaux Semaine nationale contre l'intimidation (dates à confirmer...) Lancement de la campagne promotionnelle</p>		<p>Du 13 août au 14 septembre 2018 Mois de septembre 2018 Semaine du 17 septembre 2018 Semaine du 24 septembre 2018</p>	<p>Producteur, réalisateur, monteur, attachée de presse.</p>
<p><b>8.</b> Déploiement de la campagne post-production</p>		<p>Mois d'octobre et de novembre 2018</p>	<p>Attachée de presse et commis comptable</p>
<p><b>9.</b></p>			
<p><b>10.</b></p>			

#### 4 – Relation d'affaires

Le demandeur est-il en relation d'affaires avec une ou des sociétés apparentées (entreprise ou organisme contrôlé directement ou indirectement par un ou des administrateurs communs)?

Oui  Non

**Si oui**, préciser pour chacune d'elles le nom légal et le numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

- :  
- :  
- :

#### 5 – Documents requis

Pour être soumis à l'évaluation, les dossiers doivent être complets et compréhensibles. Ils doivent comprendre :

- Le formulaire de demande d'aide financière dûment rempli et signé.
- L'annexe « Activités et calendrier de réalisation ».
- La copie dûment signée de la résolution du conseil d'administration désignant le mandataire de la demande et, le cas échéant, les partenaires.
- La copie des lettres patentes.

Le Ministère pourra, au besoin, exiger les renseignements ou les documents complémentaires qu'il juge pertinents (ex. rapport d'activités et rapport financier).

#### 6 – Signature

Signature de la représentante ou du représentant	
	X
Date (AAAA-MM-JJ)	Signature

Nom  
Jasmin Roy

**LE FORMULAIRE ORIGINAL SIGNÉ, ACCOMPAGNÉ DE TOUS LES DOCUMENTS REQUIS, DOIT ÊTRE TRANSMIS EN FORMAT NUMÉRIQUE À L'ADRESSE INTIMIDATION@MFA.GOUV.QC.CA AU PLUS TARD LE 30 JUIN 2017, À 16 H 30.**

**De :** [jasmin junior](#)  
**A :** [Savoie, Monique](#)  
**Cc :** [Couture, Carole](#); [Casault, Denis](#)  
**Objet :** RE: En suivi de notre rencontre-MFA  
**Date :** 3 mai 2017 16:44:43

---

Bonjour Monique

merci pour le suivi.

Pour l'instant je n'ai aucune indisponibilité durant la semaine du 26 juin votre date sera la mienne. Revenez-moi rapidement je réserverai la journée.

cordialement  
Jasmin

---

**De :** Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca <Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** 3 mai 2017 13:39:01  
**À :** [jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com)  
**Cc :** [Carole.Couture@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Carole.Couture@MFA.GOUV.QC.CA); [Denis.Casault@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Denis.Casault@MFA.GOUV.QC.CA)  
**Objet :** TR: En suivi de notre rencontre-MFA

Bonjour, Jasmin.

À la suite de votre courriel, je tenais à vous préciser que dès que le Programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation sera lancé, je vous tiendrai informé des dates de l'appel de projets. Par ailleurs, comme discuté le 22 avril dernier, si vous prévoyez déposer une demande d'aide financière, que celle-ci soit en lien avec un outil de sensibilisation (une vidéo) ou autre sujet, vous pourrez compter sur la collaboration, le cas échéant, de madame Carole Couture ([carole.couture@mfa.gouv.qc.ca](mailto:carole.couture@mfa.gouv.qc.ca) ou 418 528-7100, poste 2604) que vous avez rencontrée récemment.

Enfin, concernant le jury de sélection du Prix Ensemble contre l'intimidation, je tenais aussi à vous remercier d'avoir accepté d'en faire partie pour une troisième et dernière année. À cet effet, nous comptons pouvoir tenir le jury dans la semaine du 26 juin prochain. J'aimerais savoir si vous êtes disponible à ce moment? Monsieur Denis Casault contactera sous peu les membres du jury pour fixer une date de rencontre.

Au plaisir,

*Monique Savoie*  
Directrice du développement des politiques – Famille  
Ministère de la Famille  
425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1  
Téléphone : 418 528-7100, poste2600  
Télécopieur : 418 644-5434



Courriel : [monique.savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:monique.savoie@mfa.gouv.qc.ca)

---

**De :** Savoie, Monique

**Envoyé :** 21 avril 2017 15:13

**À :** 'jasminjunior@hotmail.com' <[jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com)>

**Objet :** TR: En suivi de notre rencontre-MFA

Bonjour,

Voici comme convenu hier, les liens pour le programme éducatif des services de garde du Québec et pour le cadre de référence *Gazelle et Potiron*.

[https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/guide\\_gazelle\\_potiron.pdf](https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/guide_gazelle_potiron.pdf)

[https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme\\_educatif.pdf](https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf)

Au plaisir,

*Monique Savoie*

Directrice du développement des politiques – Famille

Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 528-7100 poste2600

Télécopieur : 418 644-5434

Courriel : [monique.savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:monique.savoie@mfa.gouv.qc.ca)

---

**De :** jasmin junior [<mailto:jasminjunior@hotmail.com>]

**Envoyé :** 20 avril 2017 21:05

**À :** Savoie, Monique <[Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Thivierge, Florence (Cabinet) <[Florence.Thivierge@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Florence.Thivierge@MFA.GOUV.QC.CA)>

**Objet :** RE: En suivi de notre rencontre

Bonjour Monique

merci pour cette belle rencontre aujourd'hui et pour votre bienveillance. Je crois que la campagne sur les saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles trouvera sa place en 2018 au Québec et qu'elle sera porteur d'un changement majeur dans notre culture, je vous promet d'en faire un succès.

cordialement

Jasmin Roy

---

**De :** [Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca) <[Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 18 avril 2017 09:43

**À :** [jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com)

**Objet :** RE: En suivi de notre rencontre

Bonjour

Je vous remercie de ces documents.

Bonne semaine et à jeudi.

*Monique Savoie*

Directrice du développement des politiques – Famille

Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 528-7100 poste2600

Télécopieur : 418 644-5434

Courriel : [monique.savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:monique.savoie@mfa.gouv.qc.ca)

---

**De :** jasmin junior [<mailto:jasminjunior@hotmail.com>]

**Envoyé :** 17 avril 2017 18:47

**À :** Savoie, Monique <[Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: En suivi de notre rencontre

Bonjour Monique,

J'espère que vous allez bien?

voici le document en chantier pour les saines habitudes émotionnelles et relationnelles. Je crois que nous avons une bonne base pour entamer un travail plus en profondeur.

à jeudi

Jasmin Roy

514-827-7126

---

**De :** [Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca) <[Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 30 mars 2017 12:21:22

**À :** [jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com)

**Objet :** RE: En suivi de notre rencontre

Bonjour monsieur Roy,

Je désire vous informer que je suis disponible le 20 avril en après-midi pour vous rencontrer. Je serai accompagnée d'une personne de mon équipe. Si vous avez une documentation à nous transmettre concernant votre projet avant la rencontre, nous en prendrons connaissance avec grand intérêt.

J'apprécierais si vous pouviez me confirmer si une rencontre le 20 avril de 13h30 à 15h00 vous conviendrait.

Cordialement

*Monique Savoie*

Directrice du développement des politiques – Famille  
Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 528-7100 poste2600

Télécopieur : 418 644-5434

Courriel : [monique.savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:monique.savoie@mfa.gouv.qc.ca)

---

**De :** jasmin junior [<mailto:jasminjunior@hotmail.com>]

**Envoyé :** 27 mars 2017 19:36

**À :** Savoie, Monique <[Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: En suivi de notre rencontre

Bonjour Madame Savoie

J'espère que vous allez bien?

Est-ce possible de prévoir une rencontre à Québec à vos bureaux jeudi 20 avril? J'aurai plus de détails pour le dossier des saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles.

cordialement

Jasmin Roy

514-827-7126

---

**De :** [Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca) <[Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 23 février 2017 05:57:37

**À :** [jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com)

**Objet :** RE: En suivi de notre rencontre

Bonjour,

Merci d'avoir partagé cette vidéo. Très touchant.

Bonne journée.

Monique

*Monique Savoie*

Directrice du développement des politiques – Famille  
Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4Z1  
Téléphone : 418 528-7100 poste2600  
Télécopieur : 418 644-5434  
Courriel : [monique.savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:monique.savoie@mfa.gouv.qc.ca)

---

**De :** jasmin junior [<mailto:jasminjunior@hotmail.com>]  
**Envoyé :** 22 février 2017 19:43  
**À :** Savoie, Monique <[Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** RE: En suivi de notre rencontre

Bonjour Monique

voici le lien vidéo qui explique bien les saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles, c'est vers cela qu'il faut aller mais à tous les niveaux.

<https://www.youtube.com/watch?v=VxyxywShewI&t=3s>

---



## [Every Opportunity](https://www.youtube.com/watch?v=VxyxywShewI&t=3s)

[www.youtube.com](http://www.youtube.com)

Want to learn how to make your school or classroom one that gives every child the opportunity to find their voice? We believe language is the key to unlockin...

---

---

**De :** [Joanne.Daigle@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Joanne.Daigle@MFA.GOUV.QC.CA) <[Joanne.Daigle@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Joanne.Daigle@MFA.GOUV.QC.CA)> de la part de [Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca) <[Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 22 février 2017 10:41  
**À :** [jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com)  
**Cc :** [Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca)  
**Objet :** En suivi de notre rencontre

Bonjour Jasmin,

Comme convenu, je te transmets mes coordonnées ci-dessous.

Sois assuré que je vais prendre connaissance, avec beaucoup d'intérêt, des documents que tu nous as déposés.

Bonne journée!

*Monique Savoie*

Directrice du développement des politiques – Famille  
Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 528-7100 poste2600

Télécopieur : 418 644-5434

Courriel : [monique.savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:monique.savoie@mfa.gouv.qc.ca)

**De :** [jasmin\\_junior](mailto:jasmin_junior)  
**A :** [Casault, Denis; centrecyberaide@gmail.com; \[REDACTED\]@centrecyber-aide.com; \[REDACTED\]@jeunessejecoute.ca; info@famillesLGBT.org; \[REDACTED\]@hotmail.com](mailto:Casault_Denis; centrecyberaide@gmail.com; [REDACTED]@centrecyber-aide.com; [REDACTED]@jeunessejecoute.ca; info@famillesLGBT.org; [REDACTED]@hotmail.com)  
**Cc :** [Savoie, Monique](mailto:Savoie_Monique)  
**Objet :** RE: Convocation-jury Ensemble contre l'intimidation.  
**Date :** 14 mai 2017 03:08:44

---

bien reçu

merci

Jasmin

---

**De :** Denis.Casault@MFA.GOUV.QC.CA <Denis.Casault@MFA.GOUV.QC.CA>

**Envoyé :** 12 mai 2017 08:07:40

**À :** [jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com); [centrecyberaide@gmail.com](mailto:centrecyberaide@gmail.com); [\[REDACTED\]@centrecyber-aide.com](mailto:[REDACTED]@centrecyber-aide.com); [\[REDACTED\]@jeunessejecoute.ca](mailto:[REDACTED]@jeunessejecoute.ca); [info@famillesLGBT.org](mailto:info@famillesLGBT.org); [\[REDACTED\]@hotmail.com](mailto:[REDACTED]@hotmail.com)

**Cc :** [Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca)

**Objet :** Convocation-jury Ensemble contre l'intimidation.

Mesdames, messieurs,

Les délibérations sur les propositions de candidatures du Prix Ensemble contre l'intimidation auront finalement lieu le 27 juin prochain de 9h30 à 16h30. Il est toutefois assez probable, comme les deux dernières années, que nous terminions nos travaux avant. D'ailleurs, je suggère de procéder de la même façon que lors des autres éditions c'est-à-dire me faire parvenir vos « TOP » 5 pour chacune des trois catégories deux jours avant la tenue du jury. Je compile les données et, c'est ce sur cette base que les délibérations débutent. Les deux dernières fois, l'exercice a été très rentable pour rendre une décision sur les finalistes et les lauréats.

Dans les prochains jours, j'entrerai en contact avec nos trois nouveaux jurés pour expliquer le fonctionnement entourant les délibérations du jury.

Enfin, dans les jours qui précéderont la tenue du jury, je ferai parvenir les documents administratifs relatifs aux frais de déplacements à celles et ceux qui sont concernés.

Recevez, mesdames, messieurs mes meilleures salutations.

**Denis Casault, conseiller**

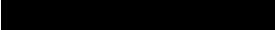
Direction du développement des politiques – Famille  
Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 528-7100 poste 2603

Télécopieur : 418 644-5434

**De :** [jasmin junior](#)  
**A :** [Casault, Denis](#)  
**Objet :** pointages  
**Date :** 3 juillet 2016 12:01:32  
**Pièces jointes :** 

---





**CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE  
PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER ENSEMBLE CONTRE L'INTIMIDATION**

**Entre :** La MINISTRE RESPONSABLE DES AÎNÉS ET DE LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION, pour et au nom du Gouvernement du Québec, et représentée par madame Lucie Robitaille, sous-ministre adjointe à la Direction générale des politiques, dûment autorisée par le décret 485-2013 du 15 mai 2013, modifié par le décret 196-2016 du 23 mars 2016;

ci-après appelée la « MINISTRE »,

**Et :** FONDATION JASMIN ROY, personne morale légalement constituée, ayant son siège social au 555, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau ~~1200~~ *Bureau 700*, Montréal (Québec) H2Z 1B1, ici représentée par Monsieur Jasmin Roy, président, dûment autorisé en vertu d'une résolution du conseil d'administration annexée à la présente;

ci-après appelée l'« ORGANISME ».

**ATTENDU QUE** la MINISTRE a la responsabilité de coordonner et de mettre en œuvre différentes mesures prévues au plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 Ensemble contre l'intimidation;

**ATTENDU QUE** le Programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation (Programme) est une des mesures du plan d'action;

**ATTENDU QUE** l'objectif du Programme est de soutenir des projets pouvant contribuer, de diverses manières, à prévenir et à contrer les actes d'intimidation ainsi qu'à améliorer le soutien aux personnes victimes, aux témoins, aux proches et aux auteurs d'actes d'intimidation;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

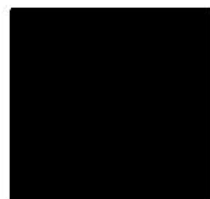
**1. OBJET**

La présente convention a pour objet l'octroi, par la MINISTRE, d'une aide financière maximale non récurrente de 40 000 \$ à l'ORGANISME pour la réalisation du projet intitulé : Campagne sur les saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles, et ce, dans le respect des normes du Programme et comme présenté dans la demande de soutien financier.

**2. CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE FINANCIÈRE**

Afin de bénéficier de l'aide financière prévue à l'article 1, l'ORGANISME s'engage à respecter les conditions suivantes :

- 2.1 utiliser l'aide financière octroyée par la présente convention aux seules fins qui y sont prévues;
- 2.2 l'aide financière totale, provenant du Gouvernement du Québec, ne doit pas excéder 90 % des dépenses totales engendrées pour la réalisation du projet;
- 2.3 respecter, durant toute la durée de la présente convention, l'ensemble des conditions du Programme;



- 2.4 conserver, à des fins de vérification, les comptes, les livres et les registres ainsi que tout document relié à l'aide financière pendant une période de cinq (5) ans suivant l'expiration de la présente convention, en permettre l'accès au représentant de la MINISTRE et lui permettre d'en prendre copie lorsque celle-ci le demande;
- 2.5 fournir à la MINISTRE, sur demande, toute pièce justificative, toute information ou tout document relatifs à la présente convention;
- 2.6 rembourser à la MINISTRE, à l'expiration de la présente convention, tout montant non utilisé de l'aide financière octroyée;
- 2.7 rembourser immédiatement à la MINISTRE tout montant utilisé à des fins autres que celles prévues à la présente convention;
- 2.8 remettre à la MINISTRE, au plus tard 90 jours après la fin du projet :
  - La description des activités réalisées et la description des résultats obtenus;
  - le rapport financier (bilan financier et le détail de l'aide financière octroyée dans le cadre du projet);
  - un exemplaire du matériel produit, le cas échéant;
  - toute autre information jugée pertinente par la MINISTRE.

### **3. MODALITÉS DE VERSEMENT**

Le montant de l'aide financière accordée sera versé à l'organisme selon les modalités suivantes :

- un premier versement de 32 000 \$ est versé dans les 30 jours suivant la signature de la convention par les parties;
- un dernier versement de 8 000 \$ est versé dans les 30 jours suivant l'approbation du rapport final du projet prévu au plus tard le 31 décembre 2018.

Chaque versement est conditionnel à l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits budgétaires nécessaires et à leur disponibilité.

### **4. PAIEMENT DE DETTE FISCALE**

Conformément à l'article 31.1.1 de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31), lorsque l'ORGANISME est redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale ou alimentaire, la MINISTRE pourra, s'il en est requis par le ministre du Revenu, transmettre à celui-ci tout ou une partie du montant payable en vertu de la présente convention aux fins du paiement de cette dette.

### **5. CESSION**

Les droits et les obligations prévus à la présente convention ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable de la MINISTRE qui peut alors prévoir des conditions à cette fin.

### **6. VÉRIFICATION**

Tous les registres, les demandes de paiement et les documents découlant de la présente convention peuvent faire l'objet d'une vérification par le Contrôleur des finances (Loi sur le ministère des Finances, L.R.Q., c. M-24.01) ou par le Vérificateur général du Québec (Loi sur le Vérificateur général, L.R.Q., c. V-5.01).

## **7. RESPONSABILITÉ**

L'ORGANISME s'engage, d'une part, à assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et à assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de l'objet de la présente convention et, d'autre part, à tenir indemne et à prendre fait et cause pour la MINISTRE, ses représentants et le gouvernement advenant toute réclamation pouvant en découler et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation de l'objet de la présente convention.

## **8. PUBLICITÉ ET VISIBILITÉ**

Par son acceptation des présentes, l'ORGANISME consent à ce que la MINISTRE divulgue, sous réserve de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), si elle le juge à-propos, les grandes lignes de l'aide financière consentie en vertu de la présente convention.

L'ORGANISME s'engage également à respecter les exigences minimales en matière de visibilité, comme énumérées ci-dessous :

- accorder à la MINISTRE une visibilité équivalant à celle accordée à tout autre partenaire de même niveau;
- offrir la possibilité à la MINISTRE ou à un représentant du ministère de la Famille de participer à l'annonce de l'aide financière accordée dans le cadre d'une annonce publique ou d'un communiqué de presse (conférence de presse, inauguration officielle, porte ouverte, etc.). Pour ce faire, l'invitation doit parvenir au ministère de la Famille par écrit au moins un mois à l'avance;
- indiquer clairement, dans toutes les activités de communication, les publications et les communiqués reliés à la présente convention, qu'un appui financier du Gouvernement du Québec a été versé par l'application de la signature ministérielle Ensemble contre l'intimidation (logo) sur les outils de communication (télédiffusions, radiodiffusions, imprimés, Web, affichage, etc.) et faire parvenir à la MINISTRE une copie du matériel de communication produit, avant la diffusion, pour approbation de l'identification visuelle ministérielle (logo et mention du partenariat);
- mentionner la participation du ministère de la Famille lors de l'annonce publique de l'aide financière par l'organisme ou le promoteur;
- mentionner la participation du ministère de la Famille dans les communications relatives au bilan de l'organisme, du projet ou de l'événement.

## **9. DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra effet lors de l'apposition de la dernière signature et se terminera, à l'exclusion du paragraphe 2.4 et de l'article 2, à la date où l'objet et les obligations prévues à la présente convention auront été réalisés.

## **10. MODIFICATION**

Toute modification au contenu de la présente convention devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette modification ne peut changer la nature de la présente convention et elle en fera partie intégrante.

## **11. RÉSILIATION**

La MINISTRE se réserve le droit absolu de résilier la présente convention pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

- 11.1 le défaut de l'ORGANISME de remplir l'un ou l'autre des termes, des conditions et des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention;

- 11.2 l'ORGANISME cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison d'une faillite, de la liquidation ou de la cession de ses biens;
- 11.3 l'ORGANISME lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
- 11.4 la MINISTRE est d'avis qu'il se produit une situation qui, pour un motif d'intérêt public, remet en cause les fins pour lesquelles l'aide financière a été octroyée.

Pour ce faire, la MINISTRE transmet à l'ORGANISME un avis écrit de résiliation énonçant le motif de résiliation.

S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 11.1, l'ORGANISME aura dix (10) jours ouvrables pour remédier au défaut énoncé dans l'avis et en aviser la MINISTRE, à défaut de quoi la présente convention sera automatiquement résiliée, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ces dix (10) jours, sans compensation ni indemnité pour quelque cause ou raison que ce soit.

S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu aux paragraphes 11.2, 11.3 et 11.4, la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par l'ORGANISME. La constatation du défaut par cet avis équivaut à une mise en demeure. La MINISTRE cessera, à cette date, tout versement de l'aide financière à l'exception, dans les cas prévus au paragraphe 11.2, des montants de l'aide financière dus pour les dépenses encourues et payées par l'ORGANISME relativement à des prestations visées par la présente convention.

Dans les cas prévus aux paragraphes 11.1 et 11.3, la MINISTRE se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel du montant de l'aide financière qui aura été versé à la date de la résiliation.

Le fait que la MINISTRE n'exerce pas son droit à la résiliation ne doit pas être interprété comme une renonciation à son exercice.

La résiliation de la présente convention ne met pas fin à l'application du paragraphe 2.4 et de l'article 2 de la présente convention.

## 12. AVIS ET COMMUNICATIONS


Aux fins de cette convention, les parties conviennent que les communications se feront par écrit et qu'elles seront acheminées de la façon suivante :

Pour la MINISTRE :  
Madame Monique Savoie  
Directrice  
Direction du développement des politiques – Famille  
Ministère de la Famille  
425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1

Pour l'ORGANISME :  
Monsieur Jasmin Roy  
Président  
Fondation Jasmin Roy  
555, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau <sup>100</sup>~~1200~~  
Montréal (Québec) H2Z 1B1


Advenant qu'une partie désire changer de représentant, elle doit en aviser l'autre partie au moins dix (10) jours avant la date d'entrée en application du changement.

EN FOI DE QUOI, les parties, après avoir pris connaissance de la présente convention et l'avoir acceptée, ont dûment signé en double exemplaire comme suit :

  
Lucie Robitaille  
Sous-ministre adjointe

Québec, le 9 janvier 2018  
Lieu et date

Et

  
Jasmin Roy  
Président

Montréal, le 10 JANU 2018  
Lieu et date

**De :** [Savoie, Monique](#)  
**A :** [Latulippe, Noémie](#)  
**Objet :** TR: Jasmin Roy  
**Date :** 16 janvier 2018 09:45:44  
**Pièces jointes :** [REDACTED]

---

Noémie

J'aimerais qu'on se reparle de ce projet.

*Monique Savoie*

Directrice du développement des politiques – Famille  
Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 528-7100 poste2600

Télécopieur : 418 644-5434

Courriel : [monique.savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:monique.savoie@mfa.gouv.qc.ca)

---

**De :** jasmin junior [mailto:[jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com)]

**Envoyé :** 15 janvier 2018 20:45

**À :** Savoie, Monique <[Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Jasmin Roy

Bonjour Monique

j'espère que tu vas bien?

Je rencontre la Ministre Charbonneau demain mardi le 16 janvier à 11h, j'aurais aimé te parler avant. Voici le résumé de notre projet d'Observatoire.

si tu as deux minutes pour m'appeler demain matin gênes-toi pas

Jasmin Roy  
514-827-7126

**De :** [Savoie, Monique](#)  
**A :** [Bergeron, Evelyne](#)  
**Cc :** [Latulippe, Noémie](#)  
**Objet :** Fwd: Jasmin Roy  
**Date :** 22 février 2018 07:07:19

---

Evelyne

Peux -tu vérifier avec la DGAT où sont rendus les 2. Chèques pour les deux programmes ou sinon poser la question pour QADA au Secrétariat des aînés. Ainsi on pourrait faire une seule réponse pour monsieur Roy. Svp m'en informer.

Merci et bonne journée

Monique

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

**Expéditeur:** jasmin junior <[jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com)>  
**Date:** 21 février 2018 à 21:46:16 UTC-5  
**Destinataire:** "Monique Savoie" <[monique.savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:monique.savoie@mfa.gouv.qc.ca)>  
**Objet:** Jasmin Roy


Bonjour Monique,

J'espère que tu vas bien?

J'ai envoyé les ententes pour ensemble contre l'intimidation et QADA il y a maintenant plus de 2 mois et je n'ai pas eu de suivi et je n'ai reçu aucune sommes est-ce normal?

merci de me revenir

Jasmin Roy  
Président de la Fondation Jasmin Roy  
514-827-7126

**De :** [Savoie, Monique](#)  
**A :** [Lafamme, Véronique](#)  
**Cc :** [Bolduc, Nathalie](#); [Auger, Véronique \(MFA-BSM-DC\)](#)  
**Objet :** TR: Projet Afrique Fondation Jasmin Roy  
**Date :** 13 juin 2018 15:55:29  
**Pièces jointes :** 

---

Bonjour

Pour votre information. Je suis étonnée de la familiarité du message de Jasmin c'est pourquoi j'ai fait une réponse un peu plus formelle.

*Monique Savoie*

Directrice du développement des politiques – Famille  
Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1  
Téléphone : 418 528-7100 poste2600  
Télécopieur : 418 644-5434  
Courriel : [monique.savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:monique.savoie@mfa.gouv.qc.ca)

**De :** Savoie, Monique

**Envoyé :** 13 juin 2018 15:51

**À :** 'jasmin junior' <[jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com)>

**Objet :** RE: Projet Afrique Fondation Jasmin Roy

Bonjour Jasmin,

Je vous remercie de ces informations sur ce nouveau projet. Je vais en prendre connaissance avec grand intérêt et les partager avec mes collègues de l'équipe.

Cordialement,

*Monique Savoie*

Directrice du développement des politiques – Famille  
Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1  
Téléphone : 418 528-7100 poste2600  
Télécopieur : 418 644-5434  
Courriel : [monique.savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:monique.savoie@mfa.gouv.qc.ca)

**De :** jasmin junior [<mailto:jasminjunior@hotmail.com>]



**Envoyé :** 11 juin 2018 17:49

**À :** Savoie, Monique <[Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Monique.Savoie@mfa.gouv.qc.ca)>; [mhparadis@levesquestrategies.com](mailto:mhparadis@levesquestrategies.com)

**Objet :** Projet Afrique Fondation Jasmin Roy

Bonjour Monique la magnifique et Marie-Hélène

J'espère que vous allez bien?

voici l'ébauche du projet pour l'Afrique

bisou

Jasminoux



**De :** [Boîte Intimidation](#)  
**A :** [Jean-Sébastien Bourré](#)  
**Objet :** RE: Candidature Jasmin Roy  
**Date :** 19 juin 2019 15:21:16  
**Pièces jointes :** [MFA\\_coul\\_gif\\_download\\_7a65675e-c5d3-4532-8e1d-d0e6987312e5.gif](#)

---



Bonjour,

J'accuse réception de votre dépôt de candidature pour le Prix *Ensemble contre l'intimidation*.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la prévention de l'intimidation et à la lutte contre celle-ci.

Recevez mes meilleures salutations.

Cynthia Germain  
Conseillère  
Lutte contre l'intimidation  
Direction du développement des politiques - Famille  
Ministère de la Famille  
425, rue Jacques-Parizeau, 4e étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1  
Téléphone : 418.528.7100 poste 2865

---

**De :** [REDACTED] [mailto:[REDACTED]@hotmail.com]  
**Envoyé :** 18 juin 2019 22:52  
**À :** \_Boîte Intimidation <Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA>  
**Objet :** Candidature Jasmin Roy

Madame, Monsieur,

C'est avec enthousiasme que j'ai pensé vous proposer le candidat suivant pour votre prix. Je suis certain que vous saurez reconnaître l'importance de sa contribution pour notre collectivité.

En tant qu'enseignant, j'en perçois la richesse chaque jour. N'hésitez pas à me contacter pour plus de détails!

Cordialement,

[REDACTED]

**Auteur, formateur et réviseur linguistique**

[REDACTED]

*Site Web*

[REDACTED]

*Autre adresse de messagerie électronique*

[info@\[REDACTED\]](mailto:info@[REDACTED])

*Téléphone*

[REDACTED]

**De :** [Boîte Intimidation](#)  
**A :** [Marie-Hélène Paradis](#)  
**Objet :** RE: invitation  
**Date :** 4 octobre 2019 14:34:28  
**Pièces jointes :** [MFA\\_coul\\_gif\\_download\\_7a65675e-c5d3-4532-8e1d-d0e6987312e5.gif](#)  
[v1\\_Signature-electronique\\_400x100\\_MFA\\_02734e63-d3fe-4f11-ad8c-5d9cac8175de.jpg](#)

---



Bonjour Madame Paradis,

La Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais sera éventuellement invitée à participer à la consultation des groupes publics, qui se tiendra le 22 octobre prochain. À cet effet, une lettre d'invitation sera envoyée, sous peu, à monsieur Roy, qui aura alors l'occasion d'inscrire une personne de votre organisation pour participer à cette journée, laquelle se tiendra à Québec. À noter qu'un cahier du participant, indiquant les thèmes qui seront abordés dans le cadre de cette journée, sera également transmis à la suite de cet envoi.

Nous profitons de l'occasion, pour inviter l'ensemble du personnel de votre organisation à répondre à la [consultation en ligne sur la lutte contre l'intimidation](#). Si elles le souhaitent, ces personnes pourront également, le cas échéant, solliciter la collaboration de leurs enfants. En effet, la consultation en ligne s'adresse à la population en général, y compris les jeunes âgés de 12 à 24 ans.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la lutte contre l'intimidation.

*Geneviève Pépin*

Technicienne en administration

Direction de la planification et des stratégies – Familles et enfance  
Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1  
Téléphone : 418 528-7100, poste 2871  
Télécopieur : 418 644-5434  
[genevieve.pepin@mfa.gouv.qc.ca](mailto:genevieve.pepin@mfa.gouv.qc.ca)



**De :** Marie-Hélène Paradis [<mailto:mariehelene.fondationjasminroy@gmail.com>]  
**Envoyé :** 4 octobre 2019 12:53  
**À :** [\\_Boîte Intimidation <Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA>](#)  
**Objet :** invitation

Bonjour,  
Comment puis-je m'assurer que la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais soit invitée à participer à la consultation du 22 octobre?  
Merci

--

**Marie-Hélène Paradis**

Relations gouvernementales et développement international  
Fondation Jasmin Roy et Sophie Desmarais



**De :** [Boîte Intimidation](#)  
**A :** [jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com)  
**Objet :** RE: Jasmin Roy  
**Date :** 15 octobre 2019 10:26:36  
**Pièces jointes :** [MFA\\_coul\\_gif\\_download\\_7a65675e-c5d3-4532-8e1d-d0e6987312e5.gif](#)

---



Bonjour monsieur Roy,

Je prends note de votre participation en avant-midi à la Journée de consultation des partenaires régionaux. Si vous le désirez, vous pouvez désigner une personne qui vous remplacera à la suite de votre départ.

De plus, je porte à votre attention qu'aucun appel de mémoires n'est prévu dans le cadre de cette journée.

Salutations,

*Geneviève Pépin*

Technicienne en administration

Direction de la planification et des stratégies – Familles et enfance  
Ministère de la Famille  
425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1  
Téléphone : 418 528-7100, poste 2871  
Télécopieur : 418 644-5434



---

**De :** jasmin junior [mailto:jasminjunior@hotmail.com]  
**Envoyé :** 11 octobre 2019 12:58  
**À :** \_Boîte Intimidation <Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA>  
**Cc :** marie-helene Fondation <mariehelene.fondationjasminroy@gmail.com>  
**Objet :** Jasmin Roy

Bonjour

je serai avec vous mardi le 22 octobre prochain seulement le matin pour la consultation avec le Ministre de la Famille car j'ai un engagement à Trois-Rivières en après-midi.

À quel endroit doit-on faire parvenir notre mémoire?

cordialement

Jasmin Roy  
Président Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais  
514-827-7126



## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Le formulaire a été conçu pour être rempli de manière électronique.

- Toutes les rubriques doivent être remplies.
- Le formulaire doit être signé par la représentante ou le représentant mandaté du demandeur.
- Le formulaire original signé, accompagné de tous les documents requis, doit être transmis en format numérique.

**La date limite pour transmettre la demande est le 4 octobre 2019.**

Pour toute demande d'aide ou d'information, veuillez communiquer avec la Direction du développement des politiques – Famille.

Téléphone : 418 528-7100, poste 2865

Courriel : intimidation@mfa.gouv.qc.ca

### 1 – Renseignements sur l'organisme

#### 1.1 Renseignements sur le demandeur

Nom du demandeur (selon la charte ou le registre) Fondation Jasmin Roy		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 1166919036
Adresse (n°, rue, app.) 555 boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200		
Ville Montréal		Code postal H2Z 1B1
Téléphone (514) 393-8772	Télécopieur (514) 393-9843	Région administrative Montréal (06)
Site Internet fondationjasminroy.com		Courriel de l'organisme info@fondationjasminroy.com
Nom du ou de la responsable du projet Jasmin Roy		
Fonction au sein de l'organisme Président		Courriel du ou de la responsable du projet jasminjunior@hotmail.com

#### 1.2 Description de l'organisme

Décrire sommairement la mission, le ou les mandats et les activités de l'organisme. (500 caractères au maximum)

La Fondation Jasmin Roy a pour mission de lutter contre l'intimidation, la violence et la discrimination faites aux enfants en milieu scolaire au primaire et au secondaire. Le but de la Fondation est d'assurer un milieu sain et sécuritaire ainsi que des milieux positifs et bienveillants pour les élèves en soutenant et en organisant diverses initiatives visant une meilleure intervention auprès des victimes, des agresseurs et des témoins. La Fondation Jasmin Roy se donne comme mandat de contribuer à la recherche de

### 2 – Projet

#### 2.1 Titre du projet

Titre :  
Programme d'aide aux écoles

#### Clientèle cible

Préciser la ou les clientèles auxquelles s'adresse le projet. (500 caractères au maximum)

8 capsules vidéo seront créées  
Volet petite enfance: Relations saines parents-enfants  
Volet école primaire: Relations saines entre les jeunes  
Volet école secondaire: Relations de confiance entre les adultes et jeunes  
Volet personne âgée: Briser l'isolement

## 2.2 Résumé du projet

Décrire sommairement le projet. (1000 caractères au maximum)

Chaque école qui bénéficie de notre programme d'aide aux écoles, ou programme de prévention, se voit verser la somme de 10 000\$ par année sur deux ans, soit l'équivalent du salaire d'un intervenant présent à l'école une journée par semaine pendant toute une année scolaire. Cette somme est directement financée par la Fondation Jasmin Roy. En contrepartie, l'école qui reçoit la somme s'assure que l'intervenant choisi soit libéré, au minimum, une journée par semaine afin de se consacrer au dossier de lutte à l'intimidation, la discrimination et la violence. En plus de la somme de 10 000\$ par année, l'école reçoit un support et de la formation continue d'un professionnel en éducation qui accompagne l'école tout au long de l'année scolaire. Après deux ans, l'école doit devenir autonome.

Date de début du projet | 2016-09-01 |  
(AAAA-MM-JJ)

Date de fin du projet | 2018-06-30 |  
(AAAA-MM-JJ)

## 2.3 Description détaillée du projet

### Contexte et objectifs

1. Décrire le contexte dans lequel s'inscrit le projet ainsi que la ou les problématiques auxquelles il s'attarde par rapport à l'intimidation.
2. Démontrer en quoi le projet répond à un besoin du milieu et de quelle manière il s'inscrit en complémentarité avec les ressources existantes, le cas échéant.
3. Préciser les objectifs poursuivis par le projet.

(4000 caractères au maximum).

Pendant deux années scolaires, à raison d'une journée par semaine, le salaire d'une personne-ressource par école est financé afin de prévenir et combattre la violence et l'intimidation dans son école en mettant en place des initiatives positives et en favorisant les comportements prosociaux dans son milieu. Le but: créer un milieu accueillant et positif. L'intervenant sélectionné par son école a la responsabilité de recevoir de la formation et, ensuite, de former son milieu en mettant en place une approche collaborative. Le dossier de la violence et de l'intimidation doit être l'affaire de tous. Dès le début de l'année, un portrait de la situation est dressé afin d'évaluer le milieu avec l'aide du formateur. Une journée complète de formation est offerte à tout le personnel de l'école désirant y assister. Ensuite, l'intervenant, avec la collaboration de l'équipe-école, détermine un plan d'action à mettre en place selon les priorités qui seront sélectionnées. Des suivis, des rencontres de formations et un support constant sont offerts tout au long de l'année ainsi qu'une autre rencontre de formation après les Fêtes. En plus de mettre en place un protocole d'intervention et d'évaluer la portée des actions deux fois par année, soit avant les Fêtes et à la fin de l'année scolaire, l'école doit favoriser les apprentissages sociaux et émotionnels. La Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif de l'Université Laval a démontré que les pratiques trop punitives ne contribuent aucunement au développement des habiletés sociales des jeunes et qu'elles sont considérées comme non efficaces pour contrer des phénomènes de violence, pouvant parfois même les aggraver. C'est pour cette raison que le programme d'aide aux écoles permet au personnel scolaire de mettre en place de bonnes pratiques de résolution de conflits, d'apprentissage des bons comportements, de développement de la conscience de soi, d'apprentissage à l'autorégulation (contrôle de son comportement et de ses émotions), de développement de la conscience sociale, des compétences relationnelles et de prise de décisions responsables. Rappelons, enfin, que le programme d'aide aux écoles répond à des préoccupations et à des besoins exprimés lors du Forum sur la lutte contre l'intimidation, tenu par le premier ministre du Québec le 2 octobre 2014, où il a notamment été demandé de soutenir et d'accompagner les milieux et de faire connaître les bonnes pratiques. En faisant la promotion de relations saines, du respect d'autrui, de la responsabilité sociale et de l'exercice de la citoyenneté chez nos enfants et nos jeunes, nous pouvons réduire la violence et l'intimidation au Québec. À la fin de l'année, en plus du bilan final de l'école un rapport de recommandation constructif est rédigé par le formateur afin d'assurer une continuité positive dans le milieu.

### Activités et calendrier de réalisation

Remplir le tableau en ANNEXE.

## 2.4 Retombées anticipées

Décrire les retombées anticipées du projet (l'effet escompté, l'apport au milieu, le nombre de personnes visées, etc.). (3000 caractères au maximum)

Ce qui a fait le succès de ce programme d'aide aux écoles, c'est que la Fondation Jasmin Roy n'a jamais eu d'attente envers les écoles. Nous ne mettons aucune pression et nous ne faisons aucune ingérence, car nous croyons à l'autonomie des écoles. Cela dit, nous souhaitons qu'après avoir reçu le soutien de la Fondation, l'école arrivera, deux ans plus tard, à voler de ses propres ailes. Elle aura eu le privilège d'avoir le temps de recevoir de la formation, d'instaurer une structure collaborative d'autorégulation, de mettre en place un protocole et de nouvelles pratiques favorisant les apprentissages sociaux et émotionnels.

Il est difficile d'évaluer le nombre de personnes visées, mais nous souhaitons, avec ce projet, viser 10 communautés afin de les rendre plus positives et bienveillantes en incitant le personnel des écoles à collaborer avec tous les acteurs qui évoluent autour de l'école. En rendant le climat scolaire plus sain et sécuritaire, nous assurerons les conditions gagnantes pour une meilleure santé mentale des élèves et une plus grande persévérance scolaire.

Après avoir reçu le soutien du programme d'aide aux écoles, les milieux éducatifs auront acquis des connaissances et développé une expertise d'intervention, puisqu'elles auront mis en place de bonnes pratiques qui assureront une continuité de leur succès dans le futur. En consultant les bilans de chaque école, nous sommes à même de constater que notre programme d'aide aux écoles a un impact majeur sur les milieux. (Voir l'exemple ci-joint d'un bilan d'école et un document de recommandation préparés par nos formateurs.)

Indiquer les moyens prévus pour en assurer la pérennité, s'il y a lieu. (1500 caractères au maximum)

Nous ne quittons aucun milieu sans que nous ayons reçu les recommandations nécessaires de nos formateurs afin que la pérennité soit assurée. Rappelons que le but de ce programme d'aide est de supporter les écoles et les accompagner vers l'autonomie. Nous devons avoir les garantis que les actions se poursuivront après les deux années de soutien et d'accompagnement.

Dans des cas d'exception, si les recommandations des formateurs est de poursuivre une troisième année et que le milieu est volontaire, nous pouvons décider de maintenir le projet une année de plus. Cela peut être le cas dans des milieux très défavorisés ou dans certaines réserves autochtones.

## 2.5 Expérience et expertise

Décrire de quelle façon l'expérience et l'expertise de l'organisme et du personnel affecté au projet sont susceptibles de soutenir efficacement sa réalisation considérant la problématique de l'intimidation et la clientèle ciblée. (2000 caractères au maximum)

La Fondation Jasmin Roy mandate l'Institut Pacifique comme sous-traitant pour la formation et le suivi auprès des écoles sélectionnées au programme d'aide aux écoles.

L'Institut Pacifique est un organisme à but non lucratif qui développe, depuis 1976, des programmes et des services pour promouvoir des compétences en matière de résolution de conflits et de médiation auprès des jeunes du préscolaire, du primaire et du secondaire. Réputé pour la qualité et le sérieux de ses activités, il offre chaque année une formation sur la résolution pacifique des conflits à plus de 100 000 jeunes. Reconnus par l'UNESCO, les programmes en résolution de conflits de l'Institut Pacifique sont implantés annuellement dans près de 500 écoles, majoritairement au Québec, mais également ailleurs au Canada, ainsi qu'en Belgique, en France, en Guadeloupe, aux États-Unis et en Suisse.

## 2.6 Soutien aux personnes vulnérables

Démontrer la capacité de l'organisme à diriger et à accompagner les personnes vulnérables vers des ressources d'aide appropriées, le cas échéant. (1000 caractères au maximum)

Dans le cadre du projet d'aide aux écoles, la Fondation Jasmin Roy n'a pas à diriger ou à accompagner les personnes vulnérables vers des ressources d'aide appropriées. Ce sera à l'école qui participe au projet de le faire. Le formateur s'assurera, cependant, d'informer les écoles des options qui s'offrent à elles et de les diriger dans l'accompagnement des personnes vulnérables lors de la formation.

## 2.7 Partenariat

Faire état de la contribution d'autres organisations dans l'élaboration et la réalisation du projet. Préciser la nature de ce partenariat. Si le partenaire contribue financièrement au projet, il devra également être mentionné à la section 3.2. (2000 caractères au maximum)

Le projet d'aide aux écoles a été mis en place à la suite de douze projets pilotes sur trois ans, mis en place par la Fondation Jasmin Roy en 2011-2012, et qui ont fait leur preuve.

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ), qui a été l'un des premiers partenaires de la Fondation dans la mise en place de ces projets pilotes, a eu la responsabilité de l'évaluation du projet. L'expertise que possède la CSQ est un atout majeur afin d'évaluer et analyser les retombées du projet pilote. « Nous nous sommes engagés dans ce projet, car cela fait longtemps que nous défendons l'idée que cela prend une personne responsable de la question de la violence dans chaque école. Et pour que ce projet ait des retombées, nous tenions à ce qu'il y ait un suivi rigoureux et que les résultats soient évalués », a souligné Louise Chabot, présidente de la CSQ. La CSQ a ensuite mesurer une baisse de plus de 50% de la violence et de l'intimidation dans les projets pilotes de la Fondation. Parmi les résultats les plus significatifs, le pourcentage d'élèves qui vivent de l'intimidation à la polyvalente de L'Ancienne-Lorette en deuxième secondaire est passé de 7% à 2%.

Au cours des six dernières années, la Fondation Jasmin Roy a pu compter sur des investissements privés pour soutenir ses initiatives. Tout comme pour l'année scolaire 2014-2015, la Fondation Jasmin Roy accompagne 14 écoles pour l'année scolaire 2015-2016, toujours grâce à l'aide de nos donateurs privés.

### 3 – Prévisions budgétaires

3.1 Prévisions des dépenses	Montant
<p>Indiquer le salaire* du personnel affecté <b>exclusivement à la gestion</b> du projet. Les frais d'encadrement et de gestion ne doivent pas dépasser 10 % de la rémunération du personnel affecté au projet.</p> <p><b>Préciser :</b></p> <p>a) Nombre de ressources requises 1</p> <p>b) Salaire horaire 16.00 \$</p> <p>c) Nombre d'heures par semaine 40 h/sem.</p> <p>d) Nombre de semaines 1 sem.</p>	0 \$
<p>Indiquer le salaire* du personnel affecté exclusivement au projet.</p> <p><b>Préciser :</b></p> <p>a) Nombre de ressources requises 10</p> <p>b) Salaire horaire 10 000\annuel \$</p> <p>c) Nombre d'heures par semaine 8 h/sem.</p> <p>d) Nombre de semaines 37 sem.</p>	0 \$
<p>Dépenses admissibles relatives à l'achat de matériel et de fournitures destinés exclusivement au projet.</p> <p>Décrire et ventiler ces frais.</p> <p>– Coffret d'aide aux écoles de la Fondation Jasmin Roy (10 coffrets x 100\$) 1000,00 \$</p>	
<p>– \$</p>	
<p>– \$</p>	
<p>– \$</p>	
<p>– \$</p>	
<p>– \$</p>	
<p>– \$</p>	
<p>– \$</p>	
<p>– \$</p>	
<p>– \$</p>	0 \$
<p>Dépenses admissibles relatives à la promotion et à la diffusion des réalisations qui concernent exclusivement le projet.</p> <p>– \$</p>	
<p>– \$</p>	
<p>– \$</p>	
<p>– \$</p>	
<p>– \$</p>	
<p>– \$</p>	
<p>– \$</p>	
<p>– \$</p>	
<p>– \$</p>	0 \$

\* Salaire comparable à celui habituellement versé par l'organisme, charges sociales comprises.

<b>3.1 Prévisions des dépenses (suite)</b>	<b>Montant</b>
Autres dépenses admissibles incontournables liées directement à la réalisation du projet. Décrire et ventiler ces frais.	
– Formation, suivis accompagnement des écoles: sous-traitant Institut Pacifique 30 000,00 \$	
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$ 0 \$
<b>Total des dépenses admissibles du projet</b>	<b>0 \$</b>
<b>3.2 Prévisions des revenus</b>	<b>Montant</b>
<b>Financement dans le cadre d'un autre programme gouvernemental (provincial ou fédéral)</b>	
Le projet fait-il l'objet d'une demande de financement dans le cadre d'un autre programme de soutien financier gouvernemental (provincial ou fédéral)? Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	
<b>Si oui</b> , préciser le programme et ventiler les revenus.	
– Subvention confirmée? Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	\$
– Subvention confirmée? Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	\$
– Subvention confirmée? Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	\$
<b>Autres sources de financement liées à la réalisation du projet</b>	
Préciser le bailleur de fonds ou le programme et ventiler les revenus.	
– Madame Sophie Desmarais 192 000,00 \$	
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$ 0 \$
<b>Contribution du demandeur</b> (Minimum de 10 % des dépenses admissibles du projet)	192 000,00 \$
<b>Subvention demandée au ministère de la Famille</b> (Maximum de 90 % des dépenses admissibles du projet; le montant demandé ne peut dépasser 40 000 \$)	40 000,00 \$
<b>Total des revenus du projet</b>	<b>0 \$</b>

#### 4 – Relation d'affaires

Le demandeur est-il en relation d'affaires avec une ou des sociétés apparentées (entreprise ou organisme contrôlé directement ou indirectement par un ou des administrateurs communs) ?

Oui  Non

Si oui, préciser pour chacune d'elles le nom légal et le numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

– ,  
– ,  
– ,

#### 5 – Documents requis

Pour être soumis à l'évaluation, les dossiers doivent être complets et compréhensibles. Ils doivent comprendre :

- Le formulaire de demande d'aide financière dûment rempli et signé.
- L'annexe « Activités et calendrier de réalisation ».
- La copie dûment signée de la résolution du conseil d'administration désignant le mandataire de la demande et, le cas échéant, les partenaires.
- La copie des lettres patentes.

Le Ministère pourra, au besoin, exiger les renseignements ou les documents complémentaires qu'il juge pertinents (ex. rapport d'activités et rapport financier).

#### 6 – Signature

Signature de la représentante ou du représentant mandaté par le demandeur

2016-06-02  
Date (AAAA-MM-JJ)

X

Signature

Nom  
Jasmin Roy

**LE FORMULAIRE ORIGINAL SIGNÉ, ACCOMPAGNÉ DE TOUS LES DOCUMENTS REQUIS, DOIT ÊTRE TRANSMIS EN FORMAT NUMÉRIQUE À L'ADRESSE INTIMIDATION@MFA.GOUV.QC.CA AU PLUS TARD LE 4 OCTOBRE 2019.**

**Activités et calendrier de réalisation**

Activité	Moyens	Calendrier (date ou période prévue)	Type d'intervenants dédiés à l'activité
1.	Voir document ci-joint.		
2.			Scénariste
3.			Scénariste, coordonnatrice et réalisateur
4.			Producteur, réalisateur, directeur photo, directeur casting, Coordonnatrice
5.			Producteur, réalisateur, directeur photo, Coordonnatrice



Activité	Moyens	Calendrier (date ou période prévue)	Type d'intervenants dédiés à l'activité
6.			Producteur, réalisateur, directeur photo, Coordinatrice, maquilleuse-coiffeuse, habilleuse, comédiens
7.			Producteur, réalisateur, monteur, attachée de presse.
8.			Attachée de presse et commis comptable
9.			
10.			

**De :** [Diane Forest](#)  
**A :** [Boîte Intimidation](#)  
**Cc :** [Diane Forest](#)  
**Objet :** Formulaire-Programme de soutien "Ensemble contre l'intimidation"  
**Date :** 23 septembre 2019 15:30:27  
**Pièces jointes :** [image002.png](#)  
[A9477 FO 8005 EPre'vise' FJRSD.pdf](#)  
[.pdf](#)  
[.pdf](#)

---

Bonjour,

**Voici le Formulaire-Programme de soutien « Ensemble contre l'intimidation » et les documents nécessaires à notre demande.**

-

- Signature pour le dossier
- Résolution du conseil d'administration
- Fascicule animateurs

**Je vais vous faire parvenir aussi un dossier complémentaire** à cette demande. Trop gros comme « pièces jointes » à ce courriel !!

Je demeure à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement utile.

Cordialement,

Diane Forest  
Adjointe au développement  
Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais  


Fondation Jasmin Roy



Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais  
555, boul. René-Lévesque ouest, bur 700  
Montréal, Québec  
H2Z 1B1  
514-393-8772  
[info@fondationjasminroy.com](mailto:info@fondationjasminroy.com)

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Le formulaire a été conçu pour être rempli de manière électronique.

- Toutes les rubriques doivent être remplies.
- Le formulaire doit être signé par la représentante ou le représentant mandaté du demandeur.
- Le formulaire original signé, accompagné de tous les documents requis, doit être transmis en format numérique.

**La date limite pour transmettre la demande est le 4 octobre 2019.**

Pour toute demande d'aide ou d'information, veuillez communiquer avec la Direction du développement des politiques – Famille.

Téléphone : 418 528-7100, poste 2865

Courriel : intimidation@mfa.gouv.qc.ca

## 1 – Renseignements sur l'organisme

### 1.1 Renseignements sur le demandeur

Nom du demandeur (selon la charte ou le registre) Fondation Jasmin Roy		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 1166919036
Adresse (n°, rue, app.) 555, Boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 1200		
Ville Montréal		Code postal H2Z 1B1
Téléphone 514-393-8772	Télécopieur 514-393-9843	Région administrative Montréal (06)
Site Internet fondationjasminroy.com		Courriel de l'organisme info@fondationjasminroy.com
Nom du ou de la responsable du projet Jasmin Roy		
Fonction au sein de l'organisme Président		Courriel du ou de la responsable du projet jasminjunior@hotmail.com

### 1.2 Description de l'organisme

Décrire sommairement la mission, le ou les mandats et les activités de l'organisme. (500 caractères au maximum)

L'équipe de la Fondation Jasmin Roy se donne le mandat de contribuer à la recherche de solutions durables aux problèmes de violence et d'intimidation dans tous les milieux de vie ; l'équipe de la Fondation Jasmin Roy travaille également à créer des milieux bienveillants et positifs en milieux éducatifs, dans les environnements de travail et chez les personnes âgées en luttant contre le harcèlement et la maltraitance.

## 2 – Projet

### 2.1 Titre du projet

Titre :

Campagne sur les saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles.

#### Clientèle cible

Préciser la ou les clientèles auxquelles s'adresse le projet. (500 caractères au maximum)

8 capsules vidéo seront créées

Volet petite enfance: Relations saines parents-enfants

Volet école primaire: Relations saines entre les jeunes

Volet école secondaire: Relations de confiance entre les adultes et jeunes

Volet personne âgée: Briser l'isolement

## 2.2 Résumé du projet

Décrire sommairement le projet. (1000 caractères au maximum)

Afin de sensibiliser la population et de faire la promotion des comportements prosociaux et de l'empathie, une campagne sur les saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles sera mise de l'avant, inspirée de la capsule « Every opportunity » <https://www.youtube.com/watch?v=VxyxywShewI&t=3s>. Nous mettrons en scène différentes situations négatives de la vie quotidienne, suivies d'un même scénario positif qui démontrera les avantages d'utiliser des saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles. (Ex. : un nouvel arrivant à qui personne ne parle, un enfant laissé seul à l'école par ses pairs, une personne âgée dans une résidence à qui personne ne parle, des collègues de travail qui ne se disent pas bonjour le matin, etc.)

En plus d'être déployée dans les médias traditionnels, la campagne sera déployée sur les réseaux sociaux. Nous voulons démontrer comment adopter les bons comportements d'inclusion, de respect, de civisme et de gestion des émotions.

Date de début du projet | 2017-11-01 |  
(AAAA-MM-JJ)

Date de fin du projet | 2018-11-01 |  
(AAAA-MM-JJ)

## 2.3 Description détaillée du projet

### Contexte et objectifs

1. Décrire le contexte dans lequel s'inscrit le projet ainsi que la ou les problématiques auxquelles il s'attarde par rapport à l'intimidation.
2. Démontrer en quoi le projet répond à un besoin du milieu et de quelle manière il s'inscrit en complémentarité avec les ressources existantes, le cas échéant.
3. Préciser les objectifs poursuivis par le projet.

(4000 caractères au maximum).

La violence, l'intimidation et la maltraitance découlent, entre autres, de problèmes relationnels auxquels il faut apporter des réponses relationnelles, notamment au moyen d'interventions éducatives et sociales positives visant le développement des compétences prosociales.

De plus en plus de recherches révèlent que les compétences sociales et émotionnelles jouent un rôle essentiel dans le fait d'être un bon élève, de devenir un bon citoyen et de se faire une place dans le monde du travail. Ces études révèlent aussi que de nombreux comportements à risque (ex. : usage de drogues, violence, intimidation, maltraitance, négligence, violence dans les rapports amoureux et décrochage scolaire) peuvent être évités ou que les risques peuvent être réduits lorsqu'on vise le développement des compétences sociales et affectives des individus de manière globale et à long terme.

Selon Robert Waldinger, psychiatre de l'université Harvard et 4e directeur d'étude longitudinale sur la santé et le bonheur chez l'être humain, qui a duré 75 ans, c'est la qualité des relations sociales qui nous rendrait heureux et pourrait même contribuer à nous garder en bonne santé. Être proche de sa famille, de ses amis et de sa communauté serait bon pour nous; ces connexions sociales contribuent à une vie plus longue et saine.

Notre campagne s'attardera à des problématiques émotionnelles et relationnelles qui contribuent à l'usage de comportements inappropriés tels que l'intimidation, la violence, le harcèlement en milieu de travail, le racisme et la maltraitance chez les personnes âgées. Dans les 8 capsules vidéos, nous démontrerons les saines relations parents-enfants à la petite enfance, le volet école primaire favorisera les saines relations interpersonnelles entre les pairs, puisque la recherche a démontré que 20% de élèves au secondaire disaient ne pas connaître un adulte de confiance, le volet école secondaire sera consacré aux saines relations entre les adultes et les jeunes. Pour le volet personnes âgées, nous ciblerons la maltraitance indirecte, afin de promouvoir les saines relations et briser l'isolement. Le volet communautés ethnoculturelles se concentrera sur des exemples concrets d'inclusion et le volet communautés autochtones ciblera la vulnérabilité des jeunes autochtones qui arrivent au CÉGEP. Pour le milieu de travail, nous concentrerons nos efforts sur les saines relations entre collègues et pour le volet sports, nous ferons la démonstration de bonne gestion des émotions négatives en compétition.

La campagne sur les saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles est directement en cohérence avec le contenu des Grandes Rencontres, qui offre de la formation sur les apprentissages sociaux et émotionnels en milieu éducatif. Pour assurer une cohésion sociale, la chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif de l'Université Laval recommande de décroïsonner les écoles pour créer un changement majeur dans la société. (Le projet des Grandes rencontres, mis sur pied par la Fondation Jasmin Roy et le ministère de l'Éducation, rassemble de nombreux partenaires du réseau de l'éducation et des organismes qui s'impliquent de diverses manières dans l'instauration d'un climat scolaire positif et bienveillant, notamment PREVNet et la Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif de l'Université Laval. Ces organismes et partenaires, qui se dévouent pour la prévention et le traitement de la violence et de l'intimidation, offrent ensemble de la formation

### Activités et calendrier de réalisation

Remplir le tableau en ANNEXE.

## 2.4 Retombées anticipées

Décrire les retombées anticipées du projet (l'effet escompté, l'apport au milieu, le nombre de personnes visées, etc.). (3000 caractères au maximum)

Cette campagne sociétale aura un impact global. En plus d'être partagées sur les réseaux sociaux et dans certains médias traditionnels, ces capsules pourront être utilisées lors de formations, d'interventions ciblées par les différents groupes d'intervention dans la lutte à la violence et à l'intimidation à travers le Québec, par les travailleurs sociaux, les centres de personnes âgées, les milieux de travail et les milieux éducatifs.

Le but premier de cette campagne est d'intégrer la notion de saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles au sein des saines habitudes de vie comme la saine alimentation et l'activité physique.

L'adoption de saines habitudes de vie, en particulier d'un mode de vie actif et d'une bonne alimentation, est un facteur déterminant pour la santé. Faire de l'activité physique régulièrement permet de prévenir plusieurs maladies chroniques, comme les maladies du cœur et le diabète de type 2. Si l'activité physique aide à diminuer le stress et à améliorer la concentration, une alimentation nutritive et équilibrée constitue également un facteur déterminant pour la santé.

Mais qu'en est-il des saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles?

Elles auraient aussi une incidence positive sur notre santé globale et notre longévité. Selon la recherche, les saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles devraient être les habitudes fondamentales à mettre en place afin que les individus puissent éviter de tomber dans des comportements relationnels violents et inadéquats. Il a été démontré que les individus qui ont des problèmes émotionnels et relationnels ne sont pas motivés à s'engager dans les saines habitudes de vie telles que préconisées dans notre société. De saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles seraient non seulement bonnes pour la santé mentale, mais pour la santé physique aussi.

Pour atteindre notre plein potentiel, nous devons aligner l'esprit et le cœur, car il a été démontré que les individus heureux sont 55% plus créatifs et 31% plus productifs, donc, plus portés à intégrer l'activité physique et une saine alimentation à leur mode de vie.

Indiquer les moyens prévus pour en assurer la pérennité, s'il y a lieu. (1500 caractères au maximum)

Cette campagne sera la plate-forme pour lancer, en 2019, Le Défi 3-3-7, une campagne nationale de 30 jours pour valoriser les saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles : prendre le pouls de ses émotions 3 fois par jour et reconnaître les besoins liés à ces émotions; 3 minutes de bonheur et 7 comportements prosociaux par jour.

Tout comme pour l'activité physique et la saine alimentation, nous devons faire des efforts quotidiens afin de maintenir de saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles. Cette façon de vivre nous permettra de mieux nous comprendre, de mieux comprendre les autres et de mieux gérer nos émotions afin d'éviter les comportements inadéquats et les problèmes de santé mentale.

## 2.5 Expérience et expertise

Décrire de quelle façon l'expérience et l'expertise de l'organisme et du personnel affecté au projet sont susceptibles de soutenir efficacement sa réalisation considérant la problématique de l'intimidation et la clientèle ciblée. (2000 caractères au maximum)

La Fondation Jasmin Roy a su créer une crédibilité enviable en seulement 7 ans, car elle a su s'entourer des meilleurs professionnels comme sous-traitants dans chacun de ses dossiers (Camil Sansfaçon, PrevNet, la chaire de recherche sur la violence et la sécurité en milieu éducatif, l'Institut Pacifique, l'Université de Sherbrooke, CTREQ et bien d'autres). Le président de la Fondation a une grande expérience en communication et en production télévisée et événementielle. Il est bien connu du public et il utilise sa notoriété pour faire avancer la lutte contre la violence et à l'intimidation. L'impact est tel que la Fondation déploie maintenant ces actions en France et fera des représentations dans la prochaine année à l'ONU.

Depuis sa création, les actions de la Fondation Jasmin Roy ont toujours suscité un intérêt médiatique sans précédent. Avant l'arrivée de la Fondation, très peu de médias s'intéressaient à la violence et à l'intimidation, de même que les gouvernements. Nous avons donc la recette gagnante pour faire évoluer les consciences vers les saines habitudes de vie émotionnelles et relationnelles. Nous devons créer un mouvement social qui sera un moteur de changement important dans la société québécoise et qui permettra une plus grande intégration pour tous.

La Fondation recrutera les meilleurs professionnels dans les domaines artistique et audio-visuel ainsi que des consultants de contenu pour la création de sa campagne, ce qui assurera son succès, comme dans tous les projets passés de la Fondation.

## 2.6 Soutien aux personnes vulnérables

Démontrer la capacité de l'organisme à diriger et à accompagner les personnes vulnérables vers des ressources d'aide appropriées, le cas échéant. (1000 caractères au maximum)

La Fondation Jasmin Roy n'offre aucune aide directe. Elle réfère les appels et les courriels à ses partenaires, en plus de faire la promotion de chacun des organismes suivants, qui offrent un soutien direct sur leurs plateformes.

- Jeunesse, J'écoute
- Tel-Jeunes
- Gai Écoute
- Cyberaide.ca
- Centres régionaux de prévention du suicide
- Agence de la santé et des services sociaux #811
- Éducation Coup de fil
- Ligne parent
- Éducaloi

## 2.7 Partenariat

Faire état de la contribution d'autres organisations dans l'élaboration et la réalisation du projet. Préciser la nature de ce partenariat. Si le partenaire contribue financièrement au projet, il devra également être mentionné à la section 3.2. (2000 caractères au maximum)

Nous sommes présentement en discussion avec le Mouvement Desjardins, qui a un réel intérêt à s'embarquer dans le projet. Autrement, nous comptons sur nos généreux donateurs privés et nos contacts dans les médias pour mener ce projet à terme.

### 3 – Prévisions budgétaires

3.1 Prévisions des dépenses	Montant
<p>Indiquer le salaire* du personnel affecté <b>exclusivement à la gestion</b> du projet. Les frais d'encadrement et de gestion ne doivent pas dépasser 10 % de la rémunération du personnel affecté au projet.</p> <p><b>Préciser :</b></p> <p>a) Nombre de ressources requises</p> <p>b) Salaire horaire \$</p> <p>c) Nombre d'heures par semaine h/sem.</p> <p>d) Nombre de semaines sem.</p>	0 \$
<p>Indiquer le salaire* du personnel affecté exclusivement au projet.</p> <p><b>Préciser :</b></p> <p>a) Nombre de ressources requises</p> <p>b) Salaire horaire \$</p> <p>c) Nombre d'heures par semaine h/sem.</p> <p>d) Nombre de semaines sem.</p>	0 \$
<p>Dépenses admissibles relatives à l'achat de matériel et de fournitures destinés exclusivement au projet.</p> <p>Décrire et ventiler ces frais.</p>	
<p>– Forfait Tournage (équipe technique+équipements) 24,000.00 \$</p>	
<p>– Comédiens 40,000.00 \$</p>	
<p>– Maquilleuses/Coiffeuse 7,200.00 \$</p>	
<p>– Autres dépenses(Catering, costume, accessoires) 3,200.00 \$</p>	
<p>– Cotisation syndicales 4,750.00 \$</p>	
<p>– Montage vidéo 6,000.00 \$</p>	
<p>– Musique 1000,00 \$</p>	
<p>– \$</p>	
<p>– \$</p>	
<p>– \$</p>	0 \$
<p>Dépenses admissibles relatives à la promotion et à la diffusion des réalisations qui concernent exclusivement le projet.</p>	
<p>– Relation de presse et lancement média \$</p>	
<p>– Attachée de presse 7,000.00 \$</p>	
<p>– CNW 3,000.00 \$</p>	
<p>– Rédaction de communiqué et dossier de presse 1,000,00 \$</p>	
<p>– Intégration web des capsules 4,000.00 \$</p>	
<p>– \$</p>	
<p>– \$</p>	
<p>– \$</p>	
<p>– \$</p>	
<p>– \$</p>	0 \$

\* Salaire comparable à celui habituellement versé par l'organisme, charges sociales comprises.

3.1 Prévisions des dépenses (suite)	Montant
Autres dépenses admissibles incontournables liées directement à la réalisation du projet. Décrire et ventiler ces frais.	
– Cachet d'écriture des concepts et scénarios	12,000.00 \$
– Cachet coordination de production et Casting	6,875.00 \$
– Réalisateur	10,000.00 \$
– Habilleuse	5,000.00 \$
–	\$
– Frais d'administration 10%	13,502.50 \$
<b>Total des dépenses admissibles du projet</b>	148,527.50 \$
3.2 Prévisions des revenus	Montant
<b>Financement dans le cadre d'un autre programme gouvernemental (provincial ou fédéral)</b>	
Le projet fait-il l'objet d'une demande de financement dans le cadre d'un autre programme de soutien financier gouvernemental (provincial ou fédéral)? Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	
Si oui, préciser le programme et ventiler les revenus.	
– Subvention confirmée? Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	\$
– Subvention confirmée? Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	\$
– Subvention confirmée? Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	\$
<b>Autres sources de financement liées à la réalisation du projet</b>	
Préciser le bailleur de fonds ou le programme et ventiler les revenus.	
– Madame Sophie Desmarais don annuel	100,000.00 \$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
–	\$
<b>Contribution du demandeur</b> (Minimum de 10 % des dépenses admissibles du projet)	100,000.00 \$
<b>Subvention demandée au ministère de la Famille</b> (Maximum de 90 % des dépenses admissibles du projet; le montant demandé ne peut dépasser 40 000 \$)	40 000 \$
<b>Total des revenus du projet</b>	140,000.00 \$



#### 4 – Relation d'affaires

Le demandeur est-il en relation d'affaires avec une ou des sociétés apparentées (entreprise ou organisme contrôlé directement ou indirectement par un ou des administrateurs communs) ?

Oui  Non

**Si oui**, préciser pour chacune d'elles le nom légal et le numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

– ,  
– ,  
– ,

#### 5 – Documents requis

Pour être soumis à l'évaluation, les dossiers doivent être complets et compréhensibles. Ils doivent comprendre :

- Le formulaire de demande d'aide financière dûment rempli et signé.
- L'annexe « Activités et calendrier de réalisation ».
- La copie dûment signée de la résolution du conseil d'administration désignant le mandataire de la demande et, le cas échéant, les partenaires.
- La copie des lettres patentes.

Le Ministère pourra, au besoin, exiger les renseignements ou les documents complémentaires qu'il juge pertinents (ex. rapport d'activités et rapport financier).

#### 6 – Signature

Signature de la représentante ou du représentant mandaté par le demandeur

<input type="text"/>	<b>X</b>
Date (AAAA-MM-JJ)	Signature

Nom

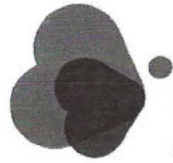
Jasmin Roy

**LE FORMULAIRE ORIGINAL SIGNÉ, ACCOMPAGNÉ DE TOUS LES DOCUMENTS REQUIS, DOIT ÊTRE TRANSMIS EN FORMAT NUMÉRIQUE À L'ADRESSE INTIMIDATION@MFA.GOUV.QC.CA AU PLUS TARD LE 4 OCTOBRE 2019.**

Activités et calendrier de réalisation

Activité	Moyens	Calendrier (date ou période prévue)	Type d'intervenants dédiés à l'activité
1. Recherche, consultations et début de l'élaboration du contenu		Novembre 2017 à janvier 2018	Scénariste et coordonnatrice
2. Écriture des scénarios des capsules		Mois de février 2018	Scénariste
3. Approbations et ajustements nécessaires aux scénarios		Mois de mars 2018	Scénariste, coordonnatrice et réalisateur
4. Réunion de production (Producteur, réalisateur, directeur photo, directeur casting)  Recherche des divers lieux de tournage		Semaine du 14 mai 2018  Semaine du 21 au 28 mai 2018	Producteur, réalisateur, directeur photo, directeur casting, Coordonnatrice
5. Casting Pré-production (horaires, locations, contrats, storyboard, etc.)		Semaine du 4 et 11 juin 2018 Semaine du 18 et 25 juin 2018	Producteur, réalisateur, directeur photo, Coordonnatrice

Activité	Moyens	Calendrier (date ou période prévue)	Type d'intervenants dédiés à l'activité
<p><b>6.</b> Pré-production (horaires, locations, contrats, storyboard, etc.) Réunion de production (Producteur, réalisateur, directeur photo, etc.) + visites techniques Tournage</p>		<p>Semaine du 23 juillet 2018 Semaine du 23 juillet 2018 Semaines du 30 juillet et 6 août 2018</p>	<p>Producteur, réalisateur, directeur photo, Coordonnatrice, maquilleuse-coiffeuse, habilleuse, comédiens</p>
<p><b>7.</b> Montage Préparation de la conférence de presse et du lancement (relations publiques) Approbation des montages finaux Semaine nationale contre l'intimidation (dates à confirmer...) Lancement de la campagne promotionnelle</p>		<p>Du 13 août au 14 septembre 2018 Mois de septembre 2018 Semaine du 17 septembre 2018 Semaine du 24 septembre 2018</p>	<p>Producteur, réalisateur, monteur, attachée de presse.</p>
<p><b>8.</b> Déploiement de la campagne post-production</p>		<p>Mois d'octobre et de novembre 2018</p>	<p>Attachée de presse et commis comptable</p>
<p><b>9.</b></p>			
<p><b>10.</b></p>			



FONDATION

**Jasmin Roy  
Sophie Desmarais**

**Résolution du Conseil d'administration de  
La Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais en date du lundi 22 septembre 2019**

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

- Que Jasmin Roy est autorisé à signer le formulaire de la demande d'aide financière de la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais auprès du ministère de la famille dans le programme ensemble contre l'intimidation.
- Que Jasmin Roy est autorisé à signer la convention d'aide financière de la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais auprès du ministère de la famille dans le programme ensemble contre l'intimidation.

**- Attestation**

Nous, soussignés, Jasmin Roy et Guylaine Bachand, respectivement président et secrétaire du Conseil d'administration de la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais, attestons que la résolution présentée ci-dessus est une copie fidèle et conforme d'une résolution adoptée par le Conseil d'administration de la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais le 22 septembre 2019.

En foi de quoi, nous avons signé à Montréal, le 22 septembre 2019.

Jasmin Roy  
Président

Guylaine Bachand  
Secrétaire

#### 4 – Relation d'affaires

Le demandeur est-il en relation d'affaires avec une ou des sociétés apparentées (entreprise ou organisme contrôlé directement ou indirectement par un ou des administrateurs communs) ?

Oui  Non

**Si oui**, préciser pour chacune d'elles le nom légal et le numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

– ,  
– ,  
– ,

#### 5 – Documents requis

Pour être soumis à l'évaluation, les dossiers doivent être complets et compréhensibles. Ils doivent comprendre :

- Le formulaire de demande d'aide financière dûment rempli et signé.
- L'annexe « Activités et calendrier de réalisation ».
- La copie dûment signée de la résolution du conseil d'administration désignant le mandataire de la demande et, le cas échéant, les partenaires.
- La copie des lettres patentes.

Le Ministère pourra, au besoin, exiger les renseignements ou les documents complémentaires qu'il juge pertinents (ex. rapport d'activités et rapport financier).

#### 6 – Signature

Signature de la représentante ou du représentant mandaté par le demandeur

2019-09-23

Date (AAAA-MM-JJ)

X

Signature

Nom

Jasmin Roy

**LE FORMULAIRE ORIGINAL SIGNÉ, ACCOMPAGNÉ DE TOUS LES DOCUMENTS REQUIS, DOIT ÊTRE TRANSMIS EN FORMAT NUMÉRIQUE À L'ADRESSE INTIMIDATION@MFA.GOUV.QC.CA AU PLUS TARD LE 4 OCTOBRE 2019.**

**De :** [Diane Forest](#)  
**A :** [Boîte Intimidation](#)  
**Cc :** [Diane Forest](#)  
**Objet :** Suite dossier Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais -suite Formulaire-Programme de soutien "Ensemble contre l'intimidation"  
**Date :** 23 septembre 2019 15:33:43  
**Pièces jointes :** [image002.png](#)



---

Bonjour,

Voici les documents manquants. S.V.P. à joindre au dossier de la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais.

**Suite à notre demande au formulaire programme de soutien « Ensemble contre l'intimidation » en date du 23 septembre.**

Merci!

Diane Forest  
Adjointe au développement  
Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais  
514-999-7041

Fondation Jasmin Roy



Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais  
555, boul. René-Lévesque ouest, bur 700  
Montréal, Québec  
H2Z 1B1  
514-393-8772  
[info@fondationjasminroy.com](mailto:info@fondationjasminroy.com)

**De :** [Boîte Intimidation](#)  
**A :** [Diane Forest](#)  
**Objet :** RE: Formulaire-Programme de soutien "Ensemble contre l'intimidation"  
**Date :** 24 septembre 2019 15:53:53  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[MFA\\_coul\\_gif\\_download\\_7a65675e-c5d3-4532-8e1d-d0e6987312e5.gif](#)

---



Bonjour,

Nous avons bien reçu le projet (2 courriels) de votre organisme dans le cadre du Programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation*.

Veuillez prendre note que l'analyse des dossiers se fera durant la période automnale. Il est possible que lors de cette analyse des précisions vous soient demandées.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la prévention de l'intimidation et à la lutte contre celle-ci.

Recevez mes meilleures salutations,

*Geneviève Pépin*

Technicienne en administration

Direction du développement des politiques - Famille  
Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1  
Téléphone : 418 528-7100, poste 2871  
Télécopieur : 418 644-5434  
[genevieve.pepin@mfa.gouv.qc.ca](mailto:genevieve.pepin@mfa.gouv.qc.ca)

---

**De :** Diane Forest [mailto:diane.fondation.jasmin.roy@outlook.com]  
**Envoyé :** 23 septembre 2019 15:28  
**À :** \_Boîte Intimidation <Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA>  
**Cc :** Diane Forest <diane.fondation.jasmin.roy@outlook.com>  
**Objet :** Formulaire-Programme de soutien "Ensemble contre l'intimidation"

Bonjour,

**Voici le Formulaire-Programme de soutien « Ensemble contre l'intimidation » et les documents**

**nécessaires à notre demande.**

-

- Signature pour le dossier
- Résolution du conseil d'administration
- Fascicule Animateurs

**Je vais vous faire parvenir aussi un dossier complémentaire** à cette demande. Trop gros comme « pièces jointes » à ce courriel !!

Je demeure à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement utile.

Cordialement,

Diane Forest  
Adjointe au développement  
Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais  
514-999-7041

Fondation Jasmin Roy



Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais  
555, boul. René-Lévesque ouest, bur 700  
Montréal, Québec  
H2Z 1B1  
514-393-8772  
[info@fondationjasminroy.com](mailto:info@fondationjasminroy.com)



**De :** [Boîte Intimidation](#)  
**A :** [Diane Forest](#)  
**Objet :** RE: Formulaire-Programme de soutien "Ensemble contre l'intimidation"  
**Date :** 24 septembre 2019 16:18:07  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[image002.gif](#)  
[MFA\\_coul.gif\\_download\\_7a65675e-c5d3-4532-8e1d-d0e6987312e5.gif](#)

---



Bonjour,

Les documents sont ajoutés à votre dossier.

Salutations,

*Geneviève Pépin*

Technicienne en administration

Direction du développement des politiques - Famille  
Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 528-7100, poste 2871

Télécopieur : 418 644-5434

genevieve.pepin@mfa.gouv.qc.ca

---

**De :** Diane Forest [mailto:diane.fondation.jasmin.roy@outlook.com]

**Envoyé :** 24 septembre 2019 16:13

**À :** \_Boîte Intimidation <Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA>

**Objet :** RE: Formulaire-Programme de soutien "Ensemble contre l'intimidation"

Merci,

S.V.P joindre à notre dossier la lettre patente et le journal activités!

Bonne fin de journée!

Diane Forest

Adjointe au développement

Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais

514-999-7041

Fondation Jasmin Roy



Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais  
555, boul. René-Lévesque ouest, bur 700  
Montréal, Québec  
H2Z 1B1  
514-393-8772  
[info@fondationjasminroy.com](mailto:info@fondationjasminroy.com)

---

**De :** [Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA) <[Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA)>

**Envoyé :** 24 septembre 2019 15:54

**À :** [diane.fondation.jasmin.roy@outlook.com](mailto:diane.fondation.jasmin.roy@outlook.com)

**Objet :** RE: Formulaire-Programme de soutien "Ensemble contre l'intimidation"



Bonjour,

Nous avons bien reçu le projet (2 courriels) de votre organisme dans le cadre du Programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation*.

Veuillez prendre note que l'analyse des dossiers se fera durant la période automnale. Il est possible que lors de cette analyse des précisions vous soient demandées.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la prévention de l'intimidation et à la lutte contre celle-ci.

Recevez mes meilleures salutations,

*Geneviève Pépin*

Technicienne en administration

Direction du développement des politiques - Famille

Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 528-7100, poste 2871

Télécopieur : 418 644-5434  
[genevieve.pepin@mfa.gouv.qc.ca](mailto:genevieve.pepin@mfa.gouv.qc.ca)

---

**De :** Diane Forest [<mailto:diane.fondation.jasmin.roy@outlook.com>]  
**Envoyé :** 23 septembre 2019 15:28  
**À :** \_Boîte Intimidation <[Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA)>  
**Cc :** Diane Forest <[diane.fondation.jasmin.roy@outlook.com](mailto:diane.fondation.jasmin.roy@outlook.com)>  
**Objet :** Formulaire-Programme de soutien "Ensemble contre l'intimidation"

Bonjour,

**Voici le Formulaire-Programme de soutien « Ensemble contre l'intimidation » et les documents nécessaires à notre demande.**

-

- Signature pour le dossier
- Résolution du conseil d'administration
- Fascicule animateurs

**Je vais vous faire parvenir aussi un dossier complémentaire** à cette demande. Trop gros comme « pièces jointes » à ce courriel !!

Je demeure à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement utile.

Cordialement,

Diane Forest  
Adjointe au développement  
Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais  
514-999-7041



Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais  
555, boul. René-Lévesque ouest, bur 700  
Montréal, Québec  
H2Z 1B1  
514-393-8772

[info@fondationjasminroy.com](mailto:info@fondationjasminroy.com)

2020-2021

## CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

### Programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation*

**ENTRE :** Le **MINISTRE DE LA FAMILLE**, pour et au nom du gouvernement du Québec, agissant et représenté par madame France Dompierre, sous-ministre adjointe des politiques – Familles et enfance, dûment autorisée en vertu des *Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Famille* (RLRQ, chapitre M-17.2, r. 2);

Ci-après appelé le « **Ministre** »;

**ET :** La **FONDATION JASMIN ROY SOPHIE DESMARAIS**, portant le numéro d'entreprise du Québec (NEQ), 1166919036, dont le siège est au 555, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 700, Montréal, Québec, H2Z 1B1, représentée par monsieur Jasmin Roy, président, dûment autorisé tel qu'il le déclare;

Ci-après appelé l'« **Organisme** »;

Ci-après appelés collectivement les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

**ATTENDU QUE** le **Ministre** a la responsabilité de coordonner et de mettre en œuvre différentes mesures prévues au Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée* (ci-après appelé le « Plan d'action »);

**ATTENDU QUE** le budget du gouvernement du Québec présenté le 21 mars 2019 prévoit la prolongation du Plan d'action pour l'année financière 2019-2020;

**ATTENDU QUE** le programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation* (ci-après appelé le « Programme ») (annexe 1) est l'une des mesures prévues au Plan d'action;

**ATTENDU QUE** l'objectif du Programme est de soutenir des projets pouvant contribuer, de diverses manières, à prévenir et à contrer les actes d'intimidation ainsi qu'à améliorer le soutien aux personnes victimes, aux témoins, aux proches et aux auteurs d'actes d'intimidation;

**ATTENDU QUE** l'**Organisme** a présenté une demande de soutien financier dans le cadre de l'appel de projets 2019-2020 du Programme et que celle-ci apparaît admissible en vertu des normes du Programme;

### LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

#### 1. OBJET

La présente convention a pour objet l'octroi, par le **Ministre**, d'une aide financière maximale non récurrente de 40 000 \$ à l'**Organisme** pour la réalisation du projet intitulé Les ateliers 360 pour développer les compétences émotionnelles et relationnelles des adolescents (ci-après appelé le « Projet »), et décrit dans le formulaire de demande dûment rempli (annexe 2) fourni par l'**Organisme** dans le cadre de l'appel de projets 2019-2020 du Programme.

## CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

### Programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation*

**ENTRE :** Le **MINISTRE DE LA FAMILLE**, pour et au nom du gouvernement du Québec, agissant et représenté par madame France Dompierre, sous-ministre adjointe des politiques – Familles et enfance, dûment autorisée en vertu des *Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Famille* (RLRQ, chapitre M-17.2, r. 2);

Ci-après appelé le « **Ministre** »;

**ET :** La **FONDATION JASMIN ROY SOPHIE DESMARAIS**, portant le numéro d'entreprise du Québec (NEQ), 1166919036, dont le siège est au 555, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 700, Montréal, Québec, H2Z 1B1, représentée par monsieur Jasmin Roy, président, dûment autorisé tel qu'il le déclare;

Ci-après appelé l'« **Organisme** »;

Ci-après appelés collectivement les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

**ATTENDU QUE** le **Ministre** a la responsabilité de coordonner et de mettre en œuvre différentes mesures prévues au Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée* (ci-après appelé le « Plan d'action »);

**ATTENDU QUE** le budget du gouvernement du Québec présenté le 21 mars 2019 prévoit la prolongation du Plan d'action pour l'année financière 2019-2020;

**ATTENDU QUE** le programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation* (ci-après appelé le « Programme ») (annexe 1) est l'une des mesures prévues au Plan d'action;

**ATTENDU QUE** l'objectif du Programme est de soutenir des projets pouvant contribuer, de diverses manières, à prévenir et à contrer les actes d'intimidation ainsi qu'à améliorer le soutien aux personnes victimes, aux témoins, aux proches et aux auteurs d'actes d'intimidation;

**ATTENDU QUE** l'**Organisme** a présenté une demande de soutien financier dans le cadre de l'appel de projets 2019-2020 du Programme et que celle-ci apparaît admissible en vertu des normes du Programme;

### LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

#### 1. OBJET

La présente convention a pour objet l'octroi, par le **Ministre**, d'une aide financière maximale non récurrente de 40 000 \$ à l'**Organisme** pour la réalisation du projet intitulé Les ateliers 360 pour développer les compétences émotionnelles et relationnelles des adolescents (ci-après appelé le « Projet »), et décrit dans le formulaire de demande dûment rempli (annexe 2) fourni par l'**Organisme** dans le cadre de l'appel de projets 2019-2020 du Programme.

## 2. MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

Le montant de l'aide financière accordée sera versé à l'**Organisme** selon les modalités suivantes :

- un premier versement de 32 000 \$ correspondant à 80 % du montant total de l'aide financière est effectué dans les trente (30) jours suivant l'entrée en vigueur de la présente convention;
- un dernier versement de 8 000 \$ correspondant à 20 % du montant total de l'aide financière est effectué dans les trente (30) jours suivant l'acceptation par le **Ministre** des documents de reddition de comptes concernant le Projet prévu au paragraphe 3.4 de la présente convention.

Chaque versement est conditionnel à l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits budgétaires nécessaires et à leur disponibilité conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A.6-001).

## 3. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

Afin de bénéficier de l'aide financière prévue à l'article 1 de la présente convention, l'**Organisme** s'engage à respecter les conditions suivantes :

- 3.1 réaliser le Projet dans le respect des normes du Programme et tel que décrit à l'annexe 2;
- 3.2 utiliser l'aide financière octroyée en vertu de la présente convention aux seules fins de la réalisation du Projet et conformément aux termes de la présente convention;
- 3.3 terminer le Projet dans les quinze (15) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente convention;
- 3.4 transmettre au **Ministre** les documents de reddition de comptes suivants, au plus tard seize (16) mois après l'entrée en vigueur de la présente convention :
  - a) un rapport final d'activités comprenant la description des activités réalisées et la description des résultats obtenus dans le cadre du Projet;
  - b) un rapport financier comprenant des renseignements sur l'ensemble des dépenses encourues dans le cadre du Projet et sur l'utilisation de l'aide financière octroyée en vertu de la présente convention;
  - c) un exemplaire du matériel produit dans le cadre du Projet, le cas échéant;
  - d) toute autre information jugée pertinente par le **Ministre** concernant le Projet.
- 3.5 conserver, à des fins de vérification, tout document relié à l'aide financière octroyée et à son utilisation pendant une période de cinq (5) ans suivant la fin de la présente convention et permettre au **Ministre** d'y avoir accès et d'en prendre copie;
- 3.6 fournir au **Ministre**, sur demande, toute pièce justificative, tout renseignement ou tout document relatif à la présente convention ou à l'utilisation de l'aide financière octroyée en vertu de celle-ci;
- 3.7 rembourser au **Ministre**, dans un délai de quinze (15) jours suivant la fin de la présente convention, tout montant non utilisé de l'aide financière octroyée;
- 3.8 rembourser immédiatement au **Ministre** tout montant de l'aide financière utilisé à des fins autres que celles prévues à la présente convention;
- 3.9 informer le **Ministre** dans les meilleurs délais de :
  - a) toute condamnation contre lui ou contre l'un de ses administrateurs ou l'un de ses dirigeants, à titre de représentant de celui-ci;
  - b) toute contrainte majeure au maintien de ses activités (incluant notamment une poursuite ou une autre procédure prise contre lui ou contre l'un de ses administrateurs ou l'un de ses dirigeants, à titre de représentant de celui-ci) et des mesures prises pour en aviser sa clientèle et ses partenaires;
  - c) toute cessation ou réduction de ses activités de façon définitive ou temporaire;
- 3.10 respecter les lois, les règlements, les décrets, les arrêtés ministériels et les autres normes applicables au Québec;
- 3.11 éviter toute situation mettant en conflit son intérêt personnel ou l'intérêt personnel de ses administrateurs ou de ses dirigeants et celui du **Ministre** ou créant l'apparence d'un tel conflit, à l'exclusion toutefois d'un conflit découlant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention.

Si une telle situation se présente, l'**Organisme** doit immédiatement en informer le **Ministre** qui pourra, à sa discrétion, émettre une directive indiquant à l'**Organisme** comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier la présente convention;



- 3.12 indiquer clairement dans toutes les activités de communication, les publications, les annonces publicitaires et les communiqués reliés à l'objet de la présente convention qu'une aide financière du gouvernement du Québec a été versée et faire parvenir au **Ministre** une copie du matériel de communication produit pour validation auprès de la Direction des communications du ministère de la Famille avant parution;
- 3.13 le cas échéant, offrir au **Ministre** la possibilité de participer à l'annonce publique ou au communiqué de presse qu'il effectuera pour annoncer l'aide financière accordée en vertu de la présente convention. À cette fin, l'**Organisme** doit communiquer avec le **Ministre** pour convenir de la logistique entourant la participation ministérielle à son projet d'annonce publique ou de communiqué.

#### 4. PAIEMENT DE DETTE FISCALE

Conformément à l'article 31.1.1 de la *Loi sur l'administration fiscale* (RLRQ, chapitre A-6.002), si l'**Organisme** est redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale, le **Ministre** devra, s'il en est requis par le ministre du Revenu, transmettre à celui-ci tout ou partie du montant payable en vertu de la présente convention aux fins du paiement de cette dette.

#### 5. CESSION

Les droits et les obligations prévus à la présente convention ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable du **Ministre** qui peut alors prévoir des conditions à cette fin.

#### 6. VÉRIFICATION

Toute demande de paiement ou tout paiement effectué en vertu de la présente convention peut faire l'objet d'une vérification par le **Ministre** ou par toute personne ou tout organisme dans le cadre de ses fonctions ou des mandats qui lui sont confiés.

#### 7. RESPONSABILITÉ

L'**Organisme** s'engage, d'une part, à assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et à assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de l'objet de la présente convention et, d'autre part, à tenir indemnes le **Ministre**, ses représentants et le gouvernement du Québec, et à prendre fait et cause pour eux, advenant toute réclamation pouvant en découler; il en va de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation de l'objet de la présente convention.

#### 8. DIVULGATION MINISTÉRIELLE

L'**Organisme** consent à ce que le **Ministre** divulgue, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), s'il le juge à propos, les détails relatifs à l'aide financière consentie en vertu de la présente convention.

#### 9. DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet lors de l'apposition de la dernière signature et se terminera lorsque l'objet et les obligations qui y sont prévus auront entièrement été réalisés par les **Parties**, au plus tard vingt et un (21) mois après l'entrée en vigueur des présentes.

La fin de la présente convention, quelle qu'en soit la cause, ne met pas un terme à l'application des paragraphes 3.5, 3.6 et 3.7, des articles 6 et 7 et de toute autre disposition qui, compte tenu de sa nature, devrait continuer de s'appliquer.

#### 10. DOCUMENTS CONTRACTUELS ET MODIFICATION

La présente convention constitue l'entente complète entre les **Parties** et lie celles-ci. Les annexes 1 et 2 font partie intégrante de la présente convention.

Toute modification au contenu de la présente convention devra, sous peine de nullité, faire l'objet d'une entente écrite entre les **Parties**. Cette entente ne peut changer la nature de la présente convention et elle en fera partie intégrante.

## 11. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

La présente convention, les documents qui en émanent de même que les droits et les obligations des **Parties** qui en découlent sont régis par le droit applicable au Québec et interprétés selon celui-ci. En cas de contestation s'y rapportant, les tribunaux du Québec seront les seuls compétents.

## 12. COMMUNICATION

Tout avis, toute instruction, toute recommandation ou tout document exigé en vertu de la présente convention, pour être valide et lier les **Parties**, doit être donné par écrit et être remis en mains propres ou transmis par huissier, télécopieur, messenger, courrier standard ou recommandé ou par courriel, aux coordonnées de la **Partie** concernée qui sont indiquées à l'article 15 de la présente convention.

## 13. RÉSILIATION

Le **Ministre** se réserve le droit de résilier, en tout temps, la présente convention pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

- a) l'**Organisme** fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, des conditions ou des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention;
- b) l'**Organisme** cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, de la liquidation ou de la cession de ses biens;
- c) l'**Organisme** lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
- d) il est d'avis qu'il se produit une situation qui, pour un motif d'intérêt public, remet en cause les fins pour lesquelles l'aide financière a été octroyée.

Le **Ministre** doit, lorsqu'il exerce son droit de résilier la présente convention en invoquant un défaut qui correspond à l'un ou l'autre des motifs prévus à l'alinéa précédent, transmettre à l'**Organisme** un avis écrit de résiliation énonçant ce défaut. La constatation d'un défaut par avis écrit de résiliation équivaut à une mise en demeure.

Lorsque le défaut invoqué correspond à l'un ou l'autre des motifs prévus aux paragraphes b), c) et d) du premier alinéa du présent article, la présente convention sera résiliée, sans compensation ni indemnité pour quelque cause que ce soit, à compter de la date de réception par l'**Organisme** de l'avis écrit de résiliation.

Lorsque le défaut invoqué correspond à l'un ou l'autre des motifs prévus au paragraphe a) du premier alinéa du présent article, l'**Organisme** doit, à l'intérieur du délai prescrit dans l'avis écrit de résiliation, remédier au défaut énoncé dans cet avis et en aviser le **Ministre**, à défaut de quoi la présente convention sera automatiquement résiliée à compter de la date de réception de cet avis, sans compensation ni indemnité pour quelque cause que ce soit.

Lorsque le défaut invoqué correspond à l'un ou l'autre des motifs prévus aux paragraphes a), c) et d) du premier alinéa du présent article, le **Ministre** se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel du montant de l'aide financière qui aura été versé préalablement à la résiliation de la présente convention.

Le **Ministre** cesse, suivant toute résiliation de la présente convention effectuée en vertu des alinéas précédents, tout versement de l'aide financière.

Le **Ministre** se réserve également le droit de résilier la présente convention sans qu'il soit nécessaire pour lui de motiver la résiliation. Pour ce faire, le **Ministre** doit adresser un avis écrit de résiliation à l'**Organisme**. La résiliation prend effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par l'**Organisme**. Celui-ci aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des activités réalisées et visées par la présente convention jusqu'à la date de sa résiliation, sans autre compensation ni indemnité que ce soit.

Le fait que le **Ministre** n'exerce pas son droit à la résiliation ne doit pas être interprété comme une renonciation à son exercice.

#### 14. INTÉRÊTS

Lorsque l'**Organisme** doit, conformément au paragraphe 3.8 ou au cinquième alinéa de l'article 13, rembourser au **Ministre** tout ou partie de l'aide financière octroyée, le montant qui doit être remboursé porte intérêt au taux applicable à une créance de l'État en vertu de l'article 28 de la *Loi sur l'administration fiscale* à la date où l'aide financière a été versée. Les intérêts sont alors calculés rétroactivement à partir de cette date.

Dans les autres cas où l'**Organisme** doit rembourser au **Ministre** tout ou partie de l'aide financière octroyée, le montant qui doit être remboursé porte intérêt au taux applicable à une créance de l'État en vertu de l'article 28 de la *Loi sur l'administration fiscale* à la date où le remboursement doit être effectué. Les intérêts sont alors calculés à partir de cette date.

#### 15. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

Le **Ministre**, aux fins de l'application de la présente convention, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne la personne ci-dessous pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le **Ministre** en aviserait l'**Organisme** dans les meilleurs délais.


**Pour le Ministre :** Monsieur Alexandre Paré  
 Directeur adjoint – Lutte contre l'intimidation et mandats spéciaux  
 Ministère de la Famille  
 425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage  
 Québec (Québec) G1R 4Z1  
 alexandre.pare@mfa.gouv.qc.ca

De même, l'**Organisme** désigne la personne ci-dessous pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, l'**Organisme** en aviserait le **Ministre** dans les meilleurs délais.


**Pour l'Organisme :** Monsieur Jasmin Roy  
 Président  
 Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais  
 Bureau 700  
 555, boulevard René-Lévesque Ouest  
 Montréal (Québec) H2Z 1B1  
 diane.fondation.jasmin.roy@outlook.com

Le changement de coordonnées ou de représentant de l'une des **Parties** s'effectue par l'envoi d'un avis écrit à ce sujet à l'autre **Partie**. Un tel changement est en vigueur dès la réception de cet avis par l'autre **Partie**.

EN FOI DE QUOI, les **Parties**, après avoir pris connaissance de la présente convention et l'avoir acceptée, ont dûment signé, en deux exemplaires comme suit :

  
 Jasmin Roy  
 Président  
 À: Montréal

16 Avril 2020  
 Date

**Le Ministre**  
  
 Par : France Dompierre  
 Sous-ministre adjointe  
 Sous-ministériat des politiques –  
 Familles et enfance  
 À: Québec

22 avril 2020  
 Date

**De :** [Boîte Intimidation](#)  
**A :** [diane.fondation.jasmin.roy@outlook.com](mailto:diane.fondation.jasmin.roy@outlook.com)  
**Cc :** [Paré, Alexandre](#); [Germain, Cynthia](#)  
**Objet :** Programme de soutien financier Intimidation - Convention d'aide financière  
**Date :** 15 avril 2020 08:56:18  
**Pièces jointes :** [19-008-Annexe 1-PSF Intimidation.pdf](#)  
[19-008-Annexe 2.pdf](#)  
[19-008-CAF.pdf](#)  
[MFA\\_coul\\_gif\\_download\\_7a65675e-c5d3-4532-8e1d-d0e6987312e5.gif](#)

---



Bonjour,

Le ministre de la Famille a confirmé le 12 mars dernier que le projet soumis par votre organisme, dans le cadre du programme *Ensemble contre l'intimidation*, a été sélectionné pour obtenir un soutien financier. Afin de concrétiser ce soutien, vous trouverez ci-jointe une convention d'aide financière, accompagnée de ses annexes 1 et 2, qui spécifie les modalités et obligations liant votre organisme au ministère de la Famille.

Je tiens à souligner que votre organisme disposera d'un **délaï maximum de 15 mois**, au lieu de 12, pour réaliser ce projet à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention.

## **PROCÉDURE**

1. Veuillez prendre connaissance de la convention d'aide financière.
2. Veuillez signer et dater de façon électronique la convention d'aide financière. Vous pouvez également l'imprimer, la signer et la dater, puis la numériser.
3. Veuillez me retourner par courrier électronique la copie de la convention signée, **idéalement avant le 30 avril 2020**, à l'adresse suivante : [intimidation@mfa.gouv.qc.ca](mailto:intimidation@mfa.gouv.qc.ca).
4. Pour tout renseignement supplémentaire ou de l'assistance, vous pouvez joindre madame Cynthia Germain à l'adresse suivante : [cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca](mailto:cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca).

Je vous remercie à l'avance et vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

**Alexandre Paré**

**Directeur adjoint – Lutte contre l'intimidation et mandats spéciaux**

Direction de la planification et des stratégies – Familles et enfance

Ministère de la Famille

ENSEMBLE CONTRE

**l'intimidation!**

Programme de soutien financier

---

RÉDACTION

Direction générale des politiques, ministère de la Famille

CONCEPTION ET RÉALISATION INFOGRAPHIQUE

Direction des communications, ministère de la Famille

Ce document est disponible dans le site Web du ministère de la Famille  
à l'adresse suivante : [intimidation.gouv.qc.ca](http://intimidation.gouv.qc.ca)

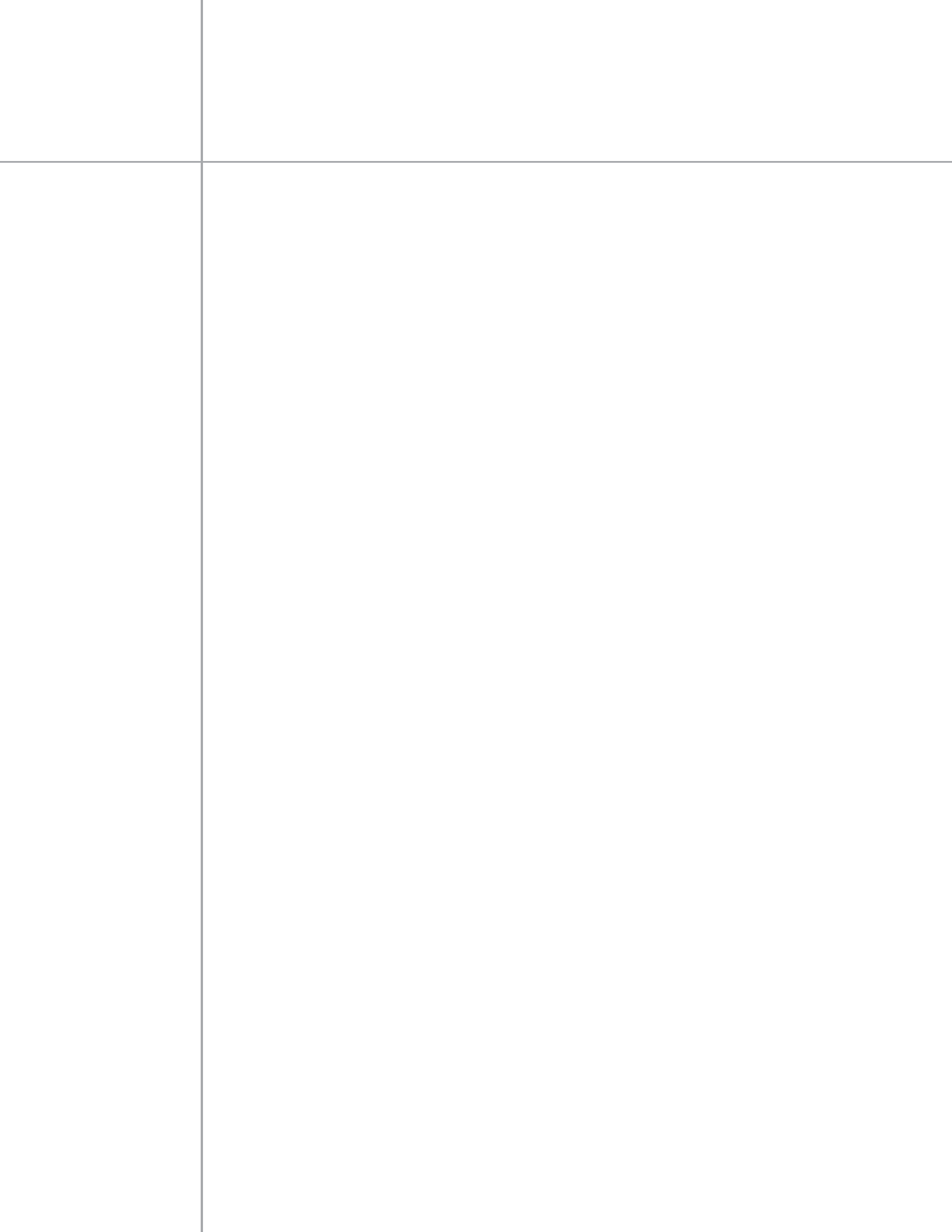
ISBN : 978-2-550-81629-4 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

© Gouvernement du Québec 2018

## TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE.....	5
2.	OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	5
2.1	Objectif général .....	5
2.2	Objectifs spécifiques .....	5
3.	ADMISSIBILITÉ DU PROJET .....	6
3.1	Exclusions.....	6
4.	ADMISSIBILITÉ DU DEMANDEUR .....	6
4.1	Exclusions.....	7
5.	SOUTIEN OFFERT PAR LE MINISTÈRE .....	7
6.	MODALITÉS D’ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION .....	7
7.	PRÉSENTATION DE LA DEMANDE .....	8
7.1	Documents requis.....	8
7.2	Dépenses admissibles.....	8
7.3	Dépenses non admissibles .....	9
8.	ÉVALUATION DE LA DEMANDE .....	9
9.	UTILISATION DE LA SUBVENTION .....	10
10.	REDDITION DE COMPTES .....	10
11.	DURÉE .....	10
12.	RENSEIGNEMENTS .....	10
	ANNEXE : ANALYSE ET ÉVALUATION DES PROJETS .....	11





# 1. CONTEXTE

Avec le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée* (Plan d'action), le Québec s'est doté d'un outil rassembleur pour faire face à ce phénomène préoccupant. Ce plan, fruit d'une démarche non partisane, démontre une forte mobilisation des ministères et organismes impliqués.

Le budget du Gouvernement du Québec, présenté le 21 mars 2019, confirme la prolongation du Plan d'action pour la période 2019 2020. Le ministère de la Famille (Ministère) continue ainsi à veiller à la coordination de la lutte contre l'intimidation et à assurer la mise en œuvre des mesures du Plan d'action qui se poursuivent.

Le Programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation* (Programme) constitue une mesure phare du Plan d'action.

En complémentarité avec les interventions gouvernementales existantes et celles de ses partenaires, le Gouvernement du Québec se dote ainsi d'un outil supplémentaire pour atteindre les différents milieux de vie et groupes de la population pouvant bénéficier du développement ou de la bonification d'interventions adaptées à leurs réalités et à leurs besoins particuliers.

# 2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

## 2.1 Objectif général

Ce programme vise à soutenir des projets pouvant contribuer, de diverses manières, à prévenir et à contrer les actes d'intimidation ainsi qu'à améliorer le soutien aux personnes victimes, aux témoins, aux proches et aux auteurs d'actes d'intimidation<sup>1</sup>.

## 2.2 Objectifs spécifiques

Parmi les différents moyens pouvant être mis en œuvre, le ministère de la Famille (Ministère) souhaite encourager des initiatives qui visent à :

- Agir sur les facteurs de risque et de protection associés à l'intimidation par des stratégies d'intervention qui vont au delà de la sensibilisation à la problématique de l'intimidation et de la promotion de comportements prosociaux (prévention primaire)<sup>2</sup>;
- Intervenir auprès d'une clientèle particulière ou d'un milieu spécifique.

Le Programme cible, par exemple, des projets visant à :

- Rendre disponibles pour les citoyennes et les citoyens ainsi que les intervenantes et les intervenants de différents milieux (organismes communautaires, de loisir et de sport, etc.) des outils de prévention ou d'intervention;
- Adapter des outils ou des pratiques à des réalités spécifiques;
- Mettre en place de nouvelles pratiques d'intervention ou implanter des pratiques d'intervention fondées sur les connaissances actuelles.

1. Pour la définition de l'intimidation ainsi que des explications sur ses caractéristiques et manifestations, se référer au [plan d'action](#), aux pages 12 à 17.

2. Ce choix repose sur le fait que différentes actions directement liées à la sensibilisation sont déjà menées sur le terrain grâce, entre autres, à la contribution des intervenantes et des intervenants en milieux éducatifs et à celle des acteurs de l'action communautaire. De plus, plusieurs mesures courantes et futures inscrites dans les priorités d'action gouvernementales assurent la réalisation des objectifs de sensibilisation de l'ensemble de la population et des collectivités au phénomène de l'intimidation et aux problèmes connexes ou apparentés.

## 3. ADMISSIBILITÉ DU PROJET

Pour être admissible au programme, le projet doit :

- Avoir pour finalité la prévention ou la lutte contre l'intimidation ou bien l'aide aux personnes victimes, aux témoins, aux proches et aux auteurs d'actes d'intimidation;
- Être fondé sur des connaissances scientifiques ou d'autres données pertinentes;
- Privilégier une approche positive et éducative;
- Ne pas se substituer aux actions et aux responsabilités gouvernementales ni leur être redondant;
- Prévoir un mécanisme permettant de diriger les personnes vers des ressources appropriées ou de les accompagner lorsque les activités prévues sont susceptibles de toucher des personnes vulnérables;
- Être réalisé dans une période de 12 mois.

Une seule demande de subvention par demandeur peut être déposée dans le cadre de cet appel de projets.

### 3.1 Exclusions

N'est pas admissible au programme tout projet qui présente l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :

- Le projet consiste à soutenir la mission globale du demandeur;
- Les activités sont déjà réalisées ou en cours de réalisation;
- Le demandeur prévoit confier la réalisation des activités à un tiers;
- Les activités sont déjà financées par d'autres programmes gouvernementaux;
- Le projet est un projet de recherche;
- Le projet vise la production d'un bien ou d'un service dans le but d'en faire la vente ou de faire de la sollicitation de dons;
- Les activités se déroulent à l'extérieur du Québec.

## 4. ADMISSIBILITÉ DU DEMANDEUR

Pour être admissible au programme, le demandeur doit :

- Être un organisme à but non lucratif légalement constitué dont les objectifs, les activités et la mission sont compatibles avec les orientations et les objectifs du programme;
- Avoir un numéro d'entreprise du Québec (NEQ) valide;
- Avoir son siège social au Québec;
- Être dirigé par un conseil d'administration élu démocratiquement et formé majoritairement de personnes domiciliées au Québec;
- Être en activité depuis au moins deux ans.

Une priorité dans le choix final des projets sera accordée aux demandeurs qui n'ont pas encore bénéficié d'une aide financière dans le cadre de ce programme.

## 4.1 Exclusions

Les demandeurs suivants **ne peuvent pas** déposer de demande d'aide financière :

- Les entreprises privées;
- Les municipalités et les municipalités régionales de comté;
- Les ministères ou organismes gouvernementaux et paragouvernementaux, comme les établissements d'enseignement et les centres intégrés de santé et de services sociaux;
- Les services de police.

Le Ministère se réserve le droit de ne pas soutenir le projet d'un demandeur qui n'aurait pas respecté des engagements antérieurs lors de l'attribution d'une précédente subvention dans le cadre de tout autre programme gouvernemental.

## 5. SOUTIEN OFFERT PAR LE MINISTÈRE

Dans le cadre du programme, le Ministère offre un appui financier non récurrent établi selon la nature du projet et de ses retombées prévisibles. Le montant maximal accordé est de 40 000 \$. Le Ministère se réserve le droit d'accorder un montant inférieur à la demande s'il juge opportun de le faire.

Une contribution minimale de 10 % du projet est exigée du demandeur, en services ou en contribution financière.

## 6. MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

La répartition régionale proportionnelle à la population sera prise en considération dans le soutien financier qui sera offert.

L'appui financier est accordé au demandeur sous la forme d'une subvention. Le demandeur dont le projet a été retenu se verra préciser les conditions à respecter en vertu du programme.

La subvention accordée sera versée au demandeur selon les modalités suivantes :

- Un premier versement (80 % de la subvention) est effectué dans les 30 jours suivant l'annonce par la ministre;
- Un dernier versement (20 % de la subvention) est effectué à la suite de l'approbation du rapport final du projet.

## 7. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

La présentation d'une demande doit être faite à l'occasion de l'appel de projets. Le demandeur doit présenter sa demande d'aide financière en utilisant le [formulaire](#) prévu à cet effet, lequel est disponible au [www.intimidation.gouv.qc.ca](http://www.intimidation.gouv.qc.ca).

La demande d'aide financière, accompagnée de tous les documents requis, doit être transmise à l'adresse suivante : [intimidation@mfa.gouv.qc.ca](mailto:intimidation@mfa.gouv.qc.ca), et ce, **au plus tard à la date indiquée sur le site Web du Ministère**.

La date de réception de la demande correspond à celle de la réception, en format numérique, du formulaire original signé.

### 7.1 Documents requis

Pour être soumis à l'évaluation, les dossiers doivent être complets, compréhensibles et fondés sur des données exactes. De plus, ils doivent comprendre :

- Le formulaire de demande dûment rempli, comprenant notamment :
  - une description sommaire du demandeur,
  - un résumé du projet,
  - une description de la clientèle cible,
  - les objectifs du projet,
  - les retombées anticipées,
  - les prévisions détaillées des revenus et des dépenses du projet;
- L'annexe présentant le détail des activités et le calendrier de réalisation;
- La résolution du conseil d'administration du demandeur autorisant la demande et désignant le projet ainsi que le mandataire délégué pour le suivi de celle-ci;
- La copie des lettres patentes.

Le Ministère pourra, au besoin, demander des renseignements ou des documents complémentaires jugés pertinents (p. ex. rapport d'activités, rapport financier vérifié).

### 7.2 Dépenses admissibles

Seuls les frais nécessaires à la réalisation des activités du projet sont considérés. Les dépenses suivantes sont admissibles :

- Les salaires<sup>3</sup> :
  - du personnel affecté à la gestion du projet et ne dépassant pas 10 % de la rémunération du personnel affecté au projet,
  - du personnel affecté à la réalisation du projet;
- Les frais d'achat de matériel et de fournitures destinés exclusivement au projet;
- Les frais relatifs à la promotion et à la diffusion des réalisations (production de matériel promotionnel, frais de diffusion, etc.) concernant exclusivement le projet;
- Les autres frais incontournables liés directement à la réalisation du projet.

---

3. Salaires comparables à ceux versés habituellement par le demandeur.

### 7.3 Dépenses non admissibles

- Toute dépense relative à la réalisation d'activités qui sont antérieures à l'acceptation du projet;
- Toute dépense relative à l'organisation de colloques, de congrès ou de séminaires;
- Toute rémunération qui n'est pas liée directement à la réalisation du projet, c'est à dire le salaire du personnel affecté aux activités courantes du demandeur ou à d'autres projets;
- Toute autre dépense qui n'est pas liée directement à la réalisation ou à la promotion du projet;
- Toute dépense d'immobilisation;
- Toute dépense relative à l'acquisition de matériel informatique et de téléphonie mobile ou fixe;
- Toute dépense relative à l'acquisition de matériel audiovisuel, photographique ou d'enregistrement (p. ex. téléviseur, lecteur Blu-ray, appareil photo, etc.);
- Toute dépense relative à l'acquisition d'équipements sportifs ou récréatifs (p. ex. ballons de soccer, appareils de conditionnement physique, instruments de musique, etc.);
- Les frais relatifs au fonctionnement courant du demandeur (factures de téléphone, d'électricité, etc.);
- Toute dépense relative au financement de la dette ou au remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir;
- La partie de la taxe de vente du Québec et la partie de la taxe sur les produits et services ainsi que les autres coûts pour lesquels le demandeur a droit à un remboursement;
- Les dépassements de coûts.

## 8. ÉVALUATION DE LA DEMANDE

Les dossiers admis seront évalués par un comité de sélection sous la responsabilité du Ministère, en fonction des critères suivants :

- La pertinence et la qualité du projet;
- Les retombées anticipées, ses effets structurants;
- Le réalisme du projet;
- Le respect des obligations découlant d'une convention liée à une aide financière précédente dans le cadre de ce programme.

Des précisions relatives aux critères d'analyse et d'évaluation des projets sont présentées en annexe.

## 9. UTILISATION DE LA SUBVENTION

Le demandeur qui bénéficie d'un appui doit s'engager formellement à utiliser la subvention reçue exclusivement aux fins auxquelles celle-ci lui est accordée.

Le Ministère se réserve le droit : de diminuer ou de retirer la subvention dans les cas où la conformité aux critères du programme n'est pas ou n'est plus respectée; de réclamer toute somme qui n'aurait pas été utilisée pour la réalisation du projet.

## 10. REDDITION DE COMPTES

Dans le but d'assurer une saine gestion des fonds publics, le demandeur qui reçoit un appui financier dans le cadre du programme s'engage à fournir l'information nécessaire à la reddition de comptes exigée par le Ministère. La reddition de comptes comprend notamment :

- Un rapport final, déposé **un mois après la fin du projet** comprenant :
  - la description des activités réalisées et les résultats obtenus relativement aux objectifs du projet,
  - le rapport détaillé de l'utilisation de l'aide financière attribuée dans le cadre du projet,
  - un exemplaire du matériel produit le cas échéant,
  - toute autre information jugée pertinente par le Ministère.

Les pièces justificatives doivent être conservées pendant cinq ans par le demandeur et elles pourront être consultées par le Ministère, sur demande.

## 11. DURÉE

Le programme prendra effet dès son approbation et sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2023.

## 12. RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer par courriel à [intimidation@mfa.gouv.qc.ca](mailto:intimidation@mfa.gouv.qc.ca).

# ANNEXE : ANALYSE ET ÉVALUATION DES PROJETS

## Qualité de la demande

- La demande d'aide financière doit contenir des informations claires, concises et complètes.

## Pertinence et qualité du projet

- L'information transmise doit permettre de juger de la pertinence et de la qualité du projet au regard :
  - de la démarche gouvernementale<sup>4</sup>;
  - des objectifs du programme de soutien;
  - de l'adéquation des activités prévues avec les objectifs du projet;
  - des activités pour le milieu et la clientèle.
- Le projet cadre avec la mission principale du demandeur.
- Le projet prévoit, lorsque cela est pertinent, la concertation sur le plan local ou régional et l'appui du milieu et des partenaires.

## Retombées anticipées

- Les informations transmises dans la demande doivent permettre de juger :
  - des répercussions positives sur la problématique de l'intimidation;
  - de l'apport au milieu ou au territoire d'intervention;
  - de l'effet escompté à court ou moyen terme;
  - de la viabilité du projet et du potentiel de pérennisation (p. ex. l'embauche d'un intervenant responsable du projet doit être accompagnée d'une garantie de pérennité pour la poursuite des interventions);
  - du potentiel de transférabilité à d'autres milieux ou clientèles.

## Réalisme du projet

- Le réalisme du projet sera considéré en fonction :
  - des moyens mis en œuvre pour la réalisation du projet;
  - de la capacité du demandeur à réaliser le projet dans le respect du montage financier prévu, de la programmation proposée, de sa capacité organisationnelle et logistique et des garanties de réalisation offertes.

## Expérience du demandeur

- L'expérience et l'expertise du demandeur et du personnel affecté au projet sont reconnues au regard de la problématique de l'intimidation, de la nature du projet soumis et de la clientèle ciblée.

---

4. Le plan d'action explique les principes et les orientations qui sous-tendent cette démarche gouvernementale.

## **Soutien et accompagnement**

- La capacité du demandeur à soutenir ou à accompagner les personnes vulnérables vers les ressources d'aide appropriées est démontrée.

## **Attention particulière**

- Outre la répartition régionale des projets, une attention particulière sera portée aux projets :
  - prévoyant la participation active des personnes concernées dans l'élaboration et la réalisation des activités (projets « par et pour » les jeunes, les Autochtones, les aînés, etc.);
  - associant des chercheurs, des évaluateurs ou du personnel clinique à la démarche;
  - ciblant des groupes en situation de vulnérabilité face à l'intimidation;
  - novateurs;
  - abordant une ou des réalités peu traitées sur le terrain ou pour un territoire donné;
  - visant à implanter une démarche ayant fait ses preuves dans un autre contexte ou un autre milieu;
  - résultant d'une concertation misant sur la complémentarité des expertises.







**De :** [Boîte Intimidation](#)  
**A :** [jasmin junior](#)  
**Objet :** RE: Convention d'aide financière signée  
**Date :** 21 avril 2020 11:13:17  
**Pièces jointes :** [MFA\\_coul\\_gif\\_download\\_7a65675e-c5d3-4532-8e1d-d0e6987312e5.gif](#)

---



Bonjour,

J'accuse réception de votre convention d'aide financière signée.

Salutations,

*Geneviève Pépin*

Technicienne en administration

Direction adjointe – Lutte contre l'intimidation et mandats spéciaux

Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

---

**De :** jasmin junior [mailto:jasminjunior@hotmail.com]

**Envoyé :** 16 avril 2020 13:20

**À :** \_Boîte Intimidation <Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA>

**Cc :** Comptabilité Fondation JR <comptable.fondationjr@outlook.com>; Stéphan Dibolla <s.dibolla@vbk.com>

**Objet :** Convention d'aide financière signée

Bonjour

veuillez trouver ci-joint la convention d'aide financière pour le programme Ensemble contre l'intimidation signée

au plaisir de collaborer avec vous

Jasmin Roy

Président Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais

514-827-7126

**De :** [jasmin junior](#)  
**A :** [Boîte Intimidation](#)  
**Cc :** [Paré, Alexandre](#); [Germain, Cynthia](#); [Ouellette, Diane](#)  
**Objet :** Re: Programme de soutien financier Intimidation – Convention d'aide financière signée  
**Date :** 3 novembre 2020 17:31:54  
**Pièces jointes :** [MFA\\_coul\\_gif\\_download\\_7a65675e-c5d3-4532-8e1d-d0e6987312e5.gif](#)

---

Bonjour

J'espère que vous allez bien?

Nous aurons besoin d'une prolongation de l'entente car les mesures de santé publique ne nous permettent pas de donner nos ateliers

Merci de votre compréhension

Cordialement

Jasmin Roy

Président Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais

514-827-7126

---

**De :** Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA <Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA>

**Envoyé :** 24 avril 2020 14:35

**À :** [jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com) <[jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com)>

**Cc :** [Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca) <[Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca)>;

[cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca](mailto:cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca) <[cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca](mailto:cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca)>;

[diane.ouellette@mfa.gouv.qc.ca](mailto:diane.ouellette@mfa.gouv.qc.ca) <[diane.ouellette@mfa.gouv.qc.ca](mailto:diane.ouellette@mfa.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Programme de soutien financier Intimidation – Convention d'aide financière signée



Bonjour,

Vous trouverez ci-joint la convention d'aide financière signée par l'ensemble des parties.

Veuillez prendre note que le premier versement de l'aide financière devrait vous parvenir vers la mi-juin.

De plus, prendre note qu'aucune copie papier ne vous sera acheminée et que, par conséquent, la convention d'aide financière originale est jointe à cet envoi.

Salutations,

*Geneviève Pépin*

Technicienne en administration

Direction adjointe – Lutte contre l'intimidation et mandats spéciaux

Ministère de la Famille  
425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1

**De :** [Germain, Cynthia](#)  
**A :** [jasmin junior](#)  
**Cc :** [Paré, Alexandre](#)  
**Objet :** Re: projet financé  
**Date :** 6 novembre 2020 16:16:48  
**Pièces jointes :** [image001.gif](#)  
[MFA\\_coul\\_gif\\_download\\_7a65675e-c5d3-4532-8e1d-d0e6987312e5.gif](#)

---



Bonjour M. Roy,

J'ai bien reçu votre courriel du 3 novembre dernier demandant un délai supplémentaire pour réaliser les activités du projet *Les ateliers 360 pour développer les compétences émotionnelles et relationnelles des adolescents* financées en 2019-2020 via le programme *Ensemble contre l'intimidation*. Dans ce courriel, vous expliquez que les règles de la santé publique ne vous permettent pas actuellement de donner les ateliers prévus dans les écoles secondaires.

Après discussions avec mon gestionnaire, je vous confirme qu'il est trop tôt pour statuer si des délais supplémentaires pourront être accordés ou non en lien avec les mesures sanitaires actuelles. En effet, les conventions d'aide financière ont été signées en avril 2020 et les organismes disposent de 15 mois pour réaliser leurs projets, ce qui nous mène à la fin de l'été 2021. Ainsi, la situation peut encore évoluer.

Nous demandons actuellement aux organismes financés en 2019-2020 de poursuivre leurs activités dans la mesure du possible et dans le respect des règles de la santé publique ou de nous soumettre pour approbation des propositions de modifications à leurs projets pour tenir compte du contexte actuel. Si un organisme n'est plus intéressé à réaliser son projet, nous pouvons aussi accepter les demandes de résiliation de la convention d'aide financière.

Nous prenons la situation au sérieux et l'évaluerons périodiquement.

Je demeure disponible pour en discuter davantage et vous souhaite un bon week-end.

Salutations cordiales,

Cynthia Germain  
Conseillère  
Direction adjointe – Lutte contre l'intimidation et mandats spéciaux  
Ministère de la Famille  
425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 4Z1  
Tél.: 418 528-7100 poste 2865

---

**De :** jasmin junior [mailto:jasminjunior@hotmail.com]

**Envoyé :** 3 novembre 2020 17:32

**À :** \_Boîte Intimidation <Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA>

**Cc :** Paré, Alexandre <Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca>; Germain, Cynthia <cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca>; Ouellette, Diane <diane.ouellette@mfa.gouv.qc.ca>

**Objet :** Re: Programme de soutien financier Intimidation – Convention d’aide financière signée

Bonjour

J'espère que vous allez bien?

Nous aurons besoin d'une prolongation de l'entente car les mesures de santé publique ne nous permettent pas de donner nos ateliers

Merci de votre compréhension

Cordialement

Jasmin Roy

Président Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais

514-827-7126

---

**De :** [Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA) <[Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA)>

**Envoyé :** 24 avril 2020 14:35

**À :** [jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com) <[jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com)>

**Cc :** [Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca) <[Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca)>;

[cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca](mailto:cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca) <[cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca](mailto:cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca)>;

[diane.ouellette@mfa.gouv.qc.ca](mailto:diane.ouellette@mfa.gouv.qc.ca) <[diane.ouellette@mfa.gouv.qc.ca](mailto:diane.ouellette@mfa.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Programme de soutien financier Intimidation – Convention d’aide financière signée



Bonjour,

Vous trouverez ci-joint la convention d’aide financière signée par l’ensemble des parties.

Veillez prendre note que le premier versement de l’aide financière devrait vous parvenir vers la mi-juin.

De plus, prendre note qu’aucune copie papier ne vous sera acheminée et que, par conséquent, la convention d’aide financière originale est jointe à cet envoi.

Salutations,

*Geneviève Pépin*

Technicienne en administration

Direction adjointe – Lutte contre l'intimidation et mandats spéciaux  
Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1



**De :** [jasmin junior](#)  
**A :** [Germain, Cynthia](#)  
**Objet :** TR : Programme Intimidation / Suivi demandé  
**Date :** 21 janvier 2021 13:46:26  
**Pièces jointes :** [Outlook-fvd3i20d.png](#)  
[Outlook-ycvr0xuz.png](#)  


---

Bonjour Madame Germain

J'espère que vous allez bien?

Tel que précisé dans le courriel que je vous ai envoyé le 3 novembre 2020, nous demandons un prolongement de notre entente pour **réaliser les activités du projet les ateliers 360 pour développer les compétences émotionnelles et relationnelles des adolescents.**

- Est-ce que sa réalisation se poursuit malgré les restrictions sanitaires?

*Nous sommes dans l'impossibilité d'offrir les ateliers comme prévu dans la convention à cause des restrictions sanitaires, car les ateliers se donnent en groupe et nous offrons 4 ateliers par jours.*

- Est-ce que des ajustements ont été ou seraient nécessaires pour atteindre les objectifs fixés?

Impossible de modifier le format, car il a été conçu pour se donner en groupe afin de développer les compétences relationnelles de jeunes.

- Est-ce que le projet se finalisera dans les temps, soit 15 mois après la signature de la convention d'aide financière (au mois d'août 2021 pour la plupart des organismes)?

Non, car les restrictions sanitaires ne nous permettent pas d'organiser nos ateliers en milieux éducatifs.

Nous avons le même problème avec les ateliers 360 s'adressant aux aînés et le programme QADA nous a accordé une prolongation de l'entente.

En espérant recevoir de vos nouvelles prochainement pour la prolongation, veuillez agréer mes salutations distinguées

**Jasmin Roy**  
Président



(514) 827-7126

<https://fondationjasminroy.com>

---

**De :** cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca <cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** 20 janvier 2021 09:16

**Cc :** Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca

**Objet :** Programme Intimidation / Suivi demandé



Bonjour,

Je suis la responsable du programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation* au ministère de la Famille.

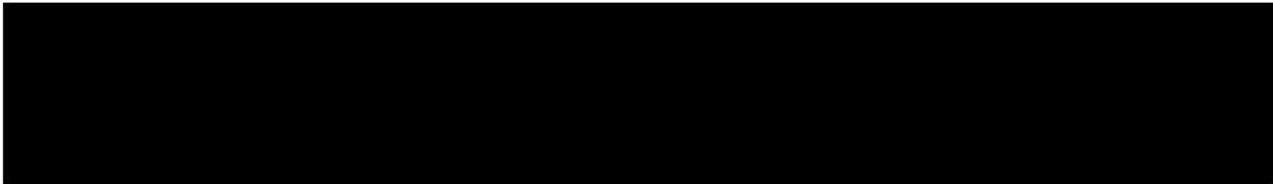
Nous avons déjà dépassé la mi-parcours pour les projets financés et je vous sollicite aujourd'hui pour connaître l'état d'avancement du projet de votre organisme.

- Est-ce que sa réalisation se poursuit malgré les restrictions sanitaires?
- Est-ce que des ajustements ont été ou seraient nécessaires pour atteindre les objectifs fixés?
- Est-ce que le projet se finalisera dans les temps, soit 15 mois après la signature de la convention d'aide financière (au mois d'août 2021 pour la plupart des organismes)?

Quelques lignes suffisent si votre projet avance comme prévu.

Si ce n'est pas le cas, veuillez nous transmettre un court résumé des difficultés que vous rencontrez et nous communiquerons avec vous dans les meilleurs délais.

Une réponse à ce courriel est attendue **d'ici le mercredi 3 février 2021.**



J'en profite également pour vous rappeler que vous devez conserver toute preuve à l'effet que votre

organisme a bien réalisé le projet financé. Des instructions pour la reddition de comptes exigée par le Ministère seront envoyées prochainement.

Je vous remercie de votre implication dans la lutte contre l'intimidation et vous invite à me contacter pour tout autre renseignement.

Salutations cordiales,

**Cynthia Germain**

Conseillère

Direction adjointe – Lutte contre l'intimidation et mandats spéciaux

Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 4Z1

Tél.: 418 528-7100 poste 2865

**De :** [jasmin junior](#)  
**A :** [Germain, Cynthia](#)  
**Cc :** [Paré, Alexandre](#)  
**Objet :** Re: Programme de soutien financier Intimidation  
**Date :** 28 janvier 2021 15:11:36  
**Pièces jointes :** [image001.gif](#)  
[MFA\\_coul\\_gif\\_download\\_7a65675e-c5d3-4532-8e1d-d0e6987312e5.gif](#)  
[Outlook-j3t2ab53.png](#)

---

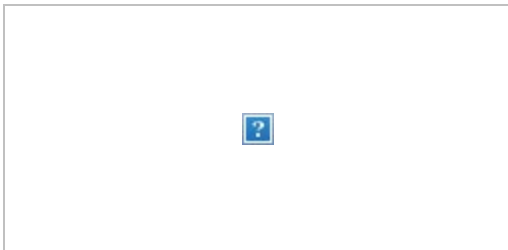
Bonjour Madame Germain

je vous ai envoyé un courriel la semaine dernière, l'avez-vous reçu?

merci

**Jasmin Roy**

Président



(514) 827-7126

<https://fondationjasminroy.com>

---

**De :** [cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca](mailto:cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca) <[cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca](mailto:cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 6 novembre 2020 16:16

**À :** [jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com) <[jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com)>

**Cc :** [Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca) <[Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Re: Programme de soutien financier Intimidation



Bonjour M. Roy,

J'ai bien reçu votre courriel du 3 novembre dernier demandant un délai supplémentaire pour réaliser les activités du projet *Les ateliers 360 pour développer les compétences émotionnelles et relationnelles des adolescents* financées en 2019-2020 via le programme *Ensemble contre l'intimidation*. Dans ce courriel, vous expliquez que les règles de la santé publique ne vous permettent pas actuellement de donner les ateliers prévus dans les écoles secondaires.

Après discussions avec mon gestionnaire, je vous confirme qu'il est trop tôt pour statuer si des délais supplémentaires pourront être accordés ou non en lien avec les mesures sanitaires actuelles. En effet, les conventions d'aide financière ont été signées en avril 2020 et les organismes disposent de 15 mois pour réaliser leurs

projets, ce qui nous mène à la fin de l'été 2021. Ainsi, la situation peut encore évoluer.

Nous demandons actuellement aux organismes financés en 2019-2020 de poursuivre leurs activités dans la mesure du possible et dans le respect des règles de la santé publique ou de nous soumettre pour approbation des propositions de modifications à leurs projets pour tenir compte du contexte actuel. Si un organisme n'est plus intéressé à réaliser son projet, nous pouvons aussi accepter les demandes de résiliation de la convention d'aide financière.

Nous prenons la situation au sérieux et l'évaluerons périodiquement.

Je demeure disponible pour en discuter davantage et vous souhaite un bon week-end.

Salutations cordiales,

Cynthia Germain

Conseillère

Direction adjointe – Lutte contre l'intimidation et mandats spéciaux

Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 4Z1

Tél.: 418 528-7100 poste 2865

---

**De :** jasmin junior [mailto:jasminjunior@hotmail.com]

**Envoyé :** 3 novembre 2020 17:32

**À :** \_Boîte Intimidation <Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA>

**Cc :** Paré, Alexandre <Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca>; Germain, Cynthia <cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca>; Ouellette, Diane <diane.ouellette@mfa.gouv.qc.ca>

**Objet :** Re: Programme de soutien financier Intimidation – Convention d'aide financière signée

Bonjour

J'espère que vous allez bien?

Nous aurons besoin d'une prolongation de l'entente car les mesures de santé publique ne nous permettent pas de donner nos ateliers

Merci de votre compréhension

Cordialement

Jasmin Roy

Président Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais

514-827-7126

---

---

**De :** [Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA) <[Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Intimidation@MFA.GOUV.QC.CA)>

**Envoyé :** 24 avril 2020 14:35

**À :** [jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com) <[jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com)>

**Cc :** [Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca) <[Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca)>;  
[cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca](mailto:cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca) <[cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca](mailto:cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca)>;  
[diane.ouellette@mfa.gouv.qc.ca](mailto:diane.ouellette@mfa.gouv.qc.ca) <[diane.ouellette@mfa.gouv.qc.ca](mailto:diane.ouellette@mfa.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Programme de soutien financier Intimidation – Convention d’aide financière signée



Bonjour,

Vous trouverez ci-joint la convention d’aide financière signée par l’ensemble des parties.

Veuillez prendre note que le premier versement de l’aide financière devrait vous parvenir vers la mi-juin.

De plus, prendre note qu’aucune copie papier ne vous sera acheminée et que, par conséquent, la convention d’aide financière originale est jointe à cet envoi.

Salutations,

*Geneviève Pépin*

Technicienne en administration

Direction adjointe – Lutte contre l’intimidation et mandats spéciaux

Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

**De :** [jasmin junior](#)  
**A :** [Germain, Cynthia](#)  
**Cc :** [Paré, Alexandre](#)  
**Objet :** Re: Programme Intimidation / Suivi demandé  
**Date :** 3 février 2021 11:08:47  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[image002.png](#)  
[MFA\\_coul\\_gif\\_download\\_7a65675e-c5d3-4532-8e1d-d0e6987312e5.gif](#)  
[Outlook-iwhioiko.png](#)

---

Bonjour Madame Germain

Les ateliers s'adressent seulement aux milieux éducatifs car ils demandent aux enseignants de réinvestir les apprentissages dans le curriculum de l'école à partir de guides pédagogiques.

Difficile de dire si nous pourrions donner les ateliers d'ici le 31 décembre 2021, il y a encore beaucoup d'incertitude.

Je vous propose d'utiliser la somme allouée pour la création des ateliers 360 pour contrer l'intimidation et le harcèlement sexuel en milieu de travail voire pièces jointes. Nous sommes déjà très avancés et nous pourrions ainsi respecter les dates de la convention.

Je suis libre pour discuter avec vous à votre convenance

Cordialement

**Jasmin Roy**

Président



(514) 827-7126

<https://fondationjasminroy.com>

---

**De :** [cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca](mailto:cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca) <[cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca](mailto:cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 2 février 2021 13:18  
**À :** [jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com) <[jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com)>  
**Cc :** [Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca) <[Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** RE: Programme Intimidation / Suivi demandé



Bonjour M. Roy,

J'ai bien pris connaissance de votre courriel du 21 janvier dernier.

Est-ce qu'une prolongation de la convention d'aide financière au 31 décembre 2021 vous permettrait de réaliser les ateliers prévus dans les écoles?

Notre programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation* s'adresse à toutes les clientèles et à tous les milieux. Est-ce qu'il serait possible d'offrir les ateliers prévus dans d'autres milieux ou transférer les sommes accordées à un autre projet de votre fondation?

Merci à l'avance,

Cynthia Germain

Conseillère

Direction adjointe – Lutte contre l'intimidation et mandats spéciaux  
Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 4Z1

Tél.: 418 528-7100 poste 2865

---

**De :** jasmin junior [mailto:jasminjunior@hotmail.com]

**Envoyé :** 21 janvier 2021 13:46

**À :** Germain, Cynthia <cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca>

**Objet :** TR : Programme Intimidation / Suivi demandé

Bonjour Madame Germain

J'espère que vous allez bien?

Tel que précisé dans le courriel que je vous ai envoyé le 3 novembre 2020, nous demandons un prolongement de notre entente pour **réaliser les activités du projet les ateliers 360 pour développer les compétences émotionnelles et relationnelles des adolescents.**

- Est-ce que sa réalisation se poursuit malgré les restrictions sanitaires?

*Nous sommes dans l'impossibilité d'offrir les ateliers comme prévu dans la convention à cause des restrictions sanitaires, car les ateliers se donnent en groupe et nous offrons 4 ateliers par jours.*

- Est-ce que des ajustements ont été ou seraient nécessaires pour atteindre les objectifs fixés?

Impossible de modifier le format, car il a été conçu pour se donner en groupe afin de développer les compétences relationnelles de jeunes.



- Est-ce que le projet se finalisera dans les temps, soit 15 mois après la signature de la convention d'aide financière (au mois d'août 2021 pour la plupart des organismes)?

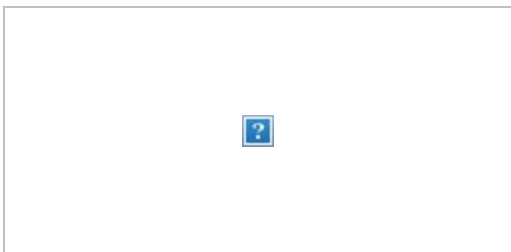
Non, car les restrictions sanitaires ne nous permettent pas d'organiser nos ateliers en milieu éducatifs.

Nous avons le même problème avec les ateliers 360 s'adressant aux aînés et le programme QADA nous a accordé une prolongation de l'entente.

En espérant recevoir de vos nouvelles prochainement pour la prolongation, veuillez agréer mes salutations distinguées

**Jasmin Roy**

Président



(514) 827-7126

<https://fondationjasminroy.com>

---

**De :** [cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca](mailto:cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca) <[cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca](mailto:cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 20 janvier 2021 09:16

**Cc :** [Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca)

**Objet :** Programme Intimidation / Suivi demandé



Bonjour,

Je suis la responsable du programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation* au ministère de la Famille.

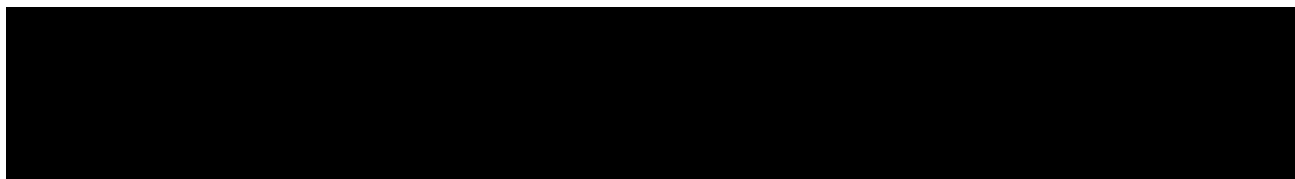
Nous avons déjà dépassé la mi-parcours pour les projets financés et je vous sollicite aujourd'hui pour connaître l'état d'avancement du projet de votre organisme.

- Est-ce que sa réalisation se poursuit malgré les restrictions sanitaires?
- Est-ce que des ajustements ont été ou seraient nécessaires pour atteindre les objectifs fixés?
- Est-ce que le projet se finalisera dans les temps, soit 15 mois après la signature de la convention d'aide financière (au mois d'août 2021 pour la plupart des organismes)?

Quelques lignes suffisent si votre projet avance comme prévu.

Si ce n'est pas le cas, veuillez nous transmettre un court résumé des difficultés que vous rencontrez et nous communiquerons avec vous dans les meilleurs délais.

Une réponse à ce courriel est attendue **d'ici le mercredi 3 février 2021**.



J'en profite également pour vous rappeler que vous devez conserver toute preuve à l'effet que votre organisme a bien réalisé le projet financé. Des instructions pour la reddition de comptes exigée par le Ministère seront envoyées prochainement.

Je vous remercie de votre implication dans la lutte contre l'intimidation et vous invite à me contacter pour tout autre renseignement.

Salutations cordiales,

Cynthia Germain

Conseillère

Direction adjointe – Lutte contre l'intimidation et mandats spéciaux

Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 4Z1

Tél.: 418 528-7100 poste 2865

**De :** [jasmin junior](#)  
**A :** [Paré, Alexandre](#)  
**Cc :** [Germain, Cynthia](#)  
**Objet :** Re: Ensemble contre l'intimidation / Modification de la convention d'aide financière  
**Date :** 5 février 2021 12:51:34  
**Pièces jointes :** [image006.gif](#)  
[image010.png](#)  
[image005.png](#)  
[image007.png](#)  
[MFA\\_coul\\_gif\\_download\\_7a65675e-c5d3-4532-8e1d-d0e6987312e5.gif](#)  
[Outlook-ijijssub.png](#)

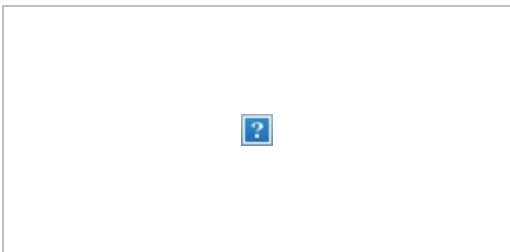
---

Bonjour

merci infiniment

**Jasmin Roy**

Président



(514) 827-7126

<https://fondationjasminroy.com>

---

**De :** Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca <Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** 4 février 2021 08:31

**À :** jasminjunior@hotmail.com <jasminjunior@hotmail.com>

**Cc :** cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca <cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca>

**Objet :** Ensemble contre l'intimidation / Modification de la convention d'aide financière



Bonjour M. Roy,

Par la présente, je vous confirme que nous acceptons votre proposition de modification à la convention d'aide financière ci-jointe, en vigueur depuis le 22 avril 2020.

Ainsi, la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais a l'autorisation d'utiliser la subvention octroyée de 40 000 \$ pour la réalisation du projet *Les ateliers 360 pour contrer l'intimidation et le harcèlement sexuel en milieu de travail* plutôt que celui présenté lors de l'appel et intitulé *Les ateliers 360 pour développer les compétences émotionnelles et relationnelles des adolescents*, qui ne peut être réalisé dans le contexte actuel lié à la pandémie. Le projet substitut répond en effet aux objectifs du Programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation*.

Les normes du Programme de soutien financier (ci-jointes) s'appliqueront au projet substitut. Je

vous invite à consulter plus particulièrement la section portant sur les dépenses admissibles, afin d'éviter de mauvaises surprises au moment de la reddition de comptes. La subvention de 40 000 \$ pourra être utilisée pour rembourser des dépenses engagées entre le 22 avril 2020 et le 22 juillet 2021 pour la réalisation du projet substitut. Ce projet substitut n'aura pas à être entièrement complété en date du 22 juillet 2021 pour que vous ayez droit au remboursement des dépenses admissibles engagées.

Finalement, je vous informe que des instructions relatives à la reddition de comptes suivront prochainement par courriel et que nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

**Alexandre Paré**

**Directeur adjoint – Lutte contre l'intimidation et mandats spéciaux**

Direction de la planification et des stratégies – Familles et enfance  
Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 4Z1  
Tél.: 418 528-7100 poste 2858

---

**De :** jasmin junior [<mailto:jasminjunior@hotmail.com>]

**Envoyé :** 3 février 2021 11:06

**À :** Germain, Cynthia <[cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca](mailto:cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Paré, Alexandre <[Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Re: Programme Intimidation / Suivi demandé

Bonjour Madame Germain

Les ateliers s'adressent seulement aux milieux éducatifs car ils demandent aux enseignants de réinvestir les apprentissages dans le curriculum de l'école à partir de guides pédagogiques.

Difficile de dire si nous pourrions donner les ateliers d'ici le 31 décembre 2021, il y a encore beaucoup d'incertitude.

Je vous propose d'utiliser la somme allouée pour la création des ateliers 360 pour contrer l'intimidation et le harcèlement sexuel en milieu de travail voire pièces jointes. Nous sommes déjà très avancés et nous pourrions ainsi respecter les dates de la convention.

Je suis libre pour discuter avec vous à votre convenance

Cordialement

**Jasmin Roy**

Président



(514) 827-7126

<https://fondationjasminroy.com>

---

**De :** [cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca](mailto:cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca) <[cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca](mailto:cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 2 février 2021 13:18

**À :** [jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com) <[jasminjunior@hotmail.com](mailto:jasminjunior@hotmail.com)>

**Cc :** [Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca) <[Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: Programme Intimidation / Suivi demandé



Bonjour M. Roy,

J'ai bien pris connaissance de votre courriel du 21 janvier dernier.

Est-ce qu'une prolongation de la convention d'aide financière au 31 décembre 2021 vous permettrait de réaliser les ateliers prévus dans les écoles?

Notre programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation* s'adresse à toutes les clientèles et à tous les milieux. Est-ce qu'il serait possible d'offrir les ateliers prévus dans d'autres milieux ou transférer les sommes accordées à un autre projet de votre fondation?

Merci à l'avance,

**Cynthia Germain**

Conseillère

Direction adjointe – Lutte contre l'intimidation et mandats spéciaux

Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 4Z1

Tél.: 418 528-7100 poste 2865

---

**De :** jasmin junior [<mailto:jasminjunior@hotmail.com>]

**Envoyé :** 21 janvier 2021 13:46

**À :** Germain, Cynthia <[cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca](mailto:cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca)>

**Objet :** TR : Programme Intimidation / Suivi demandé

Bonjour Madame Germain

J'espère que vous allez bien?

Tel que précisé dans le courriel que je vous ai envoyé le 3 novembre 2020, nous demandons un prolongement de notre entente pour **réaliser les activités du projet les ateliers 360 pour développer les compétences émotionnelles et relationnelles des adolescents.**

- Est-ce que sa réalisation se poursuit malgré les restrictions sanitaires?

*Nous sommes dans l'impossibilité d'offrir les ateliers comme prévu dans la convention à cause des restrictions sanitaires, car les ateliers se donnent en groupe et nous offrons 4 ateliers par jours.*

- Est-ce que des ajustements ont été ou seraient nécessaires pour atteindre les objectifs fixés?

Impossible de modifier le format, car il a été conçu pour se donner en groupe afin de développer les compétences relationnelles de jeunes.

- Est-ce que le projet se finalisera dans les temps, soit 15 mois après la signature de la convention d'aide financière (au mois d'août 2021 pour la plupart des organismes)?

Non, car les restrictions sanitaires ne nous permettent pas d'organiser nos ateliers en milieu éducatifs.

Nous avons le même problème avec les ateliers 360 s'adressant aux aînés et le programme QADA nous a accordé une prolongation de l'entente.

En espérant recevoir de vos nouvelles prochainement pour la prolongation, veuillez agréer mes salutations distinguées

**Jasmin Roy**

Président



(514) 827-7126

<https://fondationjasminroy.com>

---

**De :** [cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca](mailto:cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca) <[cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca](mailto:cynthia.germain@mfa.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 20 janvier 2021 09:16

**Cc :** [Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Alexandre.Pare@mfa.gouv.qc.ca)

**Objet :** Programme Intimidation / Suivi demandé



Bonjour,

Je suis la responsable du programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation* au ministère de la Famille.

Nous avons déjà dépassé la mi-parcours pour les projets financés et je vous sollicite aujourd'hui pour connaître l'état d'avancement du projet de votre organisme.

- Est-ce que sa réalisation se poursuit malgré les restrictions sanitaires?
- Est-ce que des ajustements ont été ou seraient nécessaires pour atteindre les objectifs fixés?
- Est-ce que le projet se finalisera dans les temps, soit 15 mois après la signature de la convention d'aide financière (au mois d'août 2021 pour la plupart des organismes)?

Quelques lignes suffisent si votre projet avance comme prévu.

Si ce n'est pas le cas, veuillez nous transmettre un court résumé des difficultés que vous rencontrez et nous communiquerons avec vous dans les meilleurs délais.

Une réponse à ce courriel est attendue **d'ici le mercredi 3 février 2021.**

J'en profite également pour vous rappeler que vous devez conserver toute preuve à l'effet que votre organisme a bien réalisé le projet financé. Des instructions pour la reddition de comptes exigée par le Ministère seront envoyées prochainement.

Je vous remercie de votre implication dans la lutte contre l'intimidation et vous invite à me contacter pour tout autre renseignement.

Salutations cordiales,

Cynthia Germain  
Conseillère

Direction adjointe – Lutte contre l'intimidation et mandats spéciaux  
Ministère de la Famille  
425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 4Z1  
Tél.: 418 528-7100 poste 2865